

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>                                                                                                                                                                                | <b>16</b> |
| 2026-120 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....                                                                                                                                                   | 16        |
| 2026-121 Retrait de la délibération n°2026_DLB043 du 7 avril 2026 et adoption d'une nouvelle délibération portant délégations du Conseil municipal au maire .....                                                                  | 16        |
| 2026-122 Présentation des règles de prise en charge des frais des élus dans l'exercice de leur mandat .....                                                                                                                        | 16        |
| 2026-123 Délégations de service public – Rapport d'activités 2025 .....                                                                                                                                                            | 16        |
| 2026-124 Avenant n°3 au contrat de délégation de service public – Camping de Nevers .....                                                                                                                                          | 22        |
| 2026-125 Rénovation du site d'athlétisme Léo Lagrange (2 <sup>ème</sup> phase)- Approbation de l'opération et ses modalités de financement .....                                                                                   | 22        |
| 2026-126 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 31/03/2026 .....                                                                                                                                              | 23        |
| 2026-127 Actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers ...                                                                                                                    | 32        |
| 2026-128 Fixation des montants de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux pour les besoins du service .....                                                                                                   | 33        |
| 2026-129 Règlement de la formation – Prise en charge du Compte Personnel de Formation et du Congé de Transition Professionnelle .....                                                                                              | 33        |
| 2026-130 Vente d'un bien grevé d'un bail emphytéotique au profit de l'association Nièvre Regain – 15 avenue Colbert à Nevers .....                                                                                                 | 34        |
| <b>SANTE ET ACTION SOCIALE .....</b>                                                                                                                                                                                               | <b>34</b> |
| 2026-131 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)34                                                                                                                         |           |
| <b>SECURITE .....</b>                                                                                                                                                                                                              | <b>36</b> |
| 2026-132 Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, la Délégation militaire départementale de la Nièvre et l'Escadron de protection IG.702 de la Base aérienne 102 d'Avord .....                                          | 36        |
| <b>RELATION CITOYENNE .....</b>                                                                                                                                                                                                    | <b>38</b> |
| 2026-133 Conseils de quartiers – Actualisation de la charte : composition des collèges et modalités de fonctionnement .....                                                                                                        | 38        |
| <b>ENFANCE JEUNESSE .....</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>40</b> |
| 2026-134 Prix Pierre Bérégovoy 2025-2026 .....                                                                                                                                                                                     | 40        |
| <b>ENVIRONNEMENT .....</b>                                                                                                                                                                                                         | <b>41</b> |
| 2026-135 Convention-cadre relative à l'organisation de visites d'information professionnelle au Centre Technique Horticole 41                                                                                                      |           |
| 2026-136 Candidature appel à projets CITEO/ADELPHE : Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer .....                                                                           | 41        |
| 2026-137 Convention d'Occupation Temporaire à titre gratuit du domaine public pour la mise en place d'un service d'autopartage 41                                                                                                  |           |
| 2026-138 Convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour la privatisation d'une partie du parking du champ de foire (parcelle BE 612) au profit de la SCI La Tour (Hôtel restaurant de la Tour du Renouveau) 41 |           |
| 2026-139 Convention d'Occupation Temporaire à titre gratuit du domaine public communal pour une activité circassienne au profit de l'association Acroballe Circus.....                                                             | 43        |
| 2026-140 Convention de partenariat Ville de Nevers / Association Le Greffon .....                                                                                                                                                  | 44        |

|                                 |                                                                                                                                                                  |           |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2026-141                        | Projet « U Tropic » porté par le centre social Accords de Loire – Autorisation d’occupation u domaine public en vue de réaménager la place Bernard Palissy ..... | 44        |
| <b>URBANISME .....</b>          |                                                                                                                                                                  | <b>44</b> |
| 2026-142                        | Tarifs 2027 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE).....                                                                                                    | 44        |
| <b>ATTRACTIVITE.....</b>        |                                                                                                                                                                  | <b>48</b> |
| 2026-143                        | Convention tripartite 2026 entre la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération .....                                     | 48        |
| 2026-144                        | Convention d’occupation temporaire du domaine public pour l’exploitation d’une activité de bar-restauration et d’animations musicales – Nevers Plage 2026 .....  | 48        |
| 2026-145                        | Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce sis 12 place Guy Coquille à Nevers 49                                                     |           |
| 2026-146                        | Convention de mise à disposition de matériel à la Ville de Varennes-Vauzelles.....                                                                               | 54        |
| 2026-147                        | Convention de mise à disposition de matériel à la Ville de Sermoise-sur-Loire .....                                                                              | 55        |
| <b>RELATION CITOYENNE .....</b> |                                                                                                                                                                  | <b>55</b> |
| 2026-148                        | Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2026 .....                                                                                           | 55        |
| 2026-149                        | Convention de mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts au profit de Nevers Agglomération pour l’accueil d’un restaurant universitaire.....           | 67        |
| <b>SPORT ET BIEN ETRE .....</b> |                                                                                                                                                                  | <b>67</b> |
| 2026-150                        | Conventions de partenariat – Organisation des manifestations sportives 2026 .....                                                                                | 67        |
| 2026-151                        | Convention-cadre de partenariat – Organisation des « Mercredis Multisports » de l’Ecole Municipale des Sports – Année scolaire 2026-2027 .....                   | 67        |
| <b>CULTURE.....</b>             |                                                                                                                                                                  | <b>71</b> |
| 2026-152                        | Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l’Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2026-2027 .....  | 71        |
| 2026-153                        | Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l’Orchestre d’Harmonie de la Ville de Nevers – Année » scolaire 2026-2027 .....                        | 71        |
| 2026-154                        | Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais – Année scolaire 2026-2027.....                                      | 71        |
| 2026-155                        | Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie du Temps Pluriel et La Maison – Année scolaire 71                                                             |           |
| 2026-156                        | Partenariat entre la Ville de Nevers et l’ADAPEI de la Nièvre.....                                                                                               | 71        |
| 2026-157                        | Partenariat entre la Ville de Nevers et l’association « Les Illus » dans le cadre de l’exposition « L’art autour du geste » .....                                | 72        |
| 2026-158                        | Partenariat entre la Ville de Nevers et l’association « De Cartes et de Dés » dans le cadre du festival « Les Légendes de Nevers » le 26 septembre 2026 .....    | 73        |
| 2026-159                        | Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la société Reelax Tickets.....                                                                         | 73        |
| 2026-160                        | Partenariat entre la Ville de Nevers et Lieber Tea dans le cadre du festival « Garden Party » en juillet 73                                                      |           |
| 2026-161                        | Partenariat entre la Ville de Nevers et le service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation de la Nièvre – Dispositif « L’art d’accéder à l’emploi » .....      | 74        |
| 2026-162                        | Tarification du théâtre municipal de Nevers – Saison culturelle 2026-2027.....                                                                                   | 74        |

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

- M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir, pour cette séance du Conseil municipal du 23 juin.
- Je vais donner lecture des procurations. Martine Mazoyer a donné pouvoir à Françoise Hervet, Hervé Barsse à moi-même. Jacques Ballout à Yannick Chartier jusqu'à son arrivée. Aurélie Marceau à Jean-Luc Dechauffour. Sébastien Wampach à Anne Wozniak. Perrine Chadaigne à Michel Suet jusqu'à son arrivée. Marianne Batty à Daniel Devoise. Olivier Pierre à Wilfried Séjeau.
- Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, s'ils le veulent bien et vous également, Corinne Mangel et Bruno Rénier. Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Merci pour votre unanimité.
- Nous avons à adopter le compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2026. Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Madame.
- Mme Guillemot – Monsieur le Maire, je me permets de vous interpeller, car lors de la séance du 7 avril vous aviez déclaré que vous prendriez un arrêté pour me donner un siège à la commission communale d'accessibilité. Cela ne figure pas dans le compte-rendu. Je n'ai pas non plus été invitée à siéger à cette commission.
- M. le Maire – J'essaie de comprendre les éléments. Apparemment, le point est bien contenu dans le compte-rendu des débats. Simplement, pour la mise en place, souhaitez-vous siéger en tant que représentante d'une association ou en tant qu'élue ?
- Mme Guillemot – En tant qu'élue, si possible, en collaboration avec M. Barsse.
- M. le Maire – Je me souviens que nous avons formulé cette proposition. Elle figure dans le compte-rendu des débats, mais elle n'a pas encore été mise en œuvre. Ce que je vous propose, c'est qu'on prépare la délibération, parce qu'il faut une délibération, pour le prochain Conseil municipal.
- Mme Guillemot – Très bien. Merci beaucoup. Excusez-moi, puis-je me permettre de vous demander que, lorsque je lèverai la main, vous me donniez la parole en disant « Madame Guillemot ». Sinon, je ne sais pas, si vous dites seulement « Madame », si c'est à moi que vous vous adressez.
- M. le Maire – Oui, bien sûr.
- Mme Guillemot – Merci beaucoup.
- Je voudrais que nous ayons une pensée, ce soir, avant de débiter ce Conseil municipal pour le jeune Thelyo, qui a été victime de l'accident entraînant son décès malheureusement, dans un bus de notre délégataire Tanéo. Comme vous le savez, car la situation évolue et l'auteur de la présumée infraction a été retrouvé, ce bus a dû freiner fortement pour éviter de percuter un véhicule ; malheureusement le bébé a tapé une barre du bus. Il a été opéré, mais malheureusement il n'a pas survécu. Je suis en lien avec ses parents, bien sûr. Keolis aussi, qui a pris ses responsabilités, le temps qu'on les établisse autrement. Une plainte a été déposée par sa maman. Il a fait l'objet d'obsèques samedi dernier, où la Mairie était représentée. Cela s'est passé le 21 mai 2026, et même si ça ne réparera rien du tout, je vous propose qu'on réserve une minute de silence en hommage à ce bébé, et en soutien à ses parents.
- Je vous remercie.

C'est également ce soir que se déroulera la cérémonie d'entrée au Panthéon de l'historien résistant Marc Bloch et de son épouse Simone, qui donc font leur entrée parmi les grands hommes de la patrie.

Marc Bloch et son épouse sont un couple qui a eu une vie au service de la France. C'est un historien majeur du 20<sup>ème</sup> siècle et une figure de la Résistance. Il est né en 1886, et décédé en 1944. Il incarnait à la fois l'intelligence intellectuelle, l'engagement républicain et le refus du nazisme.

Ancien combattant des deux guerres mondiales, il a pris part à la Bataille de France en 1940. Victime des lois antisémites du régime de Vichy, il perd son poste à la Sorbonne. Réfugié en zone libre, il rejoint la Résistance durant l'occupation de la France, passant à la clandestinité en 1943. Devenu un dirigeant régional important au sein des mouvements unis de la Résistance, il est arrêté et torturé par les Allemands le 8 mars 1944. Un an plus tard, le 16 juin 1944, il est exécuté par la Gestapo dans l'Ain, avec 29 de ses camarades, et sa femme va mourir quelques semaines plus tard, le 2 juillet, dans un hôpital lyonnais.

Aujourd'hui, en présence du Président de la République, Emmanuel Macron, Marc Bloch entre au Panthéon avec son épouse Simone Vidal. Selon leur petite fille, Suzanne Bloch, la présence de Simone était pleinement justifiée, et indispensable au regard de l'effacement des femmes, sans que certains grands hommes ne l'auraient pas été.

Marc Bloch écrira jusqu'au bout des poèmes d'amour à Simone : *Mon amour, quand pour moi l'heure sera sonnée. Que tout mortel entend à son tour. Tiens-toi bien près de moi, mon aimée*". Marc et Simone, couple fusionnel, intellectuellement et en amour, font leur entrée côte à côte ce mardi 23 juin au Panthéon. La dernière volonté de Marc Bloch est donc désormais honorée.

Je voulais évidemment commencer ce Conseil par l'hommage à ce couple exemplaire tant dans la profession qu'ils ont exercée que la vie qu'ils ont donnée à la France.

Nous allons parler dans un premier temps des mesures que nous avons décidé de prendre dans cette période particulièrement chaude. Je rappelle que c'est historiquement un peu partout en France qu'il n'a jamais fait si chaud, et que nous sommes donc face à une situation inédite. À situation inédite, il est imposé de trouver des précautions à prendre, de l'adaptation, avec du bon sens, pour chacun et chacune. Évidemment, nous n'avons pas attendu ce Conseil pour décider de mettre en place un certain nombre de choses, et notamment dans le cadre des aménagements des postes de travail de nos agents.

Nous sommes dans le cadre de la mise en œuvre du plan Canicule, avec depuis quelques jours une situation rouge pour notre territoire. C'est une canicule extrême et exceptionnelle par sa durée. Les arrêtés ont été pris par Madame la Préfète. Ceux qui se baignent actuellement dans la Loire prennent un grand risque pour leur vie. Il y a des contrôles, il y a des verbalisations. On sait qu'on ne pourra pas tout gérer. Je le redis publiquement, et je sais que la presse l'a relayé : se baigner en Loire est toujours extrêmement dangereux quand ça n'est pas sécurisé, il faut que chacun le sache, et nous faisons tout pour essayer d'éviter cela, par le maintien de beaucoup de fontaines. Il y en a huit ouvertes aujourd'hui. Il y a des jets d'eau, des jeux d'eau, des piscines. Tanéo va conduire aussi gracieusement des enfants à la piscine de Pougy-les-Eaux, dans le cadre des accords que nous avons entre communes. Des lieux de rafraîchissement. Et nous avons au total 50 parcs et squares à Nevers. Il suffit d'aller, quand on le peut, au parc Rosa Bonheur ou au parc Roger Salengro, pour essayer de gagner un peu de degrés de fraîcheur pour ceux qui n'ont pas la chance d'en avoir chez eux.

Nous avons aménagé et organisé le Centre Communal d'Action Sociale au niveau des ressources humaines, en passant en horaires d'été toute la semaine, avec fermeture de l'accueil et de l'espace public numérique à 15 h au lieu de 17 h ; report de tous les rendez-vous qui étaient fixés l'après-midi au matin. Décalage de l'arrivée des agents et de leur départ comme cela se fait dans beaucoup d'entreprises privées aussi. Les animatrices d'insertion gardent leurs horaires habituels dans le cas où il fallait répondre à un besoin social urgent, avec notamment une permanence téléphonique de 15 h à 17 h. Nous encourageons, pour les agents qui ont des postes le permettant, le télétravail.

Nous avons enclenché le 17 juin, la veille de l'alerte orange donnée, le registre communal des personnes vulnérables, qui compte à ce jour 103 personnes, dont 41 en grande situation d'isolement, avec des personnes qui ont moins d'une visite par semaine. Notre équipe dédiée est composée de sept personnes, dont trois sont aussi animatrices solidarité seniors en charge des visites de courtoisie.

Nous passons un appel à toutes les personnes toutes les 48 heures, voire moins. S'il n'y a pas de réponse évidemment, y compris auprès des tierces personnes, une visite à domicile est engagée. Nous avons réussi à joindre toutes les personnes qui étaient inscrites. La seule difficulté, que tous les maires connaissent, c'est les personnes qui ne sont pas identifiées, ou qui n'ont pas donné leurs coordonnées. J'appelle donc tout le monde à prendre soin de son prochain ; et si vous connaissez une situation difficile, à nous en faire part, et nous procéderons évidemment avec tact, et conformément aux dispositions légales nécessaires. Je pense que la priorité est donnée effectivement à cette situation exceptionnelle. Nous portons aussi une attention particulière aux personnes qui sont domiciliées au CCAS. Des messages de prévention sont dispensés, et un numéro d'information est disponible.

Le service de soins infirmiers à domicile et le service de portage de repas à domicile ne peuvent pas aménager leur travail en raison des contraintes soit d'ordre personnel avec des horaires scolaires, soit de fonctionnement, mais nous faisons tout pour que ça se passe le mieux possible, avec une communication sur les gestes de prévention pendant une période caniculaire, avec les numéros d'information.

Il y a aussi un horaire qui a été mis en place au niveau du pôle de réussite éducative, et des entretiens en visio pour continuer le suivi de la scolarité des enfants.

Au sujet des écoles et des crèches, pour essayer de faire taire toute polémique, et je regrette qu'en situation particulière, ça devienne un enjeu de polémique ou de récupération politique, oui, il fait chaud, il fait chaud partout. Il y a des gens qui ont la climatisation, il y a des bâtiments qui ont la climatisation, il y en a qui n'en ont pas. Par conséquent, nous faisons dans la mesure de nos moyens, avec, je le dis sur les écoles heureusement depuis 12 ans, une grande politique de rénovation, mais qui ne fait pas tout. Il n'est pas du ressort du maire de décider si les enseignants doivent travailler ou pas, contrairement à ce que je vois ou j'entends relayé. Cela appartient à la Direction Académique qui, à ce jour, ne m'a pas saisi de fermetures des écoles. Néanmoins, nous sommes en lien évidemment avec la préfecture aussi.

Il est conseillé, au niveau d'un plan gouvernemental, pour les parents qui le peuvent, de garder leurs enfants chez eux. Donc à eux de prendre leurs responsabilités. En plus, on est en fin d'année scolaire. C'est d'ailleurs souvent ce qui se passe sans consignes de personne, je le rappelle au passage. Aujourd'hui nous maintenons cette possibilité, qui n'en est qu'une, de venir travailler au gré des enseignants, au gré des enfants, au gré des parents, des enfants.

Je rappelle aussi que nous avons certaines écoles qui sont plus faciles à vivre, parce qu'elles sont anciennes, qu'elles ont des murs épais. Peut-être pas toutes les pièces ; il y a des écoles aussi qui ont des pièces qu'il faut favoriser. Je pense à des écoles anciennes comme l'école André Cloix, comme l'école de la Manutention, etc., où des enfants, comme pendant la période Covid, peuvent être mieux dans ces endroits-là que toute la journée dans des appartements sans fraîcheur qui ne sont pas toujours correctement isolés.

Il ne s'agit donc pas d'obliger, il ne s'agit pas d'imposer. C'est compliqué pour tout le monde, mais les maires, il faut arrêter de leur donner tout ce pouvoir de décider de tout et de son contraire ; ce n'est pas le cas.

Je voulais aussi remercier les agents, et nous sommes à l'écoute des agents au quotidien, car nous maintenons les services publics ouverts. Il ne nous est pas demandé de les fermer. Maintenant, nous faisons appel au bon sens : bon sens des enfants, bon sens des enseignants, bon sens des parents, pour trouver la meilleure des solutions, et d'adaptation, puisque tout ne s'arrête pas en raison des fortes chaleurs ; encore une fois, il faut adapter l'activité avec bon sens.

Je précise quand même, et on va me dire que ce n'est pas suffisant, je n'en doute pas, mais je précise quand même que l'ensemble des crèches et des écoles sont dotées de ventilateurs (un à deux par classe). Des brumisateurs et des vaporisateurs sont également dans toutes les crèches. Je remercie les agents. Les maternelles sont équipées de vaporisateurs aussi. Nous avons des crèches avec des espaces climatisés.

Les consignes sont appliquées, pour sortir les enfants, ou ne pas les sortir, en fonction du temps et notamment le matin, pour pratiquer des activités calmes, des jeux d'eau, de l'hydratation.

Nous ne facturons pas pour les parents qui avaient prévu de mettre leur enfant en crèche et qui ne le font pas. Vous voyez donc qu'on est dans une souplesse totale.

Les écoles et les crèches, à ce jour, restent ouvertes, comme dans beaucoup de communes, avec des activités adaptées, des consignes de sécurité, je le dis, avec une latitude d'appréciation des parents et des enseignants. Les enseignants, je le redis, relevant de l'Education nationale.

Nous distribuons aussi de l'eau dans les mairies de proximité et aux alentours des mairies de proximité pour inciter les personnes à venir aussi, pour celles qui ne savent pas trop où aller, dans nos mairies de proximité. Nous avons relancé un peu plus tôt que prévu, donc en urgence, le dispositif que j'appelle toujours « Les jeunes veillent sur leurs aînés », mais qui a changé de nom, mais peu importe. Nous avons donc aussi cette présence-là, pour suivre les personnes qui pourraient être en difficulté ou en détresse, par cette équipe citoyenne. 30 jeunes, d'ailleurs, ont été formés samedi dernier, avec déploiement immédiat sur le terrain. Cette opération est donc en cours.

Nous avons de nombreux parcs et jardins, que j'invite chacun à fréquenter. Nous avons aussi l'espace Pascal François, la place Guy Coquille, la rue Mitterrand. Les fontaines fonctionnent tous les jours. Je précise que c'est de l'eau en cycle fermé, et donc elle se récupère. Nous avons aussi trois promenades le long des cours d'eau : La Nièvre : promenade Victor Guéneau. ; La Loire : sentier du Ver-Vert. Le canal : promenade rue Edmé Laborde.

Nous sommes actifs en matière de lutte contre les îlots de chaleur. Nous avons déminéralisé quand même 40 000 m<sup>2</sup>, et végétalisé largement depuis 2015, et avons planté 10 000 arbres en plus, avec aujourd'hui 38 000 arbres. Mais vous me direz que, comme pour le reste, ça ne fait pas tout non plus. Néanmoins, le fait que nous ayons la Fleur d'Or est aussi signe que nous nous en préoccupons, et que nous aurons sans doute à nous en préoccuper davantage. Et d'ailleurs, il appartiendra, je pense, en lien avec les associations d'élus qui sont sur le sujet, d'aborder un nouveau sujet, que nous avons déjà abordé à l'Agglomération et à la Ville, qui est le dérèglement climatique, mais aussi d'adapter sans doute davantage nos bâtiments. J'entends parfois des exemples de bâtiments publics tout en verre qui aujourd'hui sont invivables. Donc il faut aussi qu'on fasse les bons choix sur ce qu'on peut rénover ou créer.

Au niveau des jeux d'eau, ils sont présents à la Jonction et rue François Mitterrand. Il faut citer le centre aquatique Aquabalt, qui a battu tous ses records. Nous avons prolongé les horaires et œuvré sur les tarifs.

On peut aussi citer l'accueil à la maison des étudiants. Je le dis aussi pour les jeunes, la maison des étudiants a une ventilation double flux. Nous l'ouvrons du lundi au vendredi de 8 h à 23 h et samedi de 10 h à 15 h.

Nous avons fermé la médiathèque compte tenu de la problématique, justement, de toute cette verrière qu'il faut changer. Néanmoins, il y a deux espaces qui sont climatisés, c'est la salle de musique et la salle de cinéma. Ce qui veut dire que les agents qui continuent de travailler, même si la médiathèque est fermée au public pour l'instant, sont dans un espace protégé.

Le conservatoire a fermé ses classes récemment. La Maison un dispositif de rafraîchissement. Vous pouvez tout à fait aller vous y reposer, ou visiter l'exposition qui s'y trouve. Nous aurons aussi « La Médiathèque met les voiles », et ce sera un peu plus tard.

Nevers Plage fonctionnera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, avec une difficulté compte tenu de la configuration de la Loire, qui ne permettra pas de faire une baignade en eau vive surveillée, ce que nous regrettons, mais nous travaillons sur un dispositif de rafraîchissement et d'humidification qui sera évidemment proposé en lieu et place. Vous avez vu qu'il y a eu des noyades pas très loin d'ici à La Chapelle-Montlinard, je crois, mais, le lendemain, il y avait le même nombre de baigneurs. Je conçois que cela soit tentant, mais c'est extrêmement dangereux, et c'est au péril de la vie de ceux qui décident de se baigner dans la Loire.

Nous avons, je l'ai dit, aménagé nos horaires de personnels pour les espaces verts, les collectes, la voirie, etc. Cela se fait évidemment dans le dialogue.

Une notice de prévention.

De la distribution d'eau, contrairement aux bêtises que j'avais pu lire l'an passé, à tous les agents de terrain à partir du moment où ils sont éloignés d'un point d'eau.

Incitation au télétravail.

Nous avons essayé d'identifier des salles qui sont plus fraîches, moins exposées au soleil, plus aérées, et qui peuvent être ouvertes à tous.

Voici, en résumé ; je ne dis pas que c'est exhaustif. Evidemment, nous avons immédiatement pris des mesures d'adaptation.

Je rappelle aussi qu'il y a la baignade de Chevenon qui sera ouverte à partir du 4 juillet, mais que les jeux d'eau sont déjà ouverts. La piscine d'Imphy n'est pas encore ouverte, et la piscine de Varennes-Vauzelles rouvrira le 1<sup>er</sup> août. Il faut donc tenir avec nos autres piscines, en compensation, pour l'instant.

Voilà un petit résumé évidemment des responsabilités que nous avons prises, en lien avec les services de l'État, en lien avec nos partenaires sociaux pour l'aspect travail.

J'invite toute personne qui ne serait pas identifiée par le CCAS et qui serait en difficulté de logement chez elle à nous le signaler pour trouver une mesure adaptée par nos services, qui, encore une fois, sont sur le pont, parce que c'est ça aussi le service public, on l'a déjà vécu dans la difficulté, dans la sécurité, mais aussi au service des autres.

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Bonjour à toutes et à tous. Oui, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, à Nevers, nous subissons de plein fouet cette canicule, et plusieurs écoles sont en difficulté. Vous l'avez dit aussi, les directives ministérielles et préfectorales permettent aux familles qui le souhaitent de garder leurs enfants à domicile. Par contre, contrairement à ce que vous avez dit, elles laissent aussi aux maires une responsabilité, c'est le soin d'évaluer le risque pour la sécurité des personnes dans les écoles, et de prendre, si nécessaire la décision de fermer celles-ci, en instituant après, ou non, un service minimum. Vous avez dit que la plupart des communes de la Nièvre ont gardé leur école ouverte ; mais plusieurs communes de la Nièvre ont aussi fait le choix de fermer, soit la journée entière, soit seulement l'après-midi.

Je voudrais juste rappeler aussi que l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, plus connu sous l'acronyme d'INRS, indique qu'au-delà de 30° la chaleur constitue un risque pour la santé ; et moi je rajoute notamment pour les plus fragiles.

Je vous ai donc écrit, dès la semaine dernière, pour connaître les mesures prises pour garantir le bien-être et la sécurité des enfants accueillis dans les établissements scolaires et les structures périscolaires. Par les médias, et vous les avez aussi énoncés, et dit que ce n'était pas suffisant, on apprend qu'un ventilateur a été fourni par classe, et des brumisateurs pour les plus petits. Est-ce que ce sont les seules mesures ? Je n'en ai pas entendu beaucoup d'autres. Vous dites que vous

êtes à l'écoute des agents, mais alors pourriez-vous nous dire qui est allé dans les écoles pour constater, pour évaluer les risques pris par toutes les personnes qui sont dans l'école, que ce soit les enfants ou les personnels ; et puis pour proposer des solutions et les mettre en œuvre ?

Je pense notamment à nos agents, puisqu'ils relèvent de notre municipalité. Qu'est-ce qui a été fait en termes d'adaptation des horaires, pour ceux des écoles ? Ou d'organisation du travail ? On sait qu'elles travaillent souvent sur des délais très longs.

Dans un second temps, quand cette crise sera passée, je pense qu'il faudrait qu'on établisse un plan de prévention du risque grandes chaleurs, en lien avec le document unique d'évaluation des risques, le DUER, qui permettrait d'établir une liste de mesures, école par école, pour nos personnels, pour justement savoir quelles mesures prendre en cas de vigilance jaune, orange, et surtout rouge comme actuellement.

Nous atteignons dans les écoles des températures extrêmes, du fait du manque d'isolation et de systèmes de rafraîchissement, mais aussi du fait des cours largement bitumés et non végétalisés. J'ai une dernière question, à laquelle je ne vous demande pas forcément de répondre : « Quand le gouvernement va-t-il donner les moyens pour que nous ayons un véritable plan d'urgence de rénovation du bâti scolaire, et de végétalisation des cours d'école ? » Il en est question depuis des années. C'est un serpent de mer. Mais la baisse du Fonds Vert encore cette année n'est pas un bon signe pour espérer l'obtenir.

M. le Maire –

Je vais laisser Chrystel Pitoun vous répondre, sur plus de détails que vous le voulez. Sans rentrer dans un débat national, je voudrais rappeler que le Fonds Vert n'existait pas avant 2017, et qu'on ne s'y est pas beaucoup intéressé avant. Il y avait TEPCV, et cela nous a aidés pour la Maison de la Culture. Les déminéralisations d'écoles, on est en train de les faire. C'est un budget énorme. Il y a eu la grande mode du goudronnage, du bitumage. Maintenant, il faut revenir en arrière. Nous sommes sur une démarche partenariale, en lien avec les Conseils d'école, et de cours déminéralisés ou de parties de cours déminéralisés, encore à l'école Barre Manutention. Donc oui, cela va se faire : comme on met aujourd'hui 500 000 à 600 000 € par an dans les écoles, quand c'était 200 000 à 300 000 avant. Donc oui, on avance, mais c'est long. Cependant, qui a mis en place le Fonds Friches, le Fonds Vert, les aides à l'achat de véhicules électriques ? Vous critiquez toujours le gouvernement, mais c'est bien ce gouvernement-là. Il n'y en a sans doute jamais assez. J'espère que ces fonds seront effectivement maintenus. Les écoles ont été d'ailleurs la première piste au moment de la présentation du Fonds Vert – je me trouvais d'ailleurs au ministère de l'Environnement lors du lancement du Fonds Vert, avec une priorisation. On en a vu quelques effets, et on peut donner l'exemple de l'école Jules Ferry ; les études ont été financées en partie par le Fonds Vert. Avant, nous aurions eu zéro. Il faut donc aussi rappeler les choses de façon équilibrée, et pas seulement les attaquer.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs points ont été abordés. Sur la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, nous en faisons une par an, et nous attribuons 75 000 €, et l'opération est gérée en collaboration avec Anne Wozniak. Nous avons déployé par ailleurs des arbres dans des crèches et dans des écoles, sur d'autres budgets.

En ce qui concerne les écoles, oui, il fait chaud ; et la coordination périscolaire est sur place tous les jours. Nous avons amené des ventilateurs, des vaporisateurs, des brumisateurs. Dans les crèches, nous avons donné des couvertures de survie à mettre aussi sur les vitres ; car cela fait diminuer de 5° à 10° la température dans les locaux. Il faut répondre au problème immédiatement. J'étais tout à l'heure avec la CAF ; je leur ai dit que nous allions mettre certainement la climatisation dans toutes les crèches, et nous avons demandé des subventions. Ils étaient conscients du problème.

Nous avons mis en place des repas froids depuis lundi. On ne fait plus chauffer les fours dans les restaurants scolaires.

Depuis quelques années, nous demandons aux enseignants et aux directeurs d'école de nous donner des informations sur les parcs de ventilateurs dont ils disposent, car il est important qu'ils puissent anticiper les demandes.

En termes de travaux d'isolation, nous avons changé les fenêtres de l'école Albert Camus, pour un montant de 231 000 €. Nous faisons réaliser l'isolation extérieure, pour un montant de 680 000 €. Nous essayons vraiment d'isoler le plus possible toutes les écoles, à raison d'une chaque année.

Les agents sont formés à faire face aux différentes difficultés pouvant survenir par rapport à la canicule, apportant toute la surveillance utile aux enfants, dans les crèches et dans les écoles. Nous donnons à boire aux enfants, conseillons d'être sous les arbres dans les cours, de faire des jeux d'eaux, ils vont se mouiller. Nous essayons de faire des jeux calmes... Toute la coordination périscolaire est sur place tous les jours.

M. le Maire –

Nous sommes en début de mandat. Ce que je souhaiterais, c'est d'abord discuter avec les élus de l'Agglomération, avec la gouvernance, d'un éventuel plan intercommunal de sauvegarde, qui pourrait associer aussi des mesures à prendre, soit tous ensemble, soit, si ce n'est pas le cas, de faire évoluer notre Plan Communal de Sauvegarde. Il peut se monter un groupe de travail qui nous permette de réfléchir en tenant compte de comment on a affronté cette situation pour être mieux préparés, comme toutes les autres collectivités, la prochaine fois.

En liaison avec le travail que nous sommes actuellement en train de faire sur les budgets, Ville et Agglomération, et surtout Ville pour les écoles, il s'agirait aussi de déployer, comme on le fait pour le patrimoine des écoles et les travaux, un plan pluriannuel d'investissements – ce que nous avons déjà un peu mis en place, mais en l'affirmant davantage – sur les végétalisations de cours d'école ; qui ne régleront pas tout, parce que ce n'est pas pour ça que vous ne me direz pas qu'il fait chaud dans les salles de classe. Je vois qu'il y a des agents qui communiquent – un peu limite, d'ailleurs –, en disant qu'il n'y a pas de ventilateurs ; c'est faux : il y en a au moins un ou deux par classe. Mais je reconnais que ça ne règle pas toute la situation.

Je sors des locaux de l'Office de la Biodiversité, il n'y a pas non plus de climatisation dans ces nouveaux locaux, il fait très chaud. C'est donc compliqué pour tout le monde. Mais je comprends que ça le soit pour les personnes plus vulnérables, comme les plus petits ou nos personnes âgées ou malades. Voilà, qu'on fasse avec bon sens et le mieux possible. Notre ambition de poursuivre la rénovation des écoles passera aussi par leur rafraîchissement. Mais, sauf à équiper toutes les écoles de climatisations, et je ne crois pas non plus que ça soit dans l'air du temps, mais, bon, à voir, on n'arrivera jamais à une solution parfaite.

Mme Pitoun –

Comme vous le savez, je suis infirmière libérale, et je vais chez des personnes qui sont malades, pas malades, âgées, qui se sont fait opérer ; aujourd'hui, chez toutes les personnes, la température est rentrée dans les maisons, dans les appartements. Les enfants ont chaud à l'école, mais, dans des barres comme à Guynemer, dans des appartements, je ne suis pas sûre qu'ils aient moins chaud qu'à l'école.

M. le Maire –

Sophian Saouli.

M. Saouli –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Hier, je me suis rendu au conseil de l'école Alix Marquet, et les enseignants étaient unanimes en disant qu'il fallait que l'école reste ouverte, qu'il fallait qu'il y ait du lien, avec les enfants, avec les parents. Ils ont dit qu'ils s'organisaient, parce que les enseignants savent s'organiser, et qu'ils se responsabilisaient toute la journée pour pouvoir donner un enseignement de qualité.

Je rejoins Mme Chrystel Pitoun qui disait que certaines habitations n'étaient pas isolées et que les enfants ont encore plus chaud chez eux que dans les écoles. Sachez que nos agents et les élus sont aussi au côté de nos enseignants et nos directeurs pour veiller à la sécurité des enfants.

- M. le Maire – Ils sont encadrés. Le drame de Carpentras est terrible. Madame Buchter.
- Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. J'avais une réaction par rapport aux débats. J'entends effectivement qu'à la maison, ça peut être parfois pire. C'est pour ça qu'il y a des communes qui ont pris d'autres initiatives, à savoir héberger pour l'après-midi les enfants et les enseignants dans des salles municipales qui ont été mises à disposition. Ça s'est passé comme ça, par exemple, à Decize ; j'ai vu aussi Marzy le faire.
- J'avais une deuxième question, qui porte sur les baignades dans la Loire. On partage tous le fait que c'est dangereux, et qu'il faut que l'activité soit exercée de façon surveillée et sécurisée. Mais sauf qu'on voit que l'interdiction pure et simple, ça ne fonctionne pas. C'est-à-dire que les gens ne la respectent pas. Donc qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on continue comme ça, en se disant qu'on espère qu'un jour ça va changer ? Ou est-ce qu'on essaie d'organiser les choses ? J'entends que la configuration de la Loire au niveau de Nevers Plage ne permet pas de le faire à cet endroit-là, mais est-ce qu'il y aurait un autre endroit ? Est-ce qu'il y a une commune voisine ? Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut organiser ? On dit que c'est « tentant », mais ce n'est pas seulement tentant, car certaines personnes ressentent comme un besoin vital que d'avoir du froid, du frais quand elles vivent notamment dans des lieux clos et suffocants.
- Ma question est donc la suivante : « Plutôt que de continuer dans cette logique d'interdiction, qui visiblement ne porte pas ses fruits, n'y aurait-il pas une alternative de sécuriser, surveiller un endroit de baignade, où on informerait les gens que cet endroit-là est sécurisé, et qu'on peut y aller ? »
- Mme Pitoun – Nous avons réfléchi à mettre les enfants, comme certaines communes, dans des locaux comme l'Agora, par exemple. Mais, si on compare avec Marzy qui est une commune de taille moyenne, il faut rappeler qu'à Nevers nous avons 16 écoles, ce qui est énorme. Comment les conduire dans ces salles ? Et pour les cantines ? Nous avons essayé de réfléchir à ce type de solutions, mais ce n'est pas gérable. C'est gérable sur une petite commune, mais 16 écoles, c'est énorme.
- M. le Maire – Nous n'allons pas tout régler ce soir. Nous sommes preneurs de toute proposition. Nous avons ouvert, je l'ai dit, des espaces publics qui sont plus frais, comme la Maison de la Culture. On n'a pas énormément, quand on y pense, de grandes salles fraîches. Il y a un peu le bas du palais ducal. Évidemment que tout le monde est le bienvenu dans ce type d'espaces. Des EHPAD aussi proposent d'ouvrir, puisqu'ils sont climatisés, leurs espaces à des tiers, à Nevers aussi. Tout le monde peut faire ce type de propositions, mais ce n'est pas si simple que ça à organiser, comme le rappelait Chrystel Pitoun. Tout le monde pourra essayer de faire des propositions, et, si la Ville peut accompagner leur mise en place, ce sera bien volontiers.
- Sur la baignade en Loire, je discuterai de cela avec Mme la Préfète. Je rappelle que le fleuve est de la compétence de l'État, et que nous ne pouvons rien mettre en place sans l'aval de l'État. Or, aujourd'hui l'État ne donne pas son aval pour aménager une baignade en Loire à quelque endroit que ce soit. On reste donc sur de la prévention, mais aussi sur de la verbalisation ; la responsabilisation si possible aussi par les parents des plus jeunes ; et puis, pour les plus grands, il faut qu'ils comprennent que ce n'est pas le lieu, et qu'il y a d'autres lieux pour s'humidifier que la Loire, qui reste dangereuse. Je ne suis pas évidemment dans le constat de dire qu'il n'y aura personne qui ne va plus se baigner dans la Loire, mais c'est un grand risque pour ceux qui le prennent, et il faut donc passer régulièrement, et la police municipale intercommunale est très présente, avec les forces nationales, pour essayer de dissuader.
- Françoise Hervet, Xavier Morel, puis nous aborderons l'ordre du jour, s'il vous plaît.
- Mme Hervet – Bonjour à tous et à toutes. Hier, j'étais présente au Conseil de l'école Lucette Sallé, primaire, et nous avons abordé le problème de la chaleur, évidemment, avec le directeur, les enseignants, les

parents. Tout le monde reconnaissait que la situation était vraiment arrivée subitement, qu'elle était inédite, et qu'il fallait trouver des solutions pour s'adapter. Les parents présents reconnaissaient que certains enfants étaient certainement mieux à l'école que dans des logements moins isolés ; et surtout que c'était un vrai problème pour les parents qui travaillaient aussi. Effectivement, tout le monde reconnaissait que c'était une situation complexe, et qu'on allait la résoudre le plus rapidement possible. Ils étaient vraiment unanimes pour dire qu'on faisait tout ce qu'on pouvait.

M. le Maire – Je pense aussi, pour ceux qui le peuvent, au cinéma, qui est aussi un moyen de passer un temps au frais.

Xavier Morel. Wilfried Séjeau. Puis nous allons aborder un autre sujet.

M. Morel – Bonjour à tous. J'ai cru comprendre qu'il y avait des mesures pour la piscine de Pougues-les-Eaux. Y a-t-il des mesures également pour permettre aux enfants ou à des moins jeunes d'aller à Aquabalt, avec des conditions particulières, car c'est climatisé et c'est encadré ?

M. le Maire – Comme je le disais tout à l'heure, il y a une extension des horaires, et une réduction des tarifs.

M. Morel – Donc pas de gratuité en vue ?

M. le Maire – On verra. Pour l'instant, je rappelle que nous avons un système intercommunal, et il y a une décision à prendre aussi avec les maires.

Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. En deux mots, sur le Fonds Vert, mais je ne polémiquerais pas trop longtemps, effectivement ce dispositif a considérablement fondu ces dernières années, et aujourd'hui les moyens que l'État devrait allouer à la transition écologique ne sont absolument pas au rendez-vous. Le réchauffement climatique est là, et ça devrait être un chantier d'ampleur. On devrait mobiliser des milliards pour adapter nos logements, rénover les passoires thermiques, rénover l'habitat social. Bref, donc je crois aujourd'hui que l'État n'est clairement pas au rendez-vous de cet enjeu.

Pour revenir sur un plan plus local, on a certes parlé des enfants, mais il y a aussi beaucoup de retours d'enseignants qui sont aussi dans des conditions de travail difficiles, et qui considèrent que le matériel, et notamment les ventilateurs mis à disposition, n'est pas suffisant. Je pense donc qu'il va falloir investir et prévoir du matériel plus performant pour les enfants, mais aussi pour les enseignants.

Enfin, puisqu'on parle des écoles, je voudrais quand même poser une question sur ce qui est dans la presse aujourd'hui concernant le projet de fermeture de la cantine de l'école maternelle du Mouesse. Je sais que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais ça fait partie de l'actualité. Vous me répondrez, ou vous ne me répondrez pas, mais ce projet a été annoncé. Alors que vous avez dit que la priorité, c'était le bien-être des enfants, je voulais savoir en quoi le projet de fermeture de cette cantine relève d'une amélioration du bien-être des enfants, et notamment des plus petits.

M. le Maire – C'est un projet qui est envisagé en raison de la baisse des effectifs, qui est un constat, dans cette école. Pour les collèves aussi, au niveau du Département, certains ont adapté leurs horaires de restauration. Chacun fait comme il peut. Il y a d'autres endroits aussi où le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté rassemble des cantines. C'est un projet que nous avons, mais il y a une réunion avec l'adjointe à l'Éducation le 26 juin sur le sujet, et nous aurons d'autres occasions d'en reparler.

- Mme Pitoun – Je peux juste ajouter que ce n'est pas un projet de fermeture, mais de regroupement. Il y avait trois classes de maternelle, et la directrice a enlevé une classe de maternelle ; il nous reste donc deux classes de maternelle. Ce sont deux écoles maternelles élémentaires qui sont situées à 160 mètres l'une de l'autre. Il restera donc deux classes de maternelle avec au maximum 35 enfants, et il y aura sûrement 20 ou 25 enfants qui déjeuneront là-bas. Nous avons prévu de les faire déjeuner à l'école élémentaire, qui a deux salles différentes, distinctes, grandes, où on va mettre un WC supplémentaire pour les petits, un change-debout ; et je tenais à souligner aussi que ces enfants font déjà le périscolaire dans l'école élémentaire. Le chemin qu'ils vont faire à pied est de 160 mètres, avec des gilets, avec deux ATSEM, avec une animatrice. En fait, ce chemin, ils le font déjà en périscolaire. Et ce n'est pas une fermeture ; si, l'année prochaine, on a une ou deux classes de plus, on pourra remettre la cantine à la maternelle. En outre, en fermant une classe de maternelle, on enlève un poste d'ATSEM ; ce n'est pas nous qui décidons, c'est la directrice d'école.
- M. le Maire – Je précise aussi qu'il y a des logiques de rationalité. Je peux entendre que des déplacements longs peuvent inquiéter. Là, c'est à côté, c'est pratiqué au quotidien sans que personne n'ait trouvé à redire jusqu'à présent. Depuis que nous avons rassemblé le groupe scolaire Albert Camus avec l'école Lucie Aubrac, les petits vont à l'école Albert Camus. Sauf que nous avons l'opportunité de recréer un restaurant scolaire – vous voyez, on est capables de le faire dans l'autre sens aussi –, en rachetant une maison à côté, ce qui nous permet de refaire un restaurant scolaire uniquement maternelles. Ce qui peut se faire peut aussi se défaire, dans le sens ou l'autre.
- Aujourd'hui, effectivement, ce projet semble assez logique, et les arguments évoqués me semblent assez précaires, puisque, encore une fois, les déplacements se font au quotidien par ces enfants, avec un engagement qui est un dispositif particulier, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas mélangés aux élèves de l'élémentaire ; ils resteront dans un cadre de petits, qui nécessite effectivement un peu plus de repos.
- Monsieur Derouault, ce n'était pas un sujet qu'il était prévu d'évoquer ce soir. Il y a des interventions par groupe ; c'est très bien. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais j'ai bien voulu qu'on l'aborde, mais on en reparlera, quant aux suites de la réunion du 26 juin.
- M. Derouault – Cela faisait partie des questions que nous avons posées en fin de Conseil. C'est pour éviter de rallonger la fin de Conseil. Nous pourrions aborder la question maintenant et l'enlever de la fin du Conseil.
- M. le Maire – Je voudrais que nous avancions sur l'ordre du jour, s'il vous plaît.
- Je vous propose une petite présentation des déplacements qui ont été réalisés, comme nous avons l'habitude de le faire, et ils ont eu lieu en Pologne, dans la ville jumelée de Siedlce, et en Allemagne, à Neubrandenburg.
- Présentation d'une vidéo sur les déplacements à Siedlce et à Neubrandenburg.*
- M. Couturier – Désolé pour les soucis techniques. Monsieur le Maire, mes chers élus, bonsoir à tous. La chaleur met à rude épreuve la technique. Je souhaiterais apporter quelques éléments de précisions concernant le jumelage avec Siedlce. 2027 sera une année forte, puisque nous célébrerons les 25 ans de notre jumelage. Nous avons pu, lors de ce déplacement, évoquer des pistes concrètes, et travailler autour de la célébration de ce jumelage, à Nevers, mais aussi à Siedlce, qui nous nous permettra cette double célébration, avec, au cœur du partenariat, la culture, la jeunesse et le sport ; mais aussi une volonté de créer une fête des familles Nature à Nevers peut-être au château des Loges en lien avec nos amis polonais du district de Siedlce.

Faire vivre à Nevers la mémoire des peuples qui se sont battus pour leur liberté, à travers, nous le souhaitons vivement, l'accueil d'une exposition du Musée de l'Insurrection à Varsovie, musée que nous avons également découvert et visité, témoignage fort du courage et de l'attachement des Polonais à l'indépendance et à la démocratie.

Mais aussi le sport comme langage universel, rapprochement souhaité entre l'USON et l'équipe de rugby de Siedlce.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'Amicale de Siedlce à Nevers, qui seront acteurs et moteurs de cet anniversaire, notamment avec un travail autour de l'accueil d'un groupe de danses traditionnelles polonaises et d'exposition de peintures franco-polonaises, mais aussi d'une conférence autour de Marie Curie, qui est, on le sait, une figure emblématique du lien franco-polonais.

J'ajouterais enfin une mobilisation de certains partenaires comme l'Institut polonais de l'Ambassade de Pologne pour enrichir cette programmation qui vous sera proposée.

En somme, faire de notre jumelage, pour les 25 ans, un événement populaire, culturel et européen, associant habitants, associations, écoles, sportifs et partenaires institutionnels de nos deux villes. Merci, Monsieur le Maire. Le déplacement qui a été fait à Neubrandenburg pourra ensuite être présenté et commenté.

Mme Garcia –

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Effectivement, dans le cadre du jumelage entre Nevers et Neubrandenburg, nous nous sommes rendues, Léa Frébault et moi-même, à Neubrandenburg du 11 au 14 juin 2026. Nous y avons rencontré bon nombre d'acteurs culturels, en plus, bien sûr, de l'équipe municipale, et nous avons vraiment rencontré des personnes très soucieuses d'échanger et de faire vraiment avancer le jumelage dans plusieurs aspects : l'aspect culturel, l'aspect commercial, l'aspect sportif, et l'aspect aussi événementiel. Nous y sommes allées aussi dans le cadre du célèbre marathon autour du lac de Tollense. Comme le montre la vidéo, les habitants de Neubrandenburg donnent une grande part au sport, et au sport en famille.

Nous espérons que nous allons pouvoir faire évoluer le jumelage sur plusieurs aspects : l'aspect sportif, bien sûr, mais, comme je vous le disais, l'aspect aussi culturel, l'aspect commercial et l'aspect événementiel, avec des échanges d'artistes, des possibilités qu'il y aurait aussi d'envoyer des jeunes à Neubrandenburg ; ils sont prêts à les accueillir. Nous verrons cela plus amplement dans l'avenir quant aux aspects sur lesquels travailler sur ce jumelage.

M. le Maire –

Merci. C'est effectivement important qu'on entretienne nos liens historiques avec nos villes jumelées.

J'ai retrouvé l'élément : c'est l'unité de production de Quétigny qui va accueillir celle de Plombières, suite à la volonté de la Région, qui, elle aussi, rationalise les sites.

Je voulais aussi vous signaler, avant de passer aux délibérations, que nous figurons dans le classement des meilleurs PASS sur Parcoursup en 2026, et que l'Université de Bourgogne Europe, site de Nevers, y est classée 9<sup>ème</sup>. Nous sommes la première antenne en France, et nous sommes avant l'université de Lille, de Rouen, de Bordeaux, etc. Nous sommes à peu près constants dans le classement ; je crois que nous étions 7<sup>èmes</sup> l'an passé ; c'est assez exemplaire, et bravo aux enseignants, parfois à distance, parfois en local, aux accompagnants et aux étudiants, à l'heure où ils passent leurs examens, et nous avons une petite pensée pour eux. C'est encourageant.

Nous allons en venir aux délibérations que les groupes souhaitent proposer au débat ; et, par défaut, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, nous allons voter les autres successivement sans débat. Monsieur Devoise.

M. Devoise – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Pour le groupe majoritaire, il s’agira des délibérations suivantes : n°6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 25, 30, 32, 36, 37, 38, 39, 41 et 42.

M. le Maire – Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Pour le groupe « Demain, Nevers », il s’agira des délibérations suivantes : n°4, 7, 13, 14, 19, 23, 26, 29, 32. Nous avons adressé cette demande samedi. Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, que le groupe majoritaire nous adresse les délibérations ; cela nous aide aussi à préparer le Conseil. Merci.

M. le Maire – Apparemment, pour une fois, vous avez raison ; et notre excellent président de groupe, qui avait pris quelque distance avec Nevers, a oublié de se faire remplacer ; dont acte.

Il n’y a pas de décisions prises par le maire qui sont sollicitées.

Je vous propose d’adopter sans débat les délibérations suivantes :

2026-121 (2) – Retrait de la délibération n°2026\_DLB043 du 7 avril 2026 et adoption d’une nouvelle délibération portant délégations du Conseil municipal au maire.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-122 (3) – Présentation des règles de prise en charge des frais des élus dans l’exercice de leur mandat.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-125 (5) – Avenant n°3 au contrat de délégation de service public – Camping de Nevers.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-129 (10) – Règlement de la formation – Prise en charge du Compte Personnel de Formation et du Congé de Transition Professionnelle.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-135 (16) – Convention-cadre relative à l’organisation de visites d’information professionnelle au Centre Technique Horticole.

Nous les saluons, et nous les remercions pour la réalisation et la pose de la Fleur d’Or devant l’hôtel de ville, notamment, et pour leur gestion du patrimoine environnemental, par fortes chaleurs.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-136 (17) – Candidature à l’appel à projets CITEO/ADELPHE : collecte pour recyclage des déchets d’emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-137 (18) – Convention d’Occupation Temporaire à titre gratuit du domaine public pour la mise en place d’un service d’autopartage.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-140 (21) – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l’association Le Greffon.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-141 (22) – Projet « U Tropic » porté par le centre social Accords de Loire – Autorisation d’occupation du domaine public en vue de réaménager la place Bernard Palissy.

***Adopté à l’unanimité.***

2026-143 (24) – Convention tripartite 2026 entre la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-146 (27) – Mise à disposition de matériel à la Ville de Varennes-Vauzelles.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-147 (28) – Convention de mise à disposition de matériel à la Ville de Sermoise-sur-Loire.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-150 (31) – Conventions de partenariat – Organisation des manifestations sportives 2026.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-152 (33) – Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l'Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2026-2027.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-153 (34) – Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers – Année scolaire 2026-2027.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-154 (35) – Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la société des Concerts Nivernais – Année scolaire 2026-2027

***Adopté à l'unanimité.***

2026-159 (40) – Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la société Reelax Tickets.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-162 (43) – Tarification du théâtre municipal de Nevers – Saison culturelle 2026-2027.

Elle sera présentée le 4 septembre à 19 h 00 au théâtre municipal. Réservez vos places !

***Adopté à l'unanimité.***

Il y aura ensuite les questions que vous souhaitez poser. La première question a été traitée. C'est un point, de toute façon, que je souhaitais faire, nonobstant votre question. Vous avez proposé aussi deux motions, sur lesquelles nous reviendrons.

## **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**2026-120**

**Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

***Prise d'acte.***

**2026-121**

**Retrait de la délibération n°2026 DLB043 du 7 avril 2026 et adoption d'une nouvelle délibération portant délégations du Conseil municipal au maire**

***Adopté à l'unanimité.***

**2026-122**

**Présentation des règles de prise en charge des frais des élus dans l'exercice de leur mandat**

***Adopté à l'unanimité.***

**2026-123**

**Délégations de service public – Rapport d'activités 2025**

M. le Maire –

Michel Suet va prendre la parole pour une présentation en synthèse des rapports d'activité des délégations de service public.

Merci, Monsieur le Maire. Les entreprises qui sont titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activité pour l'année précédente. Il vous est proposé de prendre acte des informations qui sont contenues dans chacun des rapports d'activité 2025, joints à la présente délibération, pour les délégations de service public suivantes :

- OGF, société gérant le crématorium,
- Indigo, pour les 2 parkings, Saint-Pierre et Saint-Aricle,
- Aquadis Loisirs Terracamps, qui gère le camping municipal.

Je vais présenter une synthèse des documents fournis par les délégataires.

- **Pour le camping municipal**, le délégataire était en 2025 la SARL Aquadis.

En termes d'indicateurs d'activité du camping, on peut noter :

. En exploitation : sur 246 nuits, 74 emplacements et 8 mobiles home, la fréquentation a été de 25 159 nuitées en 2025. Ce qui correspond à une hausse de 2 228 nuitées (+ 9,7 %). Cependant, le nombre de nuitées a été inférieur au prévisionnel 2025, soit un manque, pour atteindre ce prévisionnel de 351 nuitées.

Il a été constaté une stabilisation de la fréquentation de la clientèle française : 51,8 %, contre 54,6 % en 2023 et 53,9 % en 2024.

La durée des séjours est toujours aussi courte, puisque les séjours d'une seule nuit représentent 66,8 % des séjours sur emplacement, et 46 % en mobil home.

En nationalités : en premier, ce sont les Pays-Bas, puis les Allemands, et les citoyens du Royaume-Uni, qui reviennent progressivement.

C'est la seconde année complète d'exploitation de l'aire de camping-cars. Le taux d'occupation a été supérieur à 85 % sur 6 mois, de mai à octobre. Le taux d'occupation moyen est de 78,2 %. On voit qu'effectivement le taux d'occupation était légèrement inférieur à 2024, en mars et en septembre. Sinon, les autres mois ont été supérieurs, pour 10 mois sur 12, à l'exception de mars et de septembre.

En termes de tarification, un emplacement avec électricité est facturé 22,70 € par nuit. En mobil home de 4 à 6 personnes en haute saison, c'est 599 € par semaine, et 309 € hors saison.

Le chiffre d'affaires global (camping et aire de camping-cars) est de 322 570 €, soit une hausse de 7,2 % par rapport à 2024.

L'exploitation est bénéficiaire, avec un résultat net de 39 501 €.

Le délégataire, du fait de cette activité, a versé 23 603 € de redevance à la Ville de Nevers.

- **Pour les parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle :**

Le délégataire est Indigo. Il a fallu entamer un plan de modernisation des parkings, la fin des travaux de rénovation du système Sprinkler. Il y a eu le remplacement de la signalétique de la boutique, un renforcement de la signalétique, un curage des canalisations d'évacuation et le renforcement de la signalétique bornes, pour les recharges, et les travaux sur une pompe de relevage.

Indicateurs d'activité :

Pour les deux parkings, il s'agissait des mêmes tarifs qu'en 2024. Les tarifs sont identiques sur les deux parkings. Le ticket d'une heure est de 1,80 €. Pour 2 heures, il est de 3,70 €. Pour 3 heures, il se monte à 5,80 €.

L'abonnement mensuel 7/7 jours est de 57 €. Pour l'abonnement mensuel nuits et dimanches, il est de 31 €. Pour l'abonnement annuel : 627 €.

Malgré les augmentations (+ 10 et + 5 %), l'activité est inférieure au prévisionnel, de - 15,4 % pour la fréquentation horaire, et de - 11 % pour les abonnements. Mais globalement c'est une activité en hausse, mais elle est simplement inférieure au prévisionnel tant en tickets horaires qu'en abonnements.

- Parking Saint-Aricle : 178 places. En abonnements, le nombre moyen est 155,5 par mois ( 93,7 % du parc). Il est enregistré une baisse de 0,64 % entre 2024 et 2025. Pour les tickets horaires, l'activité a généré 21 465 €, ce qui représente une augmentation de 4,8 % par rapport à 2024.

Concernant les ratios de fréquentation horaire, on a 56,5 tickets par jour. 0,35 ticket par place et 1,06 TTC par place et par jour, ce qui nous fait un ticket moyen de 3,15 €, ce qui équivaut à 1 heure 40 minutes de stationnement.

Le délégataire a une certaine inquiétude sur l'avenir de ce parking. Les places créées sur les deux boulevards, boulevard Koenig et l'autre ont quand même enlevé un peu de fréquentation. Il y a un manque de contrôles en zone bleue qui nous a été signalé, et surtout une inquiétude qui est née avec le départ d'Intersport.

Parking Saint-Pierre : 363 places. Nombre moyen : 245,7 par mois en abonnements (67,7 % du parc). C'est une hausse de 8,5 % entre 2024 et 2025. Pour le ticket horaire : 22 459 €, soit + 16,6 % par rapport à 2024.

Les ratios de fréquentation horaire : 61,5 tickets par jour, ce qui fait 0,17 ticket par place et par jour, soit un coût de 0,69 € TTC par place et par jour. Le ticket moyen est de 4,06 €, ce qui équivaut à 2 heures 08 minutes de stationnement.

Pour ce parking Saint-Pierre, on note une progression, que ce soit en nombre de tickets horaires ou en nombre moyen d'abonnés.

Le chiffre d'affaires pour le parking Saint-Pierre est de 34 648 €, ce qui fait - 10,97 % par rapport aux prévisions. Les charges d'exploitation se montent à 288 585 €, soit - 3,7 % par rapport à 2024, et une augmentation des charges de 12,1 % par rapport au prévisionnel. On a donc un résultat net négatif de 65 203 €, avec une baisse de 111 000 € par rapport aux estimations. En 2025, le délégataire a tout de même versé 1 118,26 € de redevance à la Ville.

#### - **Pour le crématorium :**

Le contrat de délégation est sur une durée de 20 ans. Il a été mis en service en 2017 ; pour se terminer en 2037. Je vous le dis tout de suite parce qu'après je vais oublier de le dire, il y a des déchets métalliques après chaque incinération qui sont récupérés et collectés par une société qui s'appelle Orthometals, ce qui a rapporté un montant de 15 000 €, qui a été versé au CCAS.

Indicateurs d'activité : 1 035 crémations en 2025 (- 16 par rapport à 2024, et - 185 par rapport aux prévisions).

Les provenances des défunts : 20,06 % viennent de Nevers. 19,86 % viennent de Nevers Agglomération sans Nevers, soit Nevers plus l'agglomération 39,92 %. 43,31 % pour la Nièvre hors agglomération de Nevers. Le total pour la Nièvre est de 83,23 %, et 16,77 % sont des départements voisins.

Les tarifs de prestation sont les suivants :

- . Une crémation sans cérémonie : 713,36 € .
- . Une crémation avec cérémonie simple : 815,26 €.
- . Une crémation avec cérémonie personnalisée : 873,49 €.
- . Un cercueil pour inhumation de moins de 5 ans : 815,26 € ; un cercueil d'inhumation de plus de 5 ans : 407,64 €.

. La location de la salle pour 1 heure est de 189,26 €.

La répartition des crémations est la suivante : 61 sans cérémonie, 942 avec cérémonie simple, 27 avec cérémonie personnalisée, 5 en divers.

Les recettes du crématorium : 698 438 €, ce qui fait une augmentation de 26 000 € par rapport aux prévisions.

Les charges d'exploitation se montent à 347 620 €, ce qui fait une baisse de 1 % par rapport à 2024. L'augmentation de charges est de 74 600 € (+ 27 % par rapport au prévisionnel), ce qui conduit à un excédent brut d'exploitation de 353 518 €, un résultat net négatif de 47 310 €, qui est lié aux amortissements. La Ville de Nevers a perçu en 2024 un total de 150 593,80 € au titre des redevances.

Voilà très succinctement, Monsieur le Maire, l'activité de nos délégataires.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ?

M. Séjeau –

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais intervenir sur la délégation de service public concernant Indigo. Ce rapport m'a interpellé, avec un certain nombre d'éléments qui m'ont semblé un peu étranges. Michel Suet l'a rappelé, il s'agit d'une délégation de service public qui a été conclue pour une période assez longue puisque c'est une délégation signée en 2022 pour les deux parkings pour 15 ans jusqu'en 2036, avec un parc de 538 places. Cette année, on constate des produits d'exploitation qui sont en hausse assez sensible (+ 8 %), et un chiffre d'affaires de 340 000 €. Mais, malgré cela, le délégataire présente un résultat déficitaire. Il était déjà déficitaire l'année passée à - 62 000 €. Cette année, il passe à - 65 000 €, malgré cette hausse des produits d'exploitation, et malgré aussi une baisse des charges d'exploitation de - 4 %. On pourrait donc s'attendre à un résultat plus favorable, mais ce n'est pas le cas, avec notamment des amortissements qui augmentent de 68 %, qui passent de 60 000 € à 100 000 €. Certes, le délégataire fait état de travaux qui ont été réalisés, mais je m'interroge quand même sur le calcul de la durée de ces amortissements, surtout quand on est sur une délégation longue, et sur le fait que ces amortissements pèsent quand même à hauteur de 100 000 € sur les données, alors que, pour cette année, on a 327 000 € de travaux.

Mon inquiétude, c'est que ces bilans soient « maquillés » dans le but de ne pas verser de redevance à la Ville, avec donc un manque à gagner pour les finances de la commune, et donc pour les citoyens de Nevers, puisque la redevance est calculée sur le fait que l'exploitant fasse des bénéfices, ou pas. On a vu deux délégataires, pour le camping et pour le crématorium, qui reversent à la Ville de Nevers ; et, là, on a seulement 1 100 € de reversé, pour un chiffre d'affaires de 340 000 €. Donc non seulement la Ville n'a pas la maîtrise complète de la politique de ces parkings qui lui appartiennent, mais, en plus, aucune redevance – enfin, de 1 000 € ; vous me permettez alors de dire que quasiment aucune redevance n'est versée à la Ville –, quand bien même le chiffre d'affaires progresse, et ce chiffre d'affaires n'est pas dérisoire.

Ce qui m'interpelle aussi, c'est ce prévisionnel. Monsieur Suet, vous avez fait état d'un écart par rapport au prévisionnel. Sauf que ce prévisionnel, on se demande bien sur quoi il se base, puisqu'en fait il est complètement délirant. En effet, il prévoyait des recettes d'abonnements, par exemple, de 165 000 €, alors que ces recettes en 2024 étaient de 139 000 €, et en 2025 de 150 000 €, déjà en progression de 7 %. Un prévisionnel qui prévoyait une explosion des recettes d'abonnements sans que l'on comprenne pourquoi. Ça progresse ; ça progresse quand même de façon significative, mais on est très loin du prévisionnel. Mais encore une fois, on se demande comment ce prévisionnel a été construit, si ce n'est pour justifier un déficit ; qui, ce déficit, justifie le fait que le concessionnaire ne verse presque pas de redevance. Il y a des choses complètement contradictoires dans ce rapport. D'un côté, le délégataire se félicite du dynamisme commercial, notamment du parking Saint-Pierre. Effectivement, le parking Saint-Aricle est plus en difficulté. En même temps, concernant le même parking Saint-Pierre, il est indiqué, je cite : « *Globalement, la baisse des abonnements constitue le principal facteur de*

*sous-performance des recettes* », alors que, quelques pages précédemment, il était mentionné que ces abonnements étaient en hausse.

Je suis un peu choqué d'avoir un document aussi confus, et finalement une impression de déficit présenté de façon artificielle, pour éviter de payer une redevance à notre commune.

Enfin, comme nous l'avions évoqué pendant la campagne des municipales, nous pensons qu'il y a un enjeu à libérer du stationnement de surface et à faciliter justement les abonnements, à faire en sorte que les résidents notamment du centre-ville et les commerçants puissent avoir des facilités pour accéder aux parkings souterrains avec des tarifs plus attractifs. (aujourd'hui, c'est le même tarif pour tout le monde, que vous soyez habitant de Nevers ou pas ; que vous soyez commerçant ou pas). Nous redemandons le fait d'étudier la faisabilité, ou au moins d'en échanger avec le délégataire, pour mettre en place des tarifs spéciaux pour les résidents et pour les commerçants. À titre d'information, la Ville de Bourges pratique des tarifs spéciaux pour les résidents et pour les commerçants. Merci.

M. le Maire –

Avant de passer la parole à Michel Suet, je vous invite à participer à la commission consultative des délégataires, dans la mesure où vous n'étiez pas représentés ; c'est aussi là où vous pourriez avoir un certain nombre de réponses à vos questions, en dehors du Conseil municipal. Si vous pouviez être présents, ça ferait avancer le travail municipal plus facilement.

Sur la politique de stationnement, je voulais quand même rappeler à tous les Neversois que le stationnement de surface est offert depuis 2018, ce qui représente un pouvoir d'achat de l'ordre en moyenne de 50 € par semaine. C'est un manque à gagner pour la Ville de pratiquement un million d'euros. Vous évoquiez la campagne municipale ; comme notre groupe s'y est engagé, une réunion sur la politique de stationnement pour les années à venir est prévue, et vous êtes conviés à y participer, parce que toute proposition est bonne. Au bout de 8 ans, il faut tout remettre un peu en réflexion. Elle se tiendra le 23 juillet à 18 h 30 au palais ducal. Évidemment, cela aura des incidences aussi sur les choix que nous ferons. La population est consultée en ce moment, de façon numérique ou sur papier. Et l'idée, c'est que, après cette première réunion, on fasse un travail de réflexion et de proposition, pour l'adopter à la rentrée.

Michel Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais faire une allusion. Je vous avais demandé en commission, d'ailleurs, si vous aviez des questions, et vous m'avez répondu que vous les poseriez directement, je crois que c'est vous, Madame Buchter, et que vous les poseriez directement aux entreprises, lors de la commission consultative des services publics locaux qui a eu lieu le 18 juin. Je trouvais cela d'ailleurs très bien. Vous n'étiez pas les seuls, mais vous avez malheureusement brillé par votre absence, mais vous n'avez pas été les seuls.

Par rapport aux investissements, vous n'étiez pas là à ce moment-là, mais croyez-moi, quand on a changé de délégataire pour les parkings, il y a eu des investissements phénoménaux, de remise en état des parkings ; et ça nous a coûté, d'ailleurs, de l'argent puisqu'en fait, il a fallu que la Ville apporte également une subvention pour rénover ces parkings tant les montants étaient importants ; je ne me souviens plus exactement, mais je pourrais les retrouver très facilement.

Les comptes ne sont pas maquillés ; c'est complètement faux, ce que vous dites. Les amortissements sont calculés sur la base des investissements à réaliser, et selon les normes comptables. Nous sommes capables de voir si les normes comptables sont respectées, ou non.

Vous parliez de tarifs pour les commerçants. OK. Mais ce n'est pas du ressort de la Ville, c'est du ressort du délégataire. A vous d'aller négocier avec le délégataire pour avoir des tarifs avec une remise, si c'est ça que vous voulez. Ce n'est pas à nous de faire la politique commerciale du délégataire.

Voilà globalement ce que je pouvais répondre. Je rappellerais les investissements importants du début qui expliquent les amortissements dont vous parlez.

M. le Maire –

Allez-y, si vous voulez réagir.

M. Séjeau –

Je pense que l'important, c'est aussi que ces sujets soient évoqués en Conseil municipal. Le Conseil municipal est public. Il se trouve qu'on est un certain nombre dans cette assemblée à avoir aussi une activité professionnelle. Nous faisons notre maximum pour être présents en réunions, mais ce n'est pas toujours possible. Cela dit, ce qui est important pour moi, c'est aussi d'avoir un dialogue entre élus, plus qu'avoir un dialogue avec le délégataire, puisque, en tant que majorité municipale, vous êtes responsables de cette délégation et de son contrôle. Et je ne suis pas sûr effectivement que ce contrôle soit parfaitement mené. Moi, ça me surprend qu'une société comme Indigo, qui est une société importante, puisse accumuler comme ça des déficits sans que ça lui pose problème. Moi, je pense qu'ils ne font pas de déficit. Il y a des frais de siège aussi qui sont relativement importants.

Je trouve ça important que les Neversois sachent qu'il y a des équipements publics qui sont utilisés par un prestataire privé et que celui-ci ne verse presque pas de redevance. En plus, comme vous venez de le dire, il y a eu des subventions de la Ville pour les investissements sur ces parkings.

Je suis surpris qu'Indigo continue à faire des bénéfices, mais que, malgré tout, il conserve cette délégation, que ça continue à les intéresser. Et concernant les tarifs pratiqués par Indigo, je pense que c'est aussi le devoir et le rôle de la Mairie de mener une négociation avec le délégataire pour qu'il fasse évoluer ses tarifs. Et je ne parlais pas à titre personnel, bien sûr ; je parlais dans un souci d'intérêt général et d'attractivité de la ville.

M. le Maire –

Avant de passer la parole à Michel Suet, je voulais quand même dire que nous sommes une Ville bien gentille, si je puis dire, sur le stationnement de surface. Je le dis, d'abord parce que nous l'offrons, au détriment de projets ; si vous calculez un million à peu près par an depuis 2018, ça permettrait de faciliter certains projets. Mais nous avons considéré que c'était un investissement pour la fréquentation du centre-ville. Quand je vois un certain restaurant qui ferme en disant que c'est de la faute de la Ville, c'est assez hallucinant. Il savait où il mettait les pieds ; c'est une rue qu'on a souhaité garder avec du parking, alors que, dans d'autres villes, il y a longtemps qu'elle aurait été piétonne, la rue Jean Desveaux. Mais, bon, passons.

Ce que je souhaitais dire aussi par rapport à ce que vous évoquiez, c'est qu'on a une politique de stationnement en parkings souterrains qui est raisonnable, avec des coûts raisonnables ; et que dans pas mal de villes, vous n'avez pas le choix : vous voulez en ville, c'est le parking souterrain.

Nous avons négocié un tarif de 5 jours pour les commerçants ; qui, pour certains, continuent à se garer devant leurs commerces, ce qui est contre-productif pour eux. En plus, quand on est professionnel, on passe l'abonnement en charges ; de toute façon, on le retrouve autrement. Voilà, il y a des efforts qui n'ont pas été faits, par rapport aux efforts de la Ville de Nevers pour faciliter les flux. Maintenant, il y a aussi une reprise d'habitants ; tant mieux, on la retrouve aussi sur la fréquentation. Il faudrait qu'on la retrouve sur les parkings souterrains, même si on a fait du parking périphérique sur le pourtour de la ville qui est aussi très utilisé. Bref, il en faut pour tout le monde. Comme je l'ai dit, au-delà de vos observations, il y aura un débat sur la nouvelle politique de stationnement le 23 juillet à 18 h 30,

Michel Suet.

M. Suet – Les informations sont arrivées. Les travaux pour remettre en état les deux parkings se sont montés à 1 600 000 € HT. Il fallait que des délégataires acceptent de prendre des parkings, parce qu'on en était là, vu leur état. Il ne faut pas oublier ce point ; on en était là ; ceci pour que le délégataire accepte de prendre ces deux parkings. Il faut au moins qu'il trouve un équilibre financier, et il a donc fallu que la Ville donne une subvention de 425 000 €. Il y a donc eu 1 200 000 € à la charge du délégataire pour remettre les parkings à peu près à niveau, ce qui n'était pas le cas avant. Ce qui explique sans doute également la hausse de fréquentation. Sinon, s'ils avaient continué à se dégrader comme ils l'étaient, croyez-moi, il n'y aurait plus personne dans ces parkings.

M. le Maire – Merci. Nous votons les rapports. Y a-t-il des voix contre ? 10. Des abstentions ? C'est adopté à la majorité.

*Opposition : 0  
Abstentions : 10  
Adopté à la majorité.*

**2026-124**      **Avenant n°3 au contrat de délégation de service public – Camping de Nevers**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2026-125**      **Rénovation du site d'athlétisme Léo Lagrange (2<sup>ème</sup> phase)- Approbation de l'opération et ses modalités de financement**

M. le Maire – Nous allons présenter la délibération n°6 pour reparler quand même de ce qui est était très attendu, le lancement de la deuxième phase de la rénovation du stade d'athlétisme Léo Lagrange, avec l'approbation de l'opération et de ses modalités de financement. Je passe la parole à Michel Suet et à Daniel Devoise.

M. Suet – La piste a été complètement refaite. C'est un investissement relativement important, et très attendu. Il y a quand même un intérêt qui est prouvé maintenant de rénover cet équipement sportif en lien avec la politique publique « Sport et bien-être ». Il ne faut pas oublier qu'il y a 450 licenciés à peu près, qui sont répartis dans 5 clubs. Ce projet a fait l'objet d'une première phase de travaux, à savoir la piste, dont je vous parlais tout à l'heure. Il convient maintenant de proposer un plan de financement prévisionnel pour la seconde phase, à savoir la réfection des tribunes et des vestiaires, et surtout l'étanchéité. Le plan prévisionnel d'investissements est de 1 560 750 €, financé par un financement au titre de la dotation politique de la ville, parce que ce stade est en quartier prioritaire, à hauteur de 420 283 €, ce qui ferait, si on en restait là, un autofinancement de la Ville de 1 140 467 €. Bien sûr, d'autres financements seront demandés ; à la Région Bourgogne Franche-Comté notamment, au Département, et à l'Agence Nationale du Sport.

M. Devoise – Juste quelques mots en complément de ce que vient d'énoncer Michel Suet. Nous avons déjà lancé des études structure sur la tribune, qui date de 50 ans. Chaque année, on colmatait un petit peu les différentes fuites qu'il pouvait y avoir. Dès la fin des travaux de la piste d'athlétisme sur le premier trimestre 2026, nous avons lancé une étude globale sur la structure de la tribune, à savoir si on peut la raccourcir, si on la détruit, et si on la reconstruit autrement. Il y a plein de scénarios. Donc actuellement, les services du Laboratoire des projets sont en train d'analyser le retour de cette étude complète. Dans un second temps, nous rencontrerons l'ensemble des associations sportives qui utilisent ce site. Nous travaillons avec Sophian Saouli, élu de quartier sur les Courlis, pour recenser tous les besoins et essayer de répondre au mieux, pour un investissement assez colossal, et qui pourra perdurer dans le temps, et répondre surtout aux besoins des utilisateurs.

M. Suet – Même si le projet n'est pas totalement ficelé, cette délibération vous est présentée, puisqu'il y a un contexte obligatoire dès lors qu'est sollicitée la dotation politique de la ville. Pour ces demandes de subventions, le plan de financement doit obligatoirement passer en Conseil municipal.

Il vous est donc proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel de cette seconde phase du projet, et d'autoriser le dépôt des demandes de subvention auprès des financeurs, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce projet. Ce projet avait reçu un avis favorable de la Commission 1 en date du 15 juin.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Sophian Saouli.

M. Saouli – Merci, Monsieur le Maire. Vous l'avez souligné, Monsieur Devoise, il est important de travailler en lien et en transparence avec les associations sportives. On l'a fait pour la piste d'athlétisme, avec des clubs qui ont quelques décennies de présence sur ce stade multisports. Le fait de recueillir leurs observations est très intéressant, pour leur permettre d'avoir une activité qui leur corresponde et qui leur ressemble. Merci.

M. le Maire – Merci. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

.

#### 2026-126

#### Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 31/03/2026

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°7, Madame la Première Adjointe, sur la mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 31 mars.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il appartient, comme vous le savez, au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à travers le tableau des emplois. Conformément aux attributions du Comité social territorial en cas de création et/ou suppression d'emplois, transformation de poste, l'avis du CST est obligatoire. Pour information, le dernier CST avait examiné ce tableau des emplois, et rendu à l'unanimité un avis favorable.

Compte tenu la nécessité d'assurer un meilleur suivi des postes budgétaires, il convient de présenter le tableau des effectifs actualisé au 31 mars 2026. Vous avez pu en prendre connaissance en pièce jointe de cette délibération, et nous vous proposons d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 31 mars 2026, en annexe de la présente délibération, et de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi. Je vous remercie.

M. le Maire – Je vous passe la parole.

- M. Rénier – Merci. Bonjour à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, et amis. C'est en tant qu'élu minoritaire, mais aussi en tant que vieux chef d'entreprise humaniste que je voudrais vous poser quelques questions sur la gestion de la première richesse de notre municipalité, à savoir les 700 agents qui travaillent quotidiennement au service des Neversois.
- Tout d'abord, je souhaiterais avoir des précisions sur la définition des postes affichés comme vacants dans le tableau des emplois que nous mettons à jour aujourd'hui. Sont-ils réellement vacants, au sens d'inoccupés ? Ou sont-ils occupés par des contractuels, ce qui en fait des postes vacants au sens de la jurisprudence du Conseil d'État ?
- Mme Morini – Il s'agit bien de postes vacants ; pour lesquels les postes existent à l'organigramme, mais qui ne sont pas occupés au quotidien, que ce soit par un fonctionnaire ou par un contractuel.
- M. Rénier – D'accord. Ils sont donc vraiment vacants, ce sont des postes inoccupés ?
- Mme Morini – Inoccupés.
- M. le Maire – Non pourvus.
- M. Rénier – D'accord. En comparant l'organigramme au 1<sup>er</sup> juin 2026 avec ce tableau, le nombre de postes vacants ne correspond pas. Je vais vous en donner un exemple. Je vois un poste d'agent technique déclaré vacant dans le tableau, alors que, sur l'organigramme, j'en trouve 7 qui sont notés vacants dans l'organigramme.
- Mme Morini – Il y a toujours, et c'est normal, un petit décalage entre le tableau des emplois et l'organigramme, parce que le tableau des emplois, il permet aussi de se laisser une certaine souplesse de gestion dans les flux d'entrées et de sorties ; et l'organigramme est le strict reflet de notre organisation, en revanche.
- M. Rénier – Oui, j'entends. Mais quand vous notez sur votre organigramme, je vois page 11, Direction des bâtiments, 7 croix qui indiquent qu'il y a un manque, j'aurais voulu les retrouver dans votre tableau « postes vacants ». C'est page 11 de votre organigramme, par rapport donc au tableau page 264 de l'ordre du jour de ce Conseil. Alors, je ne les ai pas tous faits, mais j'ai pris le plus grand nombre, et je vois cette proportion de 1 à 7.
- Mme Morini – La plupart du temps sur l'organigramme, quand il y a une croix, il y a un accroissement d'activité derrière. La croix est « occupé », en fait.
- M. Rénier – Si vous mettez des croix dans un organigramme et qui correspondent à un poste occupé...
- Mme Morini – Madame Buchter, vous vouliez réagir ? Car je vous vois beaucoup sourire ... Si vous voulez intervenir, il n'y a pas de problèmes.

Mme Buchter – *(Inaudible).*

Mme Morini – Ben je crois qu'elle est faite. Enfin, je ne vois pas comment être plus claire. Je ne comprends pas ce que vous ne comprenez pas, en fait.

M. Rénier – Vous faites un organigramme ; et dans l'organigramme vous indiquez qu'il y a 7 postes vacants. Or, dans le tableau, vous en indiquez un. C'est assez simple.

Mme Morini – Il y a le décalage dans le temps, mais il est léger. Il y a quelqu'un qui est en place, à la place de la croix ; c'est un accroissement temporaire d'activité, par exemple. Il y a un contrat derrière.

M. Rénier – Alors, à ce moment-là, pourquoi n'y a-t-il pas son nom ?

Mme Morini – Ça fluctue beaucoup. Il peut y avoir un accroissement.

M. le Maire – Il y a toujours un décalage entre l'organigramme et son actualisation, ce qui est logique.

M. Rénier – Monsieur le Maire, je comprends très bien. Je vous l'ai dit, je suis un ancien chef d'entreprise ; ça bouge en permanence, je ne le conteste pas. Mais 7 postes déclarés vacants dans l'organigramme, et un seul dans le tableau, c'est juste ça, j'ai besoin de comprendre.

M. le Maire – Il faut regarder les dates auxquelles ont été établis les documents, s'il y a une différence. On a aussi parfois des recrutements à la mission ; on ne va pas embaucher quelqu'un 40 ans pour une mission de 3 mois. Nous avons un jeune stagiaire en alternance sur le recueil de données, par exemple, dans l'intérêt de la collectivité. Et aussi des jeunes que nous recrutons ponctuellement. Sans évidemment oublier de privilégier les fonctionnaires dans la mesure du possible pour des emplois pérennes. Sur les recrutements en termes d'accroissement temporaire d'activité, cet accroissement s'arrête à un moment T, et il n'est pas immédiatement répercuté dans l'organigramme. C'est peut-être pour cela que vous en voyez plus qu'il n'y en a par rapport au taux de vacance.

M. Rénier – Ah, mais, moi, je pose juste des questions ...

M. le Maire – Oui, mais, moi, je vous donne juste des réponses.

M. Rénier – Oui, mais la réponse est un peu tirée par les cheveux.

M. le Maire – Elle n'est pas tirée par les cheveux du tout, dans la mesure où, encore une fois, il y a un décalage de temps. Je le constate depuis 2014, et mes prédécesseurs avant, et tous les maires de France. Le tableau d'emploi des effectifs, il n'est jamais actualisé au jour où l'on en parle. Il n'y a pas

de « cheveux tirés » à aller chercher ; c'est juste une question de décalage dans les retranscriptions. Il n'y a pas anguille sous roche.

- M. Pommier – Peut-être qu'on veut parler de vacance frictionnelle, peut-être.
- M. Rénier – Alors, vous me donnez l'occasion de vous dire que ce qui serait peut-être intéressant, c'est de mettre aussi dans l'organigramme, à ce moment-là, les gens qui sont absents pour maladie, longue maladie, accident du travail. Ça donnerait un petit peu un panorama de la situation des agents qui sont en activité ou pas. Ce serait une très belle chose.
- Mme Morini – Ces éléments sont portés dans le rapport social unique. Ce sont des données qui font l'objet d'un rapport annuel.
- M. Rénier – Moi, je suis pour la simplicité. Donc si on pouvait avoir un seul document où tout cela pourrait être mentionné...
- M. le Maire – Moi aussi je suis chef d'entreprise. J'ai découvert la collectivité en 2014. Il y a des points communs, il y a des choses qu'on peut faire évoluer, mais il y a aussi des choses qui sont propres à un fonctionnement de collectivité, qui est plus lent que le fonctionnement d'une entreprise ; et donc il faut l'accepter aussi. Sinon, si on veut faire de la Ville de Nevers une entreprise *lambda*, ça ne marchera pas. Certains ont essayé ; ils se sont un peu trompés.
- Laurent Pommier.
- M. Pommier – Je voulais juste rappeler la définition de vacance frictionnelle. Je l'aborderai également samedi en conseil communautaire. C'est une situation où un poste reste temporairement vacant par rapport, justement, au temps qui est nécessaire pour trouver le candidat en adéquation avec le poste à pourvoir.
- M. le Maire – Vous aviez une troisième question ?
- M. Rénier – J'avais une troisième question. Cela concerne la cellule anti-harcèlement que vous avez créée il y a un peu plus d'un an, et je salue votre initiative. Pourriez-vous nous adresser un premier bilan de ses travaux, et des avancées que cette cellule anti-harcèlement a pu apporter ?
- Mme Morini – Oui effectivement on peut tout à fait la prochaine fois vous présenter ces éléments. Pour information, cette cellule existe, mais nous n'avons pas été, à date, saisis de cas particuliers faisant l'objet d'une demande d'intervention de cette cellule.
- M. Rénier – Zéro intervention ?
- Mme Morini – Elle n'a pas été sollicitée.

- M. Rénier – Zéro sollicitation ?
- Mme Morini – Oui. Parce que vous avez d'autres informations ?
- M. le Maire – Monsieur Rénier, je me permets de vous faire une petite suggestion, mais vous verrez aussi cela avec votre président de groupe. Le travail qu'on fait là en Conseil municipal, c'est plutôt du travail de commission. C'est-à-dire que ce sont des questions avec lesquelles vous venez en commission, et les présidents de commission sont là pour vous répondre ; ou en tout cas noter les réponses qu'ils n'ont pas, et les apporter en Conseil. Là, on fait plus un travail de commission en Conseil municipal.
- M. Rénier – Alors, j'en suis désolé. Effectivement c'est avec beaucoup d'humilité que je fais mon travail d'élu minoritaire, et j'ai encore beaucoup de choses à apprendre, je le reconnais.
- M. le Maire – Je ne vous donne pas de leçons ; on a tous à apprendre, et on se trompe tous. Il y a façon de vraiment... Et Wilfried Séjeau qui est aguerri à cela vous le rappellera. C'est plutôt des questions qu'on pose en commission, plutôt que de tout garder, et passer une demi-heure sur le sujet. D'autant que la troisième question n'avait pas de lien avec la délibération. On vous répond quand même...
- M. Rénier – Je comprends bien ce que vous me dites.
- M. le Maire – Chaque strate a une vocation ...
- M. Rénier – Alors, je suis désolé d'avoir fait perdre un peu de temps dans ce Conseil municipal. Je vais essayer de m'améliorer.
- M. le Maire – Je n'en doute pas.  
Madame Bucher.
- Mme Buchter – Juste sur le sujet du travail en commission, j'entends le commentaire fait à mon collègue, mais quand on est en commission, on nous reproche de poser trop de questions. Donc il y a à un moment donné, les questions ; on les pose, qu'elles soient en commission, en Conseil municipal, on a tout à fait le droit de le faire. Donc je ne vois pas pourquoi on devrait demander à mon collègue de ne pas la poser là. Ce ne sont pas des questions qui sont seulement techniques ; derrière, il y a des sujets importants, et notamment la lutte contre le harcèlement. C'est un sujet important. On a beaucoup de gens qui nous ont parlé de problématiques. Nous considérons qu'il y a un sujet. Aussi, le fait que vous nous disiez publiquement qu'il y a eu zéro saisine depuis un an effectivement c'est intéressant, et je pense que ça va intéresser les Neversois de savoir que, alors qu'on a des alertes, il n'y a pas de fonctionnement de cette cellule.

- M. le Maire – Madame Buchter, on va être très clair dès le début du mandat. J'ai assez subi ça au premier mandat. On a essayé de ralentir ça au deuxième, mais « on m'a dit que ... », « il y a plein de gens qui... », soit vous avez des exemples, on cause, et si c'est suffisamment grave, vous venez me voir, vous venez voir la Première Adjointe, il n'y a pas de sujet. Mais faire croire publiquement, que ça ne va pas à la Ville, que c'est la pétaudière, qu'on ne traite pas les sujets de discrimination ou de harcèlement, c'est faux ! C'est faux ! Donc je vous couperai à chaque fois que j'aurai ce genre de choses qui laissent à penser que... C'est nauséabond, ça ne donne pas l'image d'une opposition constructive, comme vos pseudo-clips sur TikTok, qui vous font poser une question au Conseil municipal et qui me font répondre en accéléré, et où vous reprenez la parole...
- Franchement ce n'est pas très digne de vous. Mais ce n'est surtout pas de la construction d'opposition. Je reviendrai sans doute tout à l'heure sur votre façon de vous moquer de l'arrêté anti-regroupements que j'ai pris, et qui sert à beaucoup de gens. Vous l'interprétez mal, ou vous l'avez mal lu, ou alors vous n'avez que lu la page 1, mais pas la page 2.
- Soyons un peu dignes ; ici on est là pour travailler. On n'est pas là pour récupérer... Ou récupérer en écrivant aux agents derrière notre dos, si vous voulez ; et encore, c'est limité permis. Mais pas publiquement. Je ne laisserais jamais faire la suspicion ; elle n'est jamais bonne. Et ce n'est pas digne du travail d'élus.
- Céline Morini.
- Mme Morini – J'étais intéressée pour savoir sur quelle commission, et qui vous a dit que vous posiez trop de questions.
- Mme Buchter – Il n'y a pas de problèmes. C'est effectivement la raison pour laquelle j'ai dit, quand on nous a parlé de la commission service public, qu'on allait ajourner, et en parler à une autre commission parce qu'effectivement il y avait eu beaucoup de questions de notre part, que c'est interprété comme étant de la polémique, alors qu'en fait c'est juste notre travail d'élus que de poser des questions. Voilà.
- M. le Maire – Qui vous a dit cela ?
- Mme Buchter – Je finis ma phrase...
- M. le Maire – Il y a une question précise par l'adjointe. Qui a dit ça ? Moi, je veux des faits. S'il n'y a pas de faits, on n'en parle pas. Donc s'il y a un élu qui vous coupe la parole, ou qui ne veut pas que vous parliez, je souhaite le savoir parce que je lui rappellerai que ce n'est pas normal. La commission, c'est fait pour échanger. Je viens de le rappeler à M. Rénier. Ce n'est pas juste fait pour égrener l'ordre du jour, et puis chacun repart. C'est fait justement pour permettre d'examiner des questions, dont on n'a pas forcément les réponses en détail, d'aller se renseigner avant le Conseil quand on le peut, et puis on donne la réponse en Conseil.
- Soit vous avez une info intéressante à nous donner, et vous me dites « C'est un tel qui m'empêche de parler en commission », et je ferai mon travail de maire pour que chacun ait la parole au sein de cette instance et dans les commissions ; soit on n'en parle pas.

- Mme Buchter – Je vous en parlerai après, mais je ne pense pas que ce soit le lieu d'attaquer individuellement des personnes. Voilà, je ne pense pas que ce soit une façon intelligente de régler un conflit. En tout cas, moi, de façon constructive, j'ai proposé qu'on ajourne certaines de nos questions, et effectivement, excusez-moi, Monsieur Suet, j'ai dû travailler ce soir-là, et je n'ai pas pu venir, et Wilfried Séjeau aussi, parce que nous ne sommes pas tous à temps plein sur ces mandats. Nous avons aussi une activité professionnelle à côté, et c'est la première réunion où « Demain, Nevers » n'est pas représenté depuis le départ, alors qu'il y a énormément de réunions qui sont organisées en pleine journée. Donc je vous remercie de ne pas faire de la polémique stérile là-dessus, parce que franchement on se décarcasse, on se divise autant qu'on peut sur toutes les réunions, et je pense que ce n'est pas digne non plus de vous que de nous attaquer sur ce point.
- M. le Maire – Écoutez, allez, arrêtons ça. On va arrêter ces polémiques stériles, et je le redis, soit vous avez des éléments factuels à nous dire, éventuellement hors Conseil ; parce que si c'est des choses effectivement mettant en cause une personne, on en parle avant... Mais vouloir faire une tribune pour l'opposition sur des suspicions sur la majorité, je ne laisserai pas faire. Soit vous avez des éléments, soit vous n'en avez pas, et ce genre de cas, on les traite autrement. Je serai intraitable là-dessus.
- Quant aux difficultés que vous signalez pour être présents, nous comprenons, et moi aussi, parce que nous sommes une grande majorité à continuer de travailler dans cette équipe majoritaire depuis longtemps, et nous savons que ce n'est pas simple, que c'est compliqué. Mais nous sommes beaucoup plus souples que le Conseil régional, qui est de votre émanation.
- Monsieur Derouault.
- M. Derouault – Trois choses. Moi aussi, je veux bien venir vous voir pour faire état de remarques de personnes de votre majorité, déplaisantes à notre égard.
- Deuxième chose, vous avez pu observer aujourd'hui que j'étais le seul à représenter avec vous au début de la réunion la Ville de Nevers au séminaire du SCoT qui s'est tenue aujourd'hui.
- M. le Maire – Vous n'étiez pas le seul, il y avait d'autres élus de la gouvernance du SCoT. On est à une autre échelle ; ce n'est pas l'échelle de la Ville de Nevers.
- M. Derouault – Mais, là, on parle de la Ville de Nevers.
- Troisième chose. Je voudrais apporter un élément, en l'occurrence. Une organisation syndicale représentative des agents de la Ville vous a demandé un audit concernant les conditions de travail et de rémunération des agentes et des agents intervenant auprès des enfants dans les structures municipales. Je voudrais savoir si vous allez donner suite à cette demande.
- M. le Maire – Monsieur Derouault, vous n'avez pas le monopole de tout proposer. Ça fait bien longtemps que nous nous sommes emparés de ce sujet ...
- M. Derouault – Je n'ai rien proposé. Je fais part ...
- M. le Maire – Laissez-moi vous répondre, s'il vous plaît.

- M. Derouault – Vous déformez mes propos.
- M. le Maire – Vous me répondrez après.
- M. Derouault – Je ne propose rien.
- M. le Maire – Si. Vous dites que vous nous avez suggéré un audit...
- M. Derouault – Non, c'est une organisation syndicale représentant les agents qui a demandé un audit, ce n'est pas moi, Monsieur le Maire.
- M. le Maire – Nous avons décidé de nous-mêmes de mettre en place un audit sur le service de restauration scolaire. Céline Morini et Chrystel Pitoun peuvent s'exprimer là-dessus.
- Mme Pitoun – Nous en avons décidé ; et nous avons parlé de cet audit en janvier. Nous avons reçu d'ailleurs tous les agents de restauration la semaine dernière. Mme Rougeot nous a dit justement qu'elle avait demandé cet audit, et je lui ai bien rappelé que nous avions déjà eu cette idée, et nous avions déjà engagé cet audit avant sa demande.
- M. le Maire – J'en profite, avant de passer la parole à Céline Morini, pour dire que j'ai sous les yeux le courrier que vous adressez, sans nous en crier gare d'ailleurs, aux agents du secteur Enfance de la Ville de Nevers, où vous faites de la pure récup' ; de la pure récup'. Parce que vous profitez d'un mouvement de grève nationale qui n'a rien à voir avec le travail à Nevers pour dire « la forte mobilisation des agents des écoles de la ville de Nevers a fortement perturbé le fonctionnement du service témoigne de dysfonctionnements... ». Ils ne faisaient pas la grève contre nous, ces agents ; ils faisaient une grève nationale. Donc, s'il vous plaît, soyez justes, et ne récupérez pas les choses.
- Céline Morini.
- Mme Morini – Pas grand-chose de plus, mais je rejoins Chrystel Pitoun, et ce que je peux dire, c'est qu'en tant que première adjointe, et je l'étais déjà sur le mandat précédent, j'ai reçu à de multiples reprises les agents qui ont souhaité me rencontrer, des agents de restauration, j'entends, et que c'est à l'issue de ces rencontres et de propos parfois contradictoires que nous avons décidé, pour être les plus justes possible, les plus objectifs possibles, d'avoir avoir recours à un audit auprès des agents de restauration. Donc, voilà, il ne s'agit pas d'une initiative d'une organisation syndicale.
- Mme Guillemot – Pardonnez-moi, mais effectivement moi je suis une citoyenne de la société civile, et franchement je voudrais apprendre à travailler, parce que, là, on a un travail à faire pendant 6 ans, et moi je voudrais comprendre. Est-ce qu'un groupe d'élus bien que minoritaires ne peut pas, à l'échelle de la commune, travailler en co-construction ; au lieu d'être toujours à se relancer la balle en disant qu'on attaque, etc. ? Surtout quand on travaille sur des idées qui servent l'intérêt général comme la santé, la sécurité, la solidarité, etc. ? Des sujets qui dépassent largement les clivages politiques. Est-ce que ce n'est pas possible que Nevers puisse être un modèle de cohabitation intelligente ? Vous en seriez d'ailleurs l'instigateur, puisque vous êtes

la majorité élue par le suffrage des urnes. Ce ne serait pas utopique, ce serait simplement, à mon sens, volontariste, de la part d'un grand homme politique que vous êtes, habité d'une grande humanité.

M. le Maire –

Merci. C'est très gentil. Je n'en attendais pas tant de votre part, et ce n'est pas ce que je recherche.

J'ai proposé dès le début de mandat qu'on travaille un maximum de choses ensemble. J'ai dit que, dans certaines commissions, l'opposition ne pouvait pas être statutairement ; mais qu'elle pouvait cependant être dans un groupe de travail sur le sujet. Je suis très ouvert à cela. Je suis quelqu'un, vous le savez, d'ouvert, et on me prête des qualités de rassembleur. Donc ce n'est pas le sujet. Moi, je ne suis pas là contre vous. Je dis simplement qu'il faut que les choses, elles se respectent des deux côtés. Et quand je vous tends la main pour travailler des motions sur des sujets d'intérêt général ensemble, et que vous refusez, et que vous les faites de votre côté, ce qu'on ne validera pas forcément, pour des problèmes parfois de forme ou de termes utilisés, ce n'est pas non plus l'exemple, de votre côté, d'essayer de travailler en commun. Des motions d'intérêt général sur le racisme, sur la protection de l'enfance, ça se travaille en commun. Ça ne se présente pas en motion postée 48 heures avant en prenant en otage la majorité, qui accepte ou qui n'accepte pas. Voilà. Donc, bien volontiers sur votre proposition ; mais cela dépend de tout le monde, et pas que du maire.

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Permettez-moi de répondre à vos propos sur la participation à la grève. Effectivement, c'était une grève nationale, mais tout syndicaliste sait quand même que c'est surtout quand il y a des problèmes locaux qu'une grève prend dans des endroits. Donc permettez-moi de vous redemander, et là c'est moi qui fais la demande, de donner suite à la proposition de cette organisation syndicale d'avoir un audit sur l'ensemble des personnels, et pas seulement de la restauration scolaire.

M. le Maire –

La réponse est non. Mais les audits à tout crin qui coûtent très cher, quand on essaie de trouver des économies et que ce n'est pas justifié...

Vous utilisez le système, parce que des agents grévistes, j'en ai connu depuis 12 ans un certain nombre qui n'étaient absolument pas remontés contre la collectivité, et qui ont manifesté, et c'est leur droit, sur des thématiques nationales. C'était encore le cas ce soir. Malheureusement, et vous altérez les propos de Mme Guillemot, vous altérez cela aussi en allant fouiner dans les services, en débarquant, et on me le signale, vous vous doutez bien ; ce qui est un peu limite, surtout quand vous voulez orienter les propos des agents. Que vous ayez un rôle, que vous siégiez dans certaines instances, quand vous en avez le temps en dehors de votre travail, c'est tout à fait bien ; mais il ne faut pas non plus dépasser trop les limites. C'est ce que je disais à Mme Guillemot : la bonne volonté, elle doit être de part et d'autre, et pas essayer de tendre des pièges à la majorité, en récupérant des grèves nationales qui n'avaient aucune connotation locale. Preuve en est d'ailleurs que je n'ai eu aucune demande de rencontre sur le sujet, par rapport à la grève, ce jour-là, ni Céline Morini. Par contre, nous avons pris nos responsabilités en envisageant cet audit sur les problématiques de restauration scolaire, qu'il ne nous plaisait pas de laisser perdurer.

Toute suggestion est bonne, je vous rassure, Madame Guillemot ; à condition qu'on soit dans la construction et dans le respect. Quand c'est pour récupérer le truc, ou tendre un piège, je ne marcherai jamais dedans.

- M. Derouault – Sur les deux motions que nous proposons ce soir, il y en a une que nous avons proposée quand même au dernier Conseil municipal. Il y avait donc le temps d'échanger,
- M. le Maire – Je voudrais qu'on se concentre sur l'ordre du jour, s'il vous plaît.
- M. Derouault – Dans l'ordre du jour, il y a les motions. Pour celle portant sur Lyhanna, l'émotion est vive dans le pays...
- M. le Maire – Alors, je vous coupe, et je voudrais que nous abordions l'ordre du jour, s'il vous plaît. Ce n'est pas vous qui faites l'ordre du jour.
- Sur le tableau des emplois, qui vote contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Adopté à l'unanimité.
- Opposition : 0*  
*Abstentions : 8*  
*Adopté à l'unanimité.*

#### **2026-127**

#### **Actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers**

- M. le Maire – Céline Morini a la parole sur la délibération sur l'actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers, et une actualisation qui leur est profitable, d'ailleurs.
- Mme Morini – Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la présente délibération vise à adapter le règlement intérieur des astreintes afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels de la collectivité, en particulier pour les interventions relevant de l'équipe logistique, les week-ends et les jours fériés.
- Ces dernières années, les sollicitations ponctuelles en dehors des horaires habituels de travail se sont multipliées. Elles concernent notamment la préparation ou l'accompagnement d'événements, des besoins urgents des services municipaux, ou encore des interventions nécessitant une réactivité immédiate.
- Si ces missions peuvent être absorbées en semaine grâce à des aménagements d'horaires, leur réalisation les week-ends et les jours fériés mobilise davantage les agents et nécessite une organisation spécifique. Afin de garantir la continuité du service public et de sécuriser l'organisation de ces interventions, il est proposé de créer une astreinte logistique dédiée couvrant la période du vendredi 17 h 00 au lundi 8 h 00, ainsi que les jours fériés.
- Ce dispositif permettra de disposer d'agents volontaires pouvant être mobilisés rapidement en cas de besoin, tout en offrant un cadre clair et reconnu pour leur engagement.
- Cette évolution s'inscrit dans la continuité des précédentes mises à jour du règlement des astreintes, et répond à un objectif de meilleure anticipation des besoins, de pérennisation du fonctionnement du service logistique, et de valorisation de l'implication des agents concernés.
- En conséquence, il est proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver la création d'une astreinte logistique couvrant les week-ends et les jours fériés, et d'adopter la mise à jour du règlement intérieur des astreintes annexé à la présente délibération.
- Juste pour rappel, cette note a fait l'objet aussi d'un point à l'ordre du jour de notre dernier CST, et a reçu un avis favorable unanime, avec une forte satisfaction des agents, qui vont donc bénéficier de cette mise en place d'astreintes tout prochainement. Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité

*Opposition : 0*  
*Abstentions : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-128**

**Fixation des montants de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux pour les besoins du service**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°9. Toujours Céline Morini, pour la fixation des montants de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux pour les besoins du service. Là encore, pour essayer que cela soit favorable.

Mme Morini – Oui, la présente délibération a pour objet de mettre à jour les modalités de remboursement de frais engagés par les agents municipaux lorsqu'ils effectuent des déplacements pour les besoins du service, notamment dans le cadre de missions, de formations statutaires ou de formations continues. Cette actualisation intervient afin de mettre les pratiques de la collectivité en conformité avec l'évolution récente de la réglementation nationale applicable aux agents publics.

Il est proposé des montants garantissant une prise en charge cohérente et équitable des dépenses réellement supportées par les agents lorsqu'ils se déplacent en dehors de leurs résidences administratives et familiales pour l'exercice, comme nous l'avons dit, de leurs missions. Les remboursements resteront, bien sûr, soumis à la production des justificatifs correspondants, et s'effectueront dans le respect des règles applicables à la fonction publique.

Il est notamment rappelé qu'aucune indemnité de repas ne peut être versée lorsque l'agent bénéficie déjà de la gratuité de celui-ci. Ça va de soi.

La délibération prévoit ainsi de fixer les plafonds de remboursement de nuitées à 140 € pour les déplacements à Paris ; 120 € pour les grandes agglomérations ; 90 € pour les villes de moins de 200 000 habitants. Et de porter le forfait de remboursement des repas à 20 €.

Cette mise à jour permet à la collectivité d'accompagner les évolutions réglementaires tout en assurant aux agents les conditions nécessaires à l'exercice de leurs missions dans de bonnes conditions.

En conséquence, il est proposé ce soir d'approuver les montants de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux, d'autoriser leur application selon les modalités prévues par le règlement en vigueur et la présente délibération.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de précision ? Des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-129**

**Règlement de la formation – Prise en charge du Compte Personnel de Formation et du Congé de Transition Professionnelle**

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire –

Je vais évoquer la délibération n°11. Elle concerne la vente d'un bien grevé d'un bail emphytéotique au profit de l'association Nièvre Regain, 15 avenue Colbert. Je vais rappeler l'historique, puisque ce bail emphytéotique avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au profit de Nièvre Regain sur un immeuble situé 15 avenue Colbert pour une durée de 50 ans. Ce bail donne lieu au versement d'une redevance annuelle de 13 842 €. L'objectif est de permettre le développement d'une activité d'intérêt général dédiée à l'hébergement et à l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité.

Depuis la conclusion de ce bail, l'association a réalisé d'importants travaux d'investissement et de réhabilitation sur le site pour plus de 600 000 €, pour aménager le terrain, rénover la grande salle de réfectoire, mettre aux normes, réaliser l'amélioration énergétique, créer des places d'hébergement et améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers.

Aujourd'hui, l'association souhaite acquérir le bien objet du bail, et nous le proposons à l'euro symbolique pour qu'elle puisse continuer son action sociale, et sécuriser durablement les investissements ; il y en a d'autres projetés à hauteur de 30 000 €. Nous considérons que l'activité exercée sur le site présente un caractère général manifeste, que cette association participe, avec nos services d'ailleurs, et en dialogue avec le CCAS à une mission essentielle, sociale, sur le territoire communal, que les investissements réalisés par le preneur ont contribué aussi à la valorisation du patrimoine immobilier, et que cette cession permettra d'assurer la continuité et la stabilité du service rendu au public concerné.

Le bien doit continuer d'être affecté à une activité d'hébergement et d'accompagnement social. Nous assortissons la cession de conditions garantissant la poursuite de cette mission générale, sinon la cession pourrait être remise en cause.

Pour information, l'avis du service des Domaines du 18 juin 2026 estime le bien à 232 000 €. Évidemment, cette vente met fin au bail emphytéotique. Cela démontre aussi la facilité que nous faisons, cette fois en nature, pour l'aide au secteur social.

Pas de questions. Nous « offrons » 231 999 € à Nièvre Regain. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Bon courage à eux.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## **SANTE ET ACTION SOCIALE**

M. le Maire –

Corinne Mangel va aborder la délibération n°12. A l'heure où certains se retirent, nous, nous avons décidé d'accentuer notre aide au Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Nièvre mène des actions d'information et de sensibilisation destinées à favoriser l'accès au droit pour tous les citoyens, notamment en matière de prévention des discriminations et de connaissance des droits fondamentaux.

Je rappelle que les membres du CDAD sont Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Nevers, Madame la procureure de la République, une coordonnatrice, un agent d'accès au droit, et un agent comptable de la DGFIP.

Le CDAD de la Nièvre réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département, notamment les représentants de l'État, la préfecture, les autorités judiciaires, les collectivités locales et les professionnels du droit, à savoir avocats, notaires, commissaires de justice. En ce qui concerne les points justice, ils sont implantés dans différents locaux de France services, (Cosne-sur-Loire, Guérigny, Fourchambault, La Charité, Clamecy, Decize) et également dans toutes les mairies de proximité de Nevers, et à la maison d'arrêt, et bien sûr au tribunal judiciaire de Nevers.

Au titre des missions d'intérêt général exercées par le CDAD, il met en œuvre la politique départementale d'accès au droit, qui doit permettre à toute personne de bénéficier d'une information générale sur ses droits et ses obligations, et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou d'une assistance en cours de procédure, et d'une assistance à la rédaction de certaines requêtes et formulaires.

Afin de soutenir la poursuite de ses missions d'intérêt général sur le territoire, il est proposé d'attribuer au CDAD une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € ainsi qu'un ordinateur portable réformé appartenant à la Ville de Nevers ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. Je souligne toutefois que le Conseil départemental s'est cette année désengagé, et n'a pas versé sa subvention de 5 000 €. De mémoire, en 2019, elle était de 12 000 €.

M. le Maire –

Merci, Madame l'adjointe. Y a-t-il des questions ? Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Monsieur le Maire, chers collègues, non, ce ne sera pas une question ; mais, puisque le Conseil départemental est attaqué, même si je ne suis pas là en tant que représentant du Conseil départemental, je voudrais quand même apporter des éléments d'information. D'abord vous parlez, concernant la Ville, d'accentuer votre soutien ; en fait, il s'agit d'une subvention de 500 €, en nouveau soutien. La Ville a déjà apporté des subventions par le passé au CDAD ; vous aviez arrêté, vous remettez en place une subvention, qui reste quand même, somme toute, modeste. Vous allez me dire que c'est mieux que rien. Mais on parle de 500 €.

Effectivement, nous avons des difficultés dans la relation avec le CDAD. Le service de la cohésion sociale du Département a plusieurs fois contacté le CDAD en lui disant qu'il n'était pas satisfait de la qualité de travail et des relations de travail notamment entre les sites d'action médico-sociale du Département et le CDAD, sur les informations, sur le travail partenarial. Il y a déjà eu une alerte qui a été faite auprès du CDAD. La subvention avait déjà été baissée de 5 000 à 3 000 €, et une rencontre avait eu lieu avec le CDAD en lui faisant état que nous n'étions pas satisfaits des conditions de travail et du partenariat. Suite à cette réunion, aucun changement n'est intervenu. Malheureusement dans cette configuration-là, une subvention n'est pas un droit ; elle est aussi le fait d'un travail partenarial, d'une action commune. On regrette que le CDAD n'ait pas pris la balle au bond et n'ait pas répondu aux demandes du Département pour un meilleur travail en commun. Par ailleurs, sur la question de l'accès au droit, le Département a recruté un agent en matière de prévention d'expulsions locatives logement, dans le cadre du dispositif « Logement d'abord ». C'est une création de poste nette, et un engagement important du Département sur ce plan.

Enfin, je terminerais en disant que la porte n'est pas fermée, et que nous sommes tout à fait ouverts à une reprise du dialogue avec le CDAD, mais à condition de pouvoir avoir un vrai travail partenarial.

M. le Maire –

Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci. Monsieur Séjeau, merci, mais, quand vous dites que c'est une petite subvention, 500 €, certes. Un ordinateur réformé, certes, parce que les agents travaillent avec peu de moyens notamment lorsqu'elles se déplacent. Elles n'avaient pas d'ordinateur portable, et c'était donc un peu compliqué. Par contre, quand vous dites « petite subvention, 500 € », mais nous mettons gratuitement à disposition toutes nos mairies de proximité pour le CDAD. Or, cela représente un coût.

M. le Maire – Je rappellerais que c'est un centre départemental ; cela veut dire ce que ça veut dire. Il y a une aide en nature qui est importante de la part de la Ville de Nevers depuis des années. Je le connais bien, puisque j'y ai siégé à un autre titre. Chacun donne l'aide qu'il estime apporter, en fonction des conditions qu'il met. Moi, je considère que l'accès au droit, c'est en premier lieu du ressort de l'État. Sur le côté départemental, à chacun de voir. Bref, nous votons cette subvention, qui effectivement permet de rajouter un peu par rapport à ce que nous avons décidé d'attribuer, à savoir une aide uniquement en nature.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour cette aide. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## **SECURITE**

### **2026-132**

### **Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, la Délégation militaire départementale de la Nièvre et l'Escadron de protection IG.702 de la Base aérienne 102 d'Avord**

M. le Maire – Corinne Mangel conserve la parole pour la délibération n°13 et la convention de partenariat entre la Ville de Nevers, la Délégation militaire départementale de la Nièvre et l'Escadron de protection IG.702 de la Base aérienne 702 d'Avord.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je tiens à vous préciser que je vous ai tous amené un document de la Base d'Avord, « La montée en puissance de la BA 702 », que je vous donnerai en fin de Conseil.

Quelques généralités sur cette convention. La revue nationale stratégique 2025 a présenté les différents objectifs stratégiques du Président de la République, et l'objectif stratégique numéro 2 fait état d'une France unie et résiliente pour contribuer au réarmement moral de la nation, pour faire face aux crises. Cette volonté politique est reprise dans la vision stratégique du Chef d'Etat-Major des armées afin de renforcer la cohésion nationale pour à la fois contribuer à la résilience de la nation, mais aussi faire de la réserve un pilier armée/nation.

À ce titre, la Brigade des forces spéciales Air a émis un avis favorable au projet de rapprochement de l'Escadron de protection, qu'on appelle le IG 702, et la Ville de Nevers, et nous devrions, à mon avis, en être très fiers.

En ce qui concerne l'objet de la convention, c'est de fixer les objectifs de coopération entre la Ville de Nevers, l'Escadron de protection et la DMD 58, et de formaliser les relations entre les parties. Le partenariat porte prioritairement sur les axes suivants :

- Participation de l'Escadron de protection aux cérémonies militaires et patriotiques organisées par la Ville de Nevers. D'ailleurs, j'invite toutes les personnes à y participer. Y compris les cérémonies nationales.

- Participation de l'Escadron de protection aux événements majeurs organisés par la Ville, notamment à des fins de rayonnement, d'information et de recrutement.
- Participation de l'Escadron de protection aux Olympiades, organisées par la Délégation militaire départementale de la Nièvre.
- Accueil des nouveaux arrivants, emploi des conjoints, etc. réinsertion des militaires blessés.

Les objectifs, de manière large, c'est le renforcement de la cohésion nationale par une présence visible, régulière et maîtrisée de l'Escadron de protection dans la vie civique et mémorielle de Nevers. C'est contribuer à la résilience et à l'esprit de défense en faisant mieux connaître les missions des armées, les enjeux de défense et les formes d'engagement possibles.

Considérant que le renforcement du lien entre la nation et les armées constitue un enjeu majeur de cohésion nationale et de citoyenneté,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Nevers de développer un partenariat avec la DMD de la Nièvre et l'Escadron de protection de la Base aérienne 702,

Afin de favoriser l'ancrage national de cette unité et de conduire des actions communes dans les domaines de la mémoire, de la jeunesse, de la citoyenneté, du sport, de l'emploi, de la réserve et de l'attractivité territoriale,

Je vous demande d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la DMD et l'Escadron de protection de la Base 702 d'Avord, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, je vous en prie.

Mme Garcher –

Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le Maire. Moi, je suis comme Monsieur Rénier, je suis particulièrement nouvelle. J'ai posé mes questions déjà pendant la commission, où je me suis abstenue ; et j'ai dit non. J'ai été rechercher les autres conventions qui avaient été signées antérieurement. Il y a toujours quelque chose qui m'interpelle. Une municipalité a pour rôle constitutionnel de gérer les affaires locales, les services de proximité, les écoles, l'urbanisme, les actions sociales, la culture...

Signer une convention avec une base militaire, qui est, de plus, une base stratégique liée à la dissuasion nucléaire – il me semble bien, Madame Mangel, que c'est la deuxième base –, cela revient aussi à politiser l'action locale. Alors « politiser », je le mets entre guillemets, en y mettant les questions de défense nationale, lequel domaine relève exclusivement de l'État. Ce qu'il fait très bien : 64 milliards d'euros prévus pour 2027 et des crédits supplémentaires pour cette année 2026 : + 6,7 milliards.

Pour nous, la Mairie doit rester un espace neutre, dédié au quotidien des Neversois, et non une antenne de communication ou de recrutement pour l'armée française.

Dans les contextes de tension budgétaire pour les collectivités, l'argent et le temps des agents de la Ville de Nevers doivent aller en priorité aux services publics locaux. Chaque euro nivernais et chaque heure de travail du personnel municipal doit financer les priorités locales. Comme je l'ai déjà dit lors de la commission, ça ne me gêne en rien qu'ils viennent pour le 14 juillet. Vous nous avez dit qu'il y aurait un avion qui passerait, un Awacs...

Je reviens sur les Olympiades. C'est peut-être parce que je suis très nouvelle dans ces commissions, mais, quand je lis le rapport : « ... participation à des événements municipaux à vocation citoyenne, sportive ou de recrutement », je me suis renseignée sur les Olympiades de Nevers prévue le samedi 27 juin au stade Léo Lagrange, et je note un titre ainsi rédigé : « Une

*journée mêlant sports, rigolade, et cohésion, à ne pas manquer.* » J’entends que le Président de la République dit qu’il faut qu’on ait une certaine cohésion de défense. Pour notre parti politique, je pense que les faits de Résistance le montrent. Par contre, qu’on vienne faire du recrutement par rapport aux enfants et puis au dialogue dans les écoles – je veux bien l’Histoire –, mais je pense que ce n’est pas le lieu, à la Municipalité de Nevers. Donc, moi, je m’abstiendrai sur cette convention passée avec la Base aérienne d’Avord. Merci beaucoup.

M. le Maire – Je précise que les Olympiades prévues samedi 27 juin sont repoussées, compte tenu du climat, au 12 septembre, *a priori*.

Corinne Mangel.

Mme Mangel – Vous m’aviez posé la question, alors j’avais préparé pour vous répondre ; mais là vous avez délayé ce que vous m’avez dit déjà en commission. Mais vous ne compreniez pas quelle était la différence entre la convention que nous avons signée en 2024 et celle de maintenant. J’avais préparé les éléments, et je vais vous les dire.

Il s’agit d’un partenariat qui est totalement recentré sur la ville de Nevers, avec l’Escadron de Protection de la Base aérienne d’Avord, afin de renforcer les actions de proximité et de faciliter leur mise en œuvre. Il y a des actions de coopération qui sont beaucoup plus détaillées, des engagements réciproques clairement définis, et une gouvernance, surtout, simplifiée. En conséquence, cette convention ne remet pas en cause les objectifs fixés en 2024, signés par Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de l’époque, la DMD, mais déclinent de manière plus concrète et opérationnelle ces éléments. Elle vise à renforcer les relations entre la Ville, l’Escadron de protection de la BA702 et la Délégation militaire de la Nièvre.

Comme vous l’avez dit, l’avion qui devrait passer devrait être un Awacs. Si nous n’avions pas ces relations-là, moi et Monsieur le Maire avec la Base, nous ne pourrions pas l’avoir, parce que le détour, quand l’Awacs revient de Paris, pour retourner à Avord, eh bien, ça coûte.

M. le Maire – Nous votons sur cette convention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 8 abstentions.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 8*

*Adopté à l’unanimité.*

## **RELATION CITOYENNE**

### **2026-133**

### **Conseils de quartiers – Actualisation de la charte : composition des collèges et modalités de fonctionnement**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°14, Mireille Gaudion, sur les conseils de quartier et l’actualisation de la charte, avec la composition des collèges et les modalités de fonctionnement, compte tenu du succès que cette proposition a eu.

Mme Gaudion – Merci, Monsieur le Maire. Les conseils de quartier sont des lieux privilégiés d’expression citoyenne et de dialogue entre les habitants et la municipalité. Lors de la réunion d’installation des trois conseils de quartier en mai 2026, un nombre important de candidatures a été enregistré pour intégrer les collèges des habitants des trois quartiers de Nevers. De ce fait, le nombre de

six membres par collège des habitants initialement prévu dans le règlement intérieur a été revu à la hausse, et porté à 20 membres pour chacun des trois conseils.

Toujours conformément au règlement intérieur, il a été, lors de l'installation, procédé à un tirage au sort de 20 noms par conseil de quartier, puisque le nombre de candidats était supérieur pour chacun.

Cependant, dans la volonté d'une politique de démocratie participative toujours plus grande, dans le souci de développer l'expression des habitants et de favoriser leur implication dans la vie locale, il est proposé de renforcer l'accessibilité et l'ouverture des conseils de quartier en permettant à toute personne résidant sur le territoire communal ayant déposé sa candidature ou sa demande d'inscription de pouvoir être admise en qualité de membre du conseil de quartier concerné. Il en sera de même pour le conseil des personnes qualifiées et des associations.

Cette ouverture vise à favoriser l'implication citoyenne, encourager la diversité des profils et expressions, renforcer la représentativité, intensifier les échanges entre habitants, personnes qualifiées, associations et collectivités.

Considérant que les conseils de quartier ont plusieurs fonctions : être informés, assurer la remontée des informations, favoriser l'information des habitants d'un quartier, être consultés, formuler un avis, être force de proposition.

Considérant l'intérêt de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'y participer.

Considérant que la charte fixe les principes de mise en œuvre de fonctionnement et d'organisation,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'actualisation de la charte des conseils de quartier, d'acter le principe selon lequel tout habitant de la commune de Nevers ayant manifesté sa volonté de participer à un conseil de quartier peut être admis au sein du collège des habitants du quartier concerné.
- d'approuver la modification de la composition des collèges, des associations et des personnes qualifiées.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Non, toujours pas une question. Oui, Mme Gaudion a tout dit. Il a été procédé à un tirage au sort le 18 mai dernier, et c'est vrai que ça a suscité beaucoup d'émotion. Moi-même, je suis intervenu pour exprimer le fait qu'effectivement cela avait déjà été une demande (il y a six ans, on avait déjà discuté qu'il fallait faire évoluer les règles de représentation des habitants). Dans les derniers conseils de quartier de la dernière mandature, on en avait aussi discuté. On ne peut donc que se féliciter de l'évolution de cette charte.

Sur l'évolution des pratiques maintenant, comme vous l'avez dit, Madame Gaudion, on attend des conseillers de quartier qu'ils donnent leur avis aussi sur ce qui se passe dans notre ville et sur les projets de la municipalité. Là aussi j'espère qu'il y aura plus d'allers-retours entre les projets qui sont décidés et ces conseils de quartier. Je pense qu'à chaque conseil de quartier, il doit y avoir une présentation de tous les projets qui concernent les habitants concernés.

M. le Maire –

Oui, Mireille Gaudion.

Mme Gaudion –

Effectivement, Monsieur Derouault, à l'issue du tirage au sort, nous avons discuté et nous avons convenu qu'il serait bien que tout le monde puisse participer. Nous étions d'accord l'un comme l'autre sur cette situation.

Concernant, effectivement, le mode de fonctionnement, il risque d'être un petit peu perturbé par le nombre. Par exemple, on est sur deux conseils de quartier à 21/22. Je pense que, sur celui du centre-ville cœur de jonction, ce sera une quarantaine de personnes. Mais je pense que nous allons pouvoir tous ensemble innover, et puis prévoir de beaux projets pour nos quartiers.

Je pense que, si tout le monde est positif, eh bien, nous aurons des résultats positifs, et je n'en doute pas.

M. le Maire – Merci, Madame l'adjointe. Certains ont vécu le tirage au sort comme une victoire. Ça s'appelle la chance. Nous avons voulu, ensuite, élargir à l'ensemble des personnes motivées, parce que, d'expérience, on sait aussi – mais, moi je souhaite rester optimiste – que ça s'essouffle au bout de quelque temps. Ainsi, même en mettant beaucoup de monde, on n'en aura peut-être pas jusqu'au bout beaucoup. Mais je le souhaite aux conseils de quartier, dans lesquels je me rendrai régulièrement.

Monsieur l'adjoint de quartier nord et ouest.

M. Sangaré – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur Derouault, je crois que vous étiez dans mon conseil de quartier pendant 6 ans...

M. Derouault – Non.

M. Sangaré – Vous y étiez, vous êtes reparti, vous êtes revenu... Si, si. Or, à aucun moment, il n'y a eu des problèmes entre moi-même et tous les conseillers de quartier. En aucun moment. C'est un espace de liberté. J'ai toujours laissé les personnes s'exprimer librement. Nous avons toujours co-construit les projets.

M. le Maire – Merci de cette précision. Il dit « tous les membres », même si ce n'était pas que vous, Monsieur Derouault.

Je vous propose de valider cette proposition de fonctionnement. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **2026-134**

### **Prix Pierre Bérégovoy 2025-2026**

M. le Maire – Françoise Hervet va aborder le Prix Pierre Bérégovoy.

Mme Hervet – Chers élus, comme vous le savez, tous les ans la Ville de Nevers participe à l'attribution d'un prix destiné à récompenser les étudiants en droit les plus méritants. Ici, il s'agit d'un jeune homme qui s'appelle Louis Quenault et qui a eu la meilleure note en économie. Pour l'année universitaire 2025-2026, nous lui remettrons avec M. Basile Khouri le montant du prix qui sera de 400 €. La cérémonie se déroulera demain à l'UFR de droit et sciences politiques à 14 h 30.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir autoriser cette attribution, ainsi que le versement de la récompense correspondante. Les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65 - nature 65132, opération 1251 A02.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## **ENVIRONNEMENT**

**2026-135**      **Convention-cadre relative à l'organisation de visites d'information professionnelle au Centre Technique Horticole**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-136**      **Candidature appel à projets CITEO/ADELPHE : Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-137**      **Convention d'Occupation Temporaire à titre gratuit du domaine public pour la mise en place d'un service d'autopartage**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-138**      **Convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour la privatisation d'une partie du parking du champ de foire (parcelle BE 612) au profit de la SCI La Tour (Hôtel restaurant de la Tour du Renouveau)**

M. le Maire – Anne Wozniak va aborder la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la privatisation d'une partie du parking du champ de foire au profit de la SCI La Tour.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ex-Tour de l'Agriculture, la SCI La Tour souhaite bénéficier d'une aire de parking sécurisé.

Le périmètre de la parcelle supportant la Tour dite « du Renouveau » étant trop restreint, il est nécessaire qu'une partie du domaine public du parking place du Champ de Foire intègre le projet.

Conformément à l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens relevant du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Cette privatisation au profit de la SCI La Tour doit être finalisée par une convention d'occupation temporaire. Un découpage parcellaire a été nécessaire pour dénommer l'emprise mise à disposition qui est aujourd'hui identifiée parcelle BE 612. Il s'agit d'une parcelle de 219 m<sup>2</sup>, et cela correspond à une dizaine de places de parking. Vous voyez l'emprise de la parcelle sur le plan.

Considérant le principe de mise à disposition par convention d'occupation temporaire de la parcelle BE 612, je vous propose de bien vouloir accepter l'occupation privative du domaine public au profit de la SCI La Tour, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette convention.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ? Madame Mokadem.

Mme Mokadem –.

Merci, Monsieur le Maire. Concernant cette délibération, la privatisation d'une partie du parking du champ de foire pour le futur hôtel, je souhaite poser quelques points de vigilance. Ce projet prévoit un hôtel d'environ 80 chambres avec un restaurant, ce qui est positif pour l'activité économique. Cependant, il indique aussi la suppression d'environ 219 m<sup>2</sup> de stationnement sur un parking aujourd'hui très utilisé et très demandé.

Ce parking est fréquenté par les usagers du centre-ville, les commerçants, les salariés, les visiteurs et les habitants. Sa réduction même temporaire sur 25 ans n'est pas neutre. Elle peut entraîner des difficultés supplémentaires de stationnement, et potentiellement un manque à gagner sur les commerces du centre-ville.

On nous indique que ce projet répond à des obligations du Code de l'urbanisme. Je l'entends. Mais, dans les faits, dans beaucoup de villes, petites ou grandes, les hôtels fonctionnent sans parking dédié, ou avec des solutions alternatives, sans que cela crée de difficultés majeures. Certes, le parking se situe à proximité de la place de la Foire aux moutons, mais nous savons tous que la question de la distance est réelle pour les usagers. Les habitudes de stationnement jouent un rôle important dans la fréquentation du centre-ville.

Dès lors, une question simple se pose. Comment la Ville anticipe-t-elle la compensation de ces places supprimées, et l'éventuelle tension de stationnement à venir ?

M. le Maire –

C'est un projet qui n'est pas complètement abouti. D'abord, ça me permet de rappeler que ce bâtiment, contrairement à ce que certains pensent, n'est pas, et n'a jamais été propriété de la Ville de Nevers. J'ajoute que ce projet d'hôtellerie est nécessaire, et qu'il répondrait à des besoins plutôt de qualité, avec une restauration supplémentaire.

Sur les besoins, vous le savez, aujourd'hui, les normes de construction impliquent un nombre de parkings par occupation. C'est la raison pour laquelle ils ont besoin de cela, avec évidemment la rétrocession d'une recette au profit de la Ville de Nevers pour l'occupation de ce qui est du domaine public.

Maintenant dans le projet que nous travaillons avec la Banque des Territoires, qui est aussi partenaire, j'ai demandé que la journée le parking puisse être ouvert, puisqu'il y a quand même peu de monde dans les hôtels ; et que, par contre, le soir il y ait un système de barrières en prévenant les gens qu'à telle heure ce n'est plus un parking public. Ainsi, il serait mixé, pour essayer de faire avec ce que l'on a.

Je n'exclus pas qu'on essaie de trouver un peu de budget pour rénover le Champ de foire aux moutons, qui aurait besoin d'être un petit peu modernisé, voire équipé de bornes, et sécuriser les lieux. Cela peut être lié aussi ; c'est juste à côté. Il y a le parking du Ravelin aussi, qui n'est pas tout le temps plein, et qui est quand même à deux pas. Nous essayons de pouvoir à la fois ne pas gêner le projet, et ne pas non plus sacrifier tout l'espace public. Je suis plutôt d'accord avec ça. Donc on serait sur une solution mixte.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? 8 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Adopté à la majorité.

*Oppositions : 8*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité***

M. le Maire – Anne Wozniak va enchaîner avec la convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour une activité circassienne au profit de l'association Acroballe Circus.

Mme Wozniak – C'est l'occasion de présenter le projet là où il en est. Depuis le 16 juin 2019, la piscine des Bords de Loire a fermé ses portes. La déconstruction du bâtiment de l'ancienne piscine a été réalisée en 2024. La salle polyvalente a été réhabilitée en fin d'année 2025. La Ville de Nevers a souhaité impliquer les habitants et les associations afin d'élaborer les propositions d'aménagement dans le cadre d'ateliers participatifs en 2020 et 2021.

À l'issue des différents ateliers de travail réalisés avec le panel d'acteurs locaux volontaires, un scénario a été retenu en novembre 2021 portant sur un projet autour des arts du cirque et de la rue, en lien avec le centre social.

Ainsi, en date du 4 mars 2026, la Ville de Nevers a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour développer des activités circassiennes sur ce site emblématique.

À ce titre, le projet est porté par l'association Acroballe Circus, et a été retenu, et la présente convention doit être adoptée en conseil municipal.

Considérant le projet de l'association conforme à la demande de la Ville de Nevers,

Je vous propose de bien vouloir accepter l'utilisation du domaine public communal au profit de l'association Acroballe Circus pour développer cette activité circassienne dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire ; d'accorder la gratuité d'occupation du domaine public communal pour l'exercice de ce service ; et d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette convention d'occupation temporaire.

Nous allons afficher le plan à l'écran. On voit ici les différentes activités et vocations que rassemble le site, et je vais rappeler les différentes phases du projet.

Sur la première phase en 2023 et 2026, se sont opérées la déconstruction de l'ancienne piscine, la rénovation thermique de la salle polyvalente, le réaménagement des espaces extérieurs qui ont été végétalisés, la création de cheminements, la rénovation des deux courts de tennis, la réalisation de deux terrains en sable clos pour le Beach-volley, l'installation de sept agrées de street work-out, la création de deux terrains de pétanque, l'installation de trois tables de pique-nique, de 11 bancs, des accroches vélo, des corbeilles bi-flux, l'installation de toilettes sèches déplaçables, l'installation de la vidéoprotection, et la végétalisation du site.

Les réalisations à venir sur ce projet. Il s'agit de l'installation, que nous venons d'aborder, d'une activité circassienne via cette convention d'occupation temporaire que nous allons voter. Il s'agit aussi d'accueillir une construction légère de type chapiteau, qui aura pour vocation de développer un lieu d'apprentissage des pratiques et de diffusion circassienne de qualité. D'assurer des représentations et des cours d'activité circassienne pour tout public, et l'installation d'un bloc sanitaire dédié aux pratiquants du cirque dans l'enceinte clôturée.

Le coût total de ce projet, les phases d'études préalables et de concertation sont à hauteur de 149 000 €. 610 000 € pour la déconstruction de la piscine, 320 000 € pour la rénovation de la salle polyvalente, et 529 100 € pour les aménagements des espaces extérieurs.

Ce projet a bénéficié d'une subvention du fonds friches à hauteur de 900 000 €.

Concernant quelques éléments d'information sur la gestion du site, l'accès au tennis est possible sur réservation possible à la Direction des Sports, avec un tarif de 6 € par heure. La création d'une plateforme de réservation en ligne est en cours de création. Le beach-volley, la gestion

de ce terrain est en cours de travail. Sinon, tout le reste du site est en libre accès : le street work-out et les deux terrains de pétanque.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'était une présentation, comme nous nous y engageons sur nos projets ou en faisant des points d'étape, ou une présentation d'un projet à peu près abouti. On peut se féliciter qu'il soit avancé, et offrir de nouvelles activités sur cet espace d'ailleurs qu'on inaugurerait avec un nouveau nom prochainement. Nous avons ouvert les terrains de tennis à la réservation, mais je pense qu'on a des activités sportives et de loisirs complémentaires, plus sur l'espace Mendès-France, le terrain de cricket.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Le travail qui va rester à faire, notamment en conseil de quartier et avec les habitants, c'est le travail de lien. La délibération sur le projet du U n'a pas été indiquée comme devant être présentée, ce projet étant mené par le centre social. Le lien entre le U, cet espace et le parc Mendès-France puis les bords de la rivière Nièvre, il y a tout un chapelet d'espaces, qui est fort intéressant, et qui constitue une réelle plus-value pour le quotidien des habitants du quartier ; et restera à travailler cette liaison entre les différents espaces.

M. le Maire – Je précise qu'on nous alerte souvent sur la passerelle qui relie jusqu'à Nevers Agora. J'y suis allé régulièrement pour marcher ou courir, et elle n'est pas en mauvais état. Simplement les lattes sont un peu ajourées. On voit un tout petit peu le sol, mais on a vérifié, et cette passerelle est contrôlée, bien évidemment ; elle a été faite en structure bois, l'accès en structure métallique, et évidemment le bois vit, mais il n'y a pas de caractère dangereux à la traverser. C'est au contraire très pratique pour relier Nevers Agora.

Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-140**

**Convention de partenariat Ville de Nevers / Association Le Greffon**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-141**

**Projet « U Tropicale » porté par le centre social Accords de Loire – Autorisation d'occupation u**  
**domaine public en vue de réaménager la place Bernard Palissy**  
*Adopté à l'unanimité.*

## **URBANISME**

**2026-142**

**Tarifs 2027 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)**

M. le Maire – Nous allons aborder les tarifs 2027 de la taxe sur la publicité extérieure, l'ancienne TLPE devenue TPE. Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet – La Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) est une imposition locale facultative et indirecte, perçue au profit du bloc communal, qui taxe les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires d'une surface de plus de 7 m<sup>2</sup>. Elle a été instituée par l'article 171 de la loi n°2008-

776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et a été mise en place à Nevers la même année par délibération du Conseil municipal.

La collectivité propose une réévaluation des tarifs communaux de TPE de 0,45 % pour 2027, soit la moitié du taux de variation du prix, qui serait de 0,90 %. Les enseignes inférieures à 7 m<sup>2</sup> sont exonérées. Pour une enseigne comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup>, le tarif au mètre carré était de 11 € ; cela va le faire passer à 11,05 €. Sachant que le tarif maximal applicable, c'est 25 € ; on en est bien loin.

Sur les enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> et inférieures à 50 m<sup>2</sup>, on passe de 44 € du mètre à 44,20 €, sachant que le maximum est de 50,10. Là encore, on est nettement inférieurs.

Sur les enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup>, on passe de 88 € à 88,40 € du mètre.

Les dispositifs publicitaires et préenseignes : Les supports non numériques, de 22 € au m<sup>2</sup> on va passer à 22,10 €. Sur une surface supérieure à 50 m<sup>2</sup>, de 44 € à 44,20 €. Il n'y a que pour les supports numériques où c'est plus cher, puisque, pour les surfaces inférieures ou égales à 50 m<sup>2</sup>, on passe de 66 € à 66,30 €. Pour les surfaces supérieures à 50 m<sup>2</sup>, on passe de 132 € du mètre à 132,60 € du mètre.

Ce sont des hausses vraiment tout à fait marginales.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 du 16 juin.

M. le Maire – Vous aviez demandé de mettre au débat cette délibération. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Derouault, et Monsieur Morel.

M. Derouault – Vous avez parlé tout à l'heure des zones bleues où l'on perdait du revenu, eh bien là aussi, on perd quand même un revenu en n'appliquant pas le tarif maximum. C'est déjà ma première remarque.

Une deuxième remarque, très courte aussi : au vu de la situation du dérèglement climatique actuel, je pense que nous pourrions appliquer justement ce tarif maximum aux panneaux numériques, qui participent à ce réchauffement de plusieurs manières, mais je ne m'étendrais pas.

M. le Maire – Je laisse Michel Suet répondre, s'il le veut, puis je compléterai.

M. Suet – On a essayé d'être raisonnables, surtout pour les entreprises et les commerces d'ailleurs, en ayant des hausses relativement faibles. Ce n'est pas la peine aujourd'hui en ces temps compliqués quand même pour le commerce et pour les entreprises, d'ailleurs en général, d'accentuer leurs difficultés. Notre grille tarifaire rejoint votre propos, puisque, si vous regardez les supports numériques sur les grandes surfaces, c'est là où on est le plus près du maximum. En effet, le maximum est à 148,80 €, et on passe à 132,60 € ; ce n'est pas très loin du maximum. C'est là où il y a l'augmentation la plus forte. Cela aide à lutter contre la pollution visuelle. Vous avez parlé des chaleurs, mais il y a également une pollution visuelle, qu'il faut prendre en compte. Nous gardons toujours la gratuité pour tout ce qui est inférieur à 7 m<sup>2</sup>. Je pense que ça concerne la plupart de nos commerces, et beaucoup de nos entreprises, quand même.

M. le Maire – Comme vous le savez, c'est une taxe annuelle. Dans une année où la guerre a provoqué des surcoûts pour les collectivités comme pour les particuliers et des inquiétudes, nous avons essayé d'arbitrer une augmentation qui soit maîtrisée. Par contre, je souhaite, et j'invite l'adjoint au commerce à suivre le paiement. En 2014 c'était vraiment un sur deux qui payait. Je pense qu'on a amélioré les choses même s'il y a un suivi du Trésor public. Et puis les droits de

terrasses aussi, parce que, sinon, on supprimerait les terrasses, pour ceux qui ne paient pas, par rapport à ceux qui paient, je le dis en passant. On a des terrasses qui fonctionnent bien, et c'est tant mieux.

Pour en revenir à la taxe sur la publicité extérieure, moi je veux bien vous proposer, en signe de bonne volonté, Madame Guillemot, de faire un groupe de travail transpartisan, sur un sujet qui est sensible. Même si c'est une légère augmentation, voilà, le commerce souffre, notamment dans l'habillement, on le voit. Donc l'idée ce n'est pas non plus qu'on le pénalise ; mais c'est qu'il y ait des flux raisonnables entre la collectivité et nos commerçants. Je veux bien, puisque vous trouvez que ce n'est pas assez cher, mettre en place un groupe transpartisan de travail là-dessus, et puis que l'on convienne de quelque chose qu'on voterait l'an prochain. C'est une proposition que je peux vous faire.

M. Séjeau – Oui, oui, tout à fait, nous l'acceptons, et nous vous en remercions, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Entendu. Anne Wozniak voulait vous faire une autre proposition.

Mme Wozniak – Je proposais d'élargir ce groupe à la question de la plantation des parkings. On est maintenant dans des chaleurs énormes. Si on va faire deux ou trois courses, quand on peut, on se rend compte de la catastrophe de la plupart de ces parkings où il n'y a pas un seul arbre. Je me disais qu'il serait grand temps de lancer un plan incitatif pour tous ces commerces de pouvoir planter sur les parkings ; de travailler peut-être une formule dans le sens où la Ville de Nevers pourrait participer à fournir les arbres. On pourrait même les accompagner dans les plantations. Et le reste des travaux de plantation serait à la charge des commerces. Je pense qu'il y a un vrai plan à déployer autour de cette question parce qu'on voit les énormes îlots de chaleur qui peuvent exister, et on a des quartiers d'habitation qui sont juste à côté. Donc c'est un vrai sujet.

M. le Maire – Monsieur Morel.

M. Morel – Avant de vous donner mon avis sur la TLPE, est-ce que vous pouvez me dire si elle est applicable sur l'ensemble des communes de Nevers Agglomération ?

M. le Maire – C'est par commune.

M. Morel – Oui, je sais que c'est par commune. Mais vous êtes président de Nevers Agglomération, et je voudrais savoir si elle est sur les autres communes, à votre connaissance, ou pas.

M. le Maire – A ma connaissance, non. Notamment sur la commune que vous habitez.

M. Morel – Oui. Donc sur la commune de Marzy, je pense qu'elle n'est pas applicable.

M. le Maire – Attendez, je termine. C'est du rôle du maire de la décider. Ce n'est pas le rôle du maire de Nevers ou du président d'agglomération de s'immiscer dans les affaires communales. Moi, j'avais une idée, que j'avais proposée aux différents ministres des comptes publics, qui était de porter cette taxe à l'échelle intercommunale. Ça me semblerait logique pour équilibrer entre les grandes surfaces et les plus petites. Pour l'instant, il n'y a pas eu de suivi au niveau gouvernemental. Je le regrette ; parce que pour moi ça pourrait être effectivement une taxe intercommunale pour établir de l'égalité entre tout le monde.

- M. Morel – Alors, je ne vous ai pas attaqué, j'ai juste posé une question.
- M. le Maire – Je ne le prends pas comme ça.
- M. Morel – J'ai juste posé une question. Est-il possible de savoir combien elle rapporte à la commune de Nevers ?
- M. Suet – C'est supérieur à 300 000 €, de mémoire.
- M. Morel – D'accord. Moi, je suis plutôt partisan, à l'inverse de vous tous, de faire une pause pour aider les commerçants ; et pour aider les entreprises. Je pense qu'il y a d'autres priorités, et celle-là, pour moi, ça n'en est pas une.
- Rappelez-vous qu'en 2014-2015, quand on avait décidé de refaire la TLPE, c'était sous la pression de JC Decaux, avec qui nous étions en partenariat notamment pour le mobilier urbain. Avec la nouvelle loi qui était sortie, il ne fallait pas de panneaux au-delà de 5 mètres des routes, ce que JC Decaux a fait, et ils nous ont demandé d'être très vigilants sur la TLPE, ce qui nous a servi, à juste titre, à l'époque, à nettoyer un peu le paysage visuel, et cette pollution visuelle sur certains commerces ; notamment du bas de la rue de Lourdes, où il y avait tout un tas d'enseignes qui n'avaient plus lieu d'être. Mais, aujourd'hui, je pense que le nettoyage en question a été fait. Je pense qu'on peut s'en passer une année ou deux pour donner du souffle à nos commerçants et nos entreprises, qui en ont, je pense, grandement besoin. Quand on parle de pollution visuelle, je voudrais savoir si la Mairie, qui fait de la communication sur les panneaux lumineux, est soumise à cette TLPE. Idem quand on prend des locaux commerciaux et qu'on les maquille au-delà de 7 m<sup>2</sup>.
- M. Suet – La Ville n'est pas soumise à cette TPE, ça c'est sûr. Quel était le sens de la seconde question ?
- M. Morel – On parle de pollution visuelle ; mais, en fait il y a tout un tas de vitrines qui sont maquillées... Je ne juge pas, c'est juste une question, une interrogation. On ne peut pas avoir deux types de raisonnement. On combat la pollution visuelle. Or, quand on maquille des vitrines vides, on fait, en quelque sorte, de la pollution visuelle, au-delà de 7 m<sup>2</sup>. C'était juste une question ; ce n'est pas un reproche, ni quoi que ce soit. Ce n'est pas un reproche.
- M. le Maire – Je vais prendre la parole, parce que je pense que, là, on mélange les choses. Il y a la taxe sur la publicité des enseignes, avec une grande partie d'exonérations ou des tarifs qui sont souvent bien en deçà de ce qui est pratiqué dans d'autres villes, parce qu'on a toujours considéré qu'aider le commerce, avec divers dispositifs, Ville ou Agglo, était prioritaire. On ne l'a pas oublié. Par contre, ça ne s'applique pas, par exemple, aux associations ; ça s'applique aux structures commerciales à but lucratif, premièrement.
- Deuxièmement, pour ce qui est des vitrines vides non occupées, il y a plusieurs autres leviers comme l'incitation à la rénovation des vitrines. Il y a aussi l'application du PLU, qui est d'obliger quelque chose qui ne sera plus un commerce et qui est devenu un logement à se mettre en conformité avec le classement logement. Je pense à certaines vitrines, rue Saint-Étienne par exemple, ou rue de la Barre, qui vont être des rues sur lesquelles on va s'attacher à une forte rénovation, en espérant que les propriétaires suivront, puisqu'on est d'ailleurs en zone OPAH-RU et en zone permis de louer.
- C'est différent, une activité inoccupée, qui n'est pas une enseigne ; mais, là, on parle des activités commerciales avec enseignes.

M. Morel – J'ai bien compris. Toujours est-il que nous voterons contre. Pour moi, il est nécessaire de faire une pause.

M. le Maire – La pause, nous l'avions déjà faite. Il y a longtemps. On a même exonéré pendant la Covid, et, après, les pauses, on en a fait beaucoup. Et, là, une pause ne s'impose pas. Nous votons. Qui vote contre ? Deux voix. Qui s'abstient. C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

*Oppositions : 2*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité.***

## **ATTRACTIVITE**

**2026-143**      **Convention tripartite 2026 entre la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2026-144**      **Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité de bar-restauration et d'animations musicales – Nevers Plage 2026**

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n°25. Jean-Luc Dechauffour va évoquer l'exploitation de bar-restaurant et d'animation musicale à Nevers Plage, qui va démarrer le 1<sup>er</sup> juillet, pendant les Zaccros, et pendant la Braderie, qu'on va lier, cette année.

M. Dechauffour – Dans le cadre de l'édition de Nevers Plage 2026, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé afin de sélectionner un opérateur chargé d'assurer l'exploitation d'une activité de bar-restauration ainsi que l'organisation d'animations musicales durant la période estivale (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août).

La SARL Santa Bahia Café, sous le nom commercial BBC, a été retenue pour assurer les activités bar-restauration, de programmation de concerts et d'animations musicales sur le site de Nevers Plage, situé au Plateau de la Bonne Dame.

Il est proposé de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant à exploiter le « Bar de la Plage » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 inclus.

L'emprise mise à disposition est située sur le site de Nevers Plage, Plateau de la Bonne Dame, et représente une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, telle que délimitée sur le plan annexé à la convention.

L'occupant s'engage à :

### **Bar / Restauration :**

- Etre ouvert tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 de 10h00 à 23h00, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées et validées par la Ville ; Deux dates sont déjà prévues pour des concerts étendus.

- Proposer une offre de boissons fraîches, chaudes, sans alcool et alcoolisées, dans le respect de la réglementation applicable ;

- Proposer une offre de restauration chaude et froide comprenant au minimum trois entrées, trois plats et trois desserts, servis midi et soir, ainsi qu'une offre de snacking pendant les heures d'ouverture de la plage et lors des soirées concerts ;

- Permettre le règlement par carte bancaire, chèques et espèces ;
- Assurer la garde, l'entretien courant et la surveillance des équipements mis à disposition pendant la durée de la convention.

Programmation de concerts :

- Assurer une programmation entre 11h00 et 22h30 afin de limiter les nuisances et les troubles à la tranquillité publique ;
- Programmer des concerts de genres variés : rock, blues, pop rock, world music, variété française ;
- Programmer des animations musicales : karaoké, blind test, des soirées à thème années 70, années 80, 90, etc. ;
- Programmer des soirées DJ set, électro, house.

À ce jour, une quarantaine de concerts est programmée, avec un choix extrêmement diversifié, et qui correspond vraiment aux goûts de chacun.

La Ville de Nevers mettra à disposition les équipements et aménagements nécessaires au fonctionnement de l'activité selon les modalités prévues par la convention.

La présente occupation donne lieu au versement d'une redevance conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

- . Part fixe : 4 000 € pour un chiffre d'affaires inférieur à 150 000 € HT.
- . Part variable : 3 % du chiffre d'affaires HT au-delà de 150 000 € HT.

L'occupant transmettra à la Ville, dans un délai de trente jours suivant la fin de l'exploitation, un état récapitulatif certifié du chiffre d'affaires réalisé sur le site. Cela nous permettra de faire une évaluation, et d'apporter des corrections, si besoin.

Pour assurer la sécurisation du site en dehors des heures d'ouverture, un service de gardiennage est mis en place par la Ville de Nevers de 23 h 00 à 9 h 00 le lendemain matin, sept jours sur sept, complété d'un système d'éclairage de nuit (projecteurs à LED sur mâts).

Il est donc proposé :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure avec la SARL Santa Bahia Café pour l'exploitation du «Bar de la Plage», et l'organisation d'animations musicales dans le cadre de Nevers Plage 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Rendez-vous pour l'inauguration de Nevers Plage le samedi 4 juillet à 18 h 30. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? En tout cas, on peut se féliciter d'avoir eu du succès sur notre AMI cette année, puisqu'on avait quand même pas mal de candidats de qualité, avec des propositions différentes, qu'il a fallu choisir.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2026-145

**Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce sis 12 place Guy Coquille à Nevers**

M. le Maire –

Jean-Luc Dechauffour va continuer sur le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce 12 place Guy Coquille à Nevers.

M. Dechauffour –

Par délibération du 30 septembre 2014, le Conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire de la Ville de Nevers. Ce dispositif vise à préserver la diversité de l'offre commerciale et artisanale et à accompagner la revitalisation du centre-ville.

Afin de rendre ce dispositif pleinement opérationnel, Le Conseil municipal a, par délibération du 13 décembre 2016, institué un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux situés dans ce périmètre de sauvegarde.

En 2024, pour la première fois, cet outil a été mis en œuvre à l'occasion de la cession du fonds de commerce « La Pause » exploité au 12 place Guy Coquille, en raison de sa localisation stratégique sur une place centrale dans le projet de requalification du cœur de ville.

Une première procédure de rétrocession a été lancée par délibération du 18 février 2025 au profit de l'enseigne nationale Paul, pour un montant de 98 000 €. Celle-ci n'ayant pas abouti, à notre grand regret, il convient de renouveler cette procédure sur la base d'un cahier des charges auquel devront se conformer les candidats. Le fonds de commerce n'étant plus exploité depuis plus de 2 ans, sa valeur a dû être réévaluée dans le cadre de cette nouvelle procédure afin de se conformer à la réalité économique du marché, et d'être attractive auprès des porteurs de projet potentiels.

Le choix de la commune portera sur un commerce permettant de dynamiser ce secteur du centre-ville. Les activités suivantes seront en particulier privilégiées : boulangerie, salon de thé, brasserie...

À l'issue de la procédure d'appel à candidatures, le Conseil municipal délibèrera de nouveau afin de se prononcer sur le choix du candidat ayant vocation à exploiter ce local.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce annexé, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération. Ce dossier a reçu un avis favorable en Commission 1, où il n'y avait pas eu une seule question, d'ailleurs.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Madame Mokadem.

Mme Mokadem –

Merci, Monsieur le Maire. Dans ce dossier, nous avons perdu à la fois du temps et de l'argent public, pour qu'il n'y ait aucun résultat aujourd'hui. La Ville a préempté la brasserie La Pause, place Guy Coquille, avec l'ambition d'y installer un terminal de cuisson de l'enseigne Paul. Pourtant, à l'époque, un repreneur était prêt à poursuivre l'activité. Ce choix a été écarté. Résultat : depuis 2023, le local est resté vide. L'achat du fonds de commerce a coûté 96 000 € au contribuable, auxquels il faut rajouter le paiement d'un loyer mensuel de 1 400 € pendant toute cette période. Donc, la totalité des versements versés durant 18 mois est de 25 000 €. Et aujourd'hui, après cet échec, la collectivité met en vente ce fonds à partir de 20 000 €, soit une perte considérable d'argent public : 70 000 € dès le départ.

Je pense que nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de cette décision. D'ailleurs, face aux fortes chaleurs et aux épisodes de canicule, on aurait pu, avec cette somme, équiper nos écoles en ventilateurs, voire en climatisations.

La seule bonne nouvelle est que cette hémorragie financière va peut-être enfin s'arrêter, si nous trouvons un repreneur.

Mais ce dossier n'est malheureusement pas un cas isolé. Il s'inscrit dans un contexte préoccupant pour notre centre-ville. De nombreuses enseignes ont fermé, ces dernières années ;

et d'autres fermetures sont annoncées dans les prochaines semaines : « Une cigogne sur le toit », « Barse chaussures », le restaurant « L'Olivier », et probablement d'autres encore.

C'est pourquoi je souhaite connaître précisément la situation actuelle. Combien de cellules commerciales sont aujourd'hui vacantes dans notre centre-ville ? Quel est le taux à ce jour ? Et quelle action concrète la municipalité compte-t-elle mettre en œuvre pour enrayer cette dégradation ? En effet, au-delà des annonces, les faits sont là : les commerces ferment, les vitrines se vident, et l'attractivité de notre cœur de ville continue de reculer. Je vous remercie.

M. le Maire –

Vous avez, Madame Mokadem, une vision bien dégradée de notre centre-ville, ce qui me fait dire que vous ne le fréquentez peut-être pas si souvent que ça. Vous savez, c'est un peu comme ceux qui vous donnent des leçons sur les réseaux. Je leur réponds : « Mais combien de fois y allez-vous ? » En général, je n'ai pas de réponse.

Le centre-ville était très en difficulté en 2014. Ce n'était pas le contexte d'aujourd'hui notamment dans l'habillement, puisqu'on avait 24 % de vacance commerciale. On était descendu à 19 %, ce qui est encore beaucoup, et supérieur à la moyenne.

Vous savez, vous nous prêtez beaucoup de pouvoir sur le commerce ; mais beaucoup de maires, quelle que soit leur tendance politique, y compris la vôtre, subissent ça, parce que ce n'est pas le maire qui ouvre, ce n'est pas le maire qui ferme, ce n'est pas le maire qui vend les produits, et ce n'est pas le maire qui incite les gens à aller consommer à 3 h 00 du matin sur internet un truc qu'ils auront le lendemain matin, pour ne rien en faire. C'est une question de responsabilité des consommateurs. On devrait être tous derrière plutôt que se chercher des bisbilles. Croyez-vous que Pimkie, c'est de notre faute, si ça ferme ? C'est une politique nationale, et ils ont fermé dans bien d'autres villes l'an passé. Pimkie, à Nevers, fonctionnait très bien. C'est une politique nationale.

C'est donc donner beaucoup de pouvoir au maire d'ouvrir ou de fermer un commerce. Maintenant ce n'est pas pour ça que nous n'allons pas mettre en place des choses. Nous en avons déjà mis beaucoup, et nous allons continuer, y compris avec un nouveau partenariat avec l'association « Nevers et Vous ». C'est la responsabilité du comportement de chaque consommateur. Et, oui, vous avez raison. C'est bien de poser la question à notre adjoint au commerce, puisqu'il y a des commerces qui vont ouvrir aussi. Mais je crois qu'il faut vraiment faire preuve d'humilité dans ce domaine.

Quand vous parlez d'argent perdu, l'équipe qui nous a précédés, et dont vous êtes quelque part les plus lointains héritiers, a racheté le restaurant de La Porte du Croux 200 000 €, pour ne rien en faire. Nous avons été obligés de le vendre 50 000 € parce qu'il s'écroulait, prenait feu et était squatté. Ce sont donc 150 000 € qu'on aurait pu mettre dans les écoles, Madame Mokadem. Donc si on veut jouer à ça, on peut trouver. Et revenons à raison. Le commerce aujourd'hui est en grande difficulté. Le commerce d'habillement est en très grande difficulté, depuis la Covid notamment, dans toutes les villes, y compris de gauche. Il est donc extrêmement compliqué, comme dispositif, aujourd'hui d'inciter les gens à retrouver de la responsabilité. Mais je vous assure qu'il y a des enseignes qui devraient ouvrir prochainement. Je ne sais pas si on peut les dire aujourd'hui, mais enfin on peut les confirmer quant aux lieux, peut-être, Monsieur Dechauffour.

M. Dechauffour –

Sur le point de vue du commerce aujourd'hui en France, et à Nevers évidemment, les changements de consommation ont été vraiment depuis deux à cinq ans extrêmement importants, et avec de véritables changements d'habitudes. Je dirais que l'après-Covid a vraiment été difficile pour les commerçants de proximité, puisque des habitudes de consommation sur le Net ont été prises, et ont pris vraiment un essor important.

Néanmoins, quand on a dit ça, et quand on va aux Assises des centres-villes à Châteauroux, il y a de l'espoir ; et à Nevers il y a aussi de l'espoir. Je ne vois pas du tout les choses en noir.

Évidemment, je regrette les fermetures que vous avez citées, et c'est bien malheureux. Aujourd'hui, on voit bien que depuis quelques années, le chiffre d'affaires des commerçants de proximité reste à peu près stable, mais ce qui a augmenté, c'est les loyers d'un côté, et c'est aussi l'énergie et les charges de l'autre côté, ce qui, évidemment, pénalise beaucoup les bilans.

Aujourd'hui, il y a un gros travail à mener, de mon point de vue, sur les loyers, ce qu'on mène. Il y a un travail aussi d'adaptation des locaux, et grâce à un futur règlement d'intervention qui va être proposé au Conseil d'Agglomération, ce sera plus ouvert, de mon point de vue, et plus accessible à l'ensemble des projets. Je trouve également que c'est aussi un problème national. Sur ce plan un rapport est paru en fin d'année, le rapport de la mission sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans ce document, il y a, à mon avis, tout ce qu'il faut faire : le travail sur les loyers, le travail sur l'attractivité, sur la diversité commerciale, etc. Je me réjouis que le gouvernement commence à mettre en place un certain nombre de mesures qui sont dans ce rapport de Frédérique Macarèz, qui est maire de Saint-Quentin.

Pour répondre sur l'emplacement situé sur la place Guy Coquille, il y a six projets qui sont en train de se développer, et nous travaillons sur la question, le service commerce et moi-même. Cela veut dire six locaux qui vont trouver un preneur, entre deux et six mois. Les projets sont longs. Le temps du commerce est également long, et il faut vraiment bien intégrer ce point. Je pense aussi qu'il faut travailler sur des ouvertures également de commerces indépendants, mixés avec les enseignes. Mais, les enseignes, elles ont une capacité, une qualité, pour moi, c'est qu'elles génèrent du flux ; elles ont cette capacité-là, que les commerçants de proximité et indépendants ont un peu moins, en termes de communication. Il faut donc arriver à mixer ça. Ce qui singularise une ville, c'est aussi d'avoir des commerçants différents, qui amènent une valeur ajoutée. L'association des commerçants se relance, et nous l'accompagnons beaucoup, et elle va prendre, d'ailleurs, en charge la braderie de cette année. Si on est là en tant que commerçant pour revendre simplement un produit qu'on peut trouver moins cher sur internet, on ne va pas y arriver ; il faut que les clients vivent une expérience. Dans certaines villes, on peut, par exemple, trouver un torrificateur qui fait torrifier le café à son client. Enfin, vous voyez, il y a plein de solutions aujourd'hui ; et, moi, je pense clairement que, avec ce qui se passe aujourd'hui en termes de réchauffement climatique, à un moment donné la proximité redeviendra vraiment à la mode, et là on aura besoin de commerces de proximité. Et moi, je pense que l'avenir des centres-villes, il est devant nous ; et l'avenir des commerçants également.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Morel.

M. Morel –

Alors, je comprends, j'entends bien que Monsieur le Maire n'est pas responsable des ouvertures et des fermetures des commerces. Ça, on en est tous d'accord. Mais, là, sur « La Pause », c'est bien le maire qui est responsable de la décision qui a été prise de faire un droit de préemption ; alors qu'il y avait un véritable repreneur, avec un vrai projet, pour reprendre un commerce en bar-brasserie.

Vous aurez beau nous dire, comme vous l'avez fait dans les journaux, qu'ils n'avaient pas réussi à avoir leur prêt ; c'est faux, puisqu'ils ont acheté l'Auberge du Petit canal, 120 000 €. C'est donc que la banque les a suivis.

Concernant la perte, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Mme Mokadem ; c'est beaucoup plus. En effet, ce n'est pas le loyer, 17 200 € par an x 2, on frôle 35 000 €, avec la taxe des ordures ménagères, et les 96 000 € moins les 20 000 € du prix que vous le proposez à la vente, ce qui est d'ailleurs un très bon prix, qui est carrément donné, d'autant plus que ça comprend la licence 4, qui est comprise entre 4 000 € et 12 000 € à Nevers. En rajoutant à cela le mobilier, vous lui faites un véritable cadeau. Et c'est tant mieux. Le principal, c'est qu'il y ait quelqu'un qui s'y mette. Par contre, il y aura 110 000 €, au bout, qui auront été perdus par la Mairie. Je

suis d'accord avec Mme Mokadem, ça ferait éventuellement des ventilateurs, des climatisations, mais pas que ça.

Alors, pour un maire qui se dit être chef d'entreprise, pour un maire qui nous parle d'économies, je pense qu'on voit que ce n'est pas avec son argent, sur ce coup-là ; il aurait fait de beaux voyages avec ça. L'association des commerçants dont vous parlez et que vous mettez en avant, et à juste titre, aurait bien été contente d'avoir une subvention au-delà de 10 000 € qui est promise, et toujours pas donnée, d'ailleurs.

Nous voterons contre, compte tenu de tous ces éléments. C'est une première, vous vous êtes peut-être trompé, et j'espère que vous saurez en tenir compte. Je ne suis pas contre le droit de préemption ; au contraire, il faut redynamiser la ville avec un vrai plan de communication, avec un vrai plan d'attractivité, mais ce n'est certainement pas en jetant l'argent par les fenêtres, comme ça a été fait sur ce projet.

M. le Maire –

Monsieur Morel, vous pouvez y aller dans les propos ; vous savez, tout ce qui est excessif est insignifiant. Ça, je ne vous l'apprends pas, et vous êtes excessif, donc c'est insignifiant.

Nous avons fait le choix de faire confiance, et contrairement à ce que vous dites, le deuxième preneur, à l'époque de la vente, n'avait pas ses prêts. Il a fait un choix d'un autre établissement qui n'était pas au même prix.

Deuxièmement, le preneur a perdu en cours de route, et cela fait partie des risques, l'enseigne qu'il voulait mettre ; ce n'est pas de notre faute. Donc il a fallu faire face. Nous faisons donc face, nous nous adaptons.

Je ne sais pas si c'est une erreur, ça a été un temps d'adaptation à un contexte particulier qui fait qu'on est bien obligé, dans le monde des affaires, de faire un minimum confiance, sinon on ne peut rien faire. Et cette enseigne, qu'il avait à l'époque, il l'a perdue. Donc, il a bien fallu en tirer les conséquences, et l'idée, c'est de repartir d'un bon pied. Je rappelle que la Ville soutient largement ces structures notamment commerciales. Nous avons fait, depuis plus de 10 ans, beaucoup d'efforts financiers, mais nous le faisons bien volontiers ; y compris, je le rappelle, sur le stationnement, ce que nous ne sommes pas obligés de faire.

Je rappelle aussi que nous avons un dialogue excellent avec l'association de commerçants, dont j'ai reçu la présidente encore il n'y a pas très longtemps. Elle ne se plaignait pas, contrairement à vous, qu'on ne respectait pas nos engagements ; parce que vous venez de dire que c'est 10 000 €, mais que « encore faut-il que ça soit donné ». Quand on dit les choses, il faut en être certain ; et ce n'est pas le cas.

M. Morel –

J'en suis certain. Et c'est du factuel. Comme tout ce que j'ai avancé. La preuve, c'est qu'il y avait des porteurs de projet ; et vous les avez refusés. Ce n'est ni excessif ni insignifiant. Ce sont vos propos qui le sont.

M. le Maire –

Vous n'êtes pas notre juge, Monsieur Morel.

M. Morel –

Arrêtez nous donner des leçons.

M. le Maire –

Qui vote contre ? 10 voix contre. Adopté à la majorité.

*Oppositions : 10*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité.***

M. le Maire – Madame Guillemot.

Mme Guillemot – A chaque Conseil municipal, ça fait le 4<sup>ème</sup>, vous nous servez la page d'histoire d'avant 2014. C'est quand même désolant, parce que mieux que personne ici, je crois que vous connaissiez le contexte politique de l'époque ; vous étiez au Parti socialiste.

M. le Maire – Oui, jusqu'en 2012. Mais je ne suis pas là pour refaire l'histoire des choses. Je dis simplement que, quand on vient me chercher là-dessus, je rappelle quelques souvenirs ... Qui vous dérange, je l'imagine.

Mme Guillemot – Vous ne pouvez pas nous imposer cette hérédité à chaque Conseil municipal. Par contre, ce que vous pouvez aussi dire de temps en temps, c'est qu'effectivement en 2014, lorsque vous avez été élu, vu le contexte de l'époque, les caisses de la Ville, elles étaient pourvues bien favorablement, et c'est ce qui vous a permis de réaliser les transformations de notre ville, pour la rendre plus agréable, plus moderne. Les habitants de Nevers vous le reconnaissent, et vous en remercient.

M. le Maire – Madame Guillemot, si vous voulez qu'on refasse l'histoire, on peut la refaire. Mais je n'arrêterai jamais, et, comme je l'ai dit à nouveau en début de mandat, à partir du moment où on me cherche, on me trouve. Et recevoir des leçons, de Mme Mokadem, comme quoi on aurait perdu de l'argent... Je voulais juste rappeler qu'avant que nous soyons élus, la Ville en perdait aussi, par des erreurs.

Vous avez dit que les caisses auraient été pleines ; elles n'étaient pas pleines. Madame Guillemot ; la ville était vide d'entretien de tous ses équipements, et nous n'avons pas fini au bout de 12 ans. Oui, les Neversois nous remercient, effectivement, d'avoir entamé cette politique de rénovation, que nous sommes loin d'avoir finie, parce qu'aujourd'hui tout coûte plus cher, qu'il y a les normes environnementales, et c'est bien normal, les normes de sécurité, etc.

Donc non, je ne peux pas vous laisser dire que les caisses étaient pleines ; elles n'étaient pas pleines, avec un taux d'imposition bien trop élevé, qui reste encore fort, mais nous y reviendrons ; et une ville en situation déplorable, dans tous ses équipements culturels, sportifs, et surtout historiques, ce qui implique une grande irresponsabilité de ceux qui ont dirigé. C'est facile aussi de ne pas entretenir et d'avoir des caisses soi-disant pleines ; et ce n'était même pas le cas.

Tout le monde a pu s'exprimer. Nous avons voté, et nous allons passer à la délibération suivante.

*Oppositions : 10*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité.***

**2026-146**

**Convention de mise à disposition de matériel à la Ville de Varennes-Vauzelles**

***Adopté à l'unanimité.***

**RELATION CITOYENNE**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°29 sur l'équipe citoyenne au service des personnes isolées, pour l'été 2026, dont nous avons accéléré la mise en place. Je passe la parole à Mme Pitoun.

Mme Pitoun – Merci, Monsieur le Maire. Pour la période estivale, la Ville de Nevers mobilise une équipe citoyenne au service des personnes isolées, pour la 8<sup>ème</sup> édition.

À ce jour, 36 jeunes ont été recrutés. 2 sessions de recrutement ont été organisées, le 17 et le 22 juin. 36 jeunes, de 17 à 21 ans, et habitant Nevers. La majorité réside dans un quartier prioritaire de la ville. Une dernière session s'est tenue à ce jour pour compléter les effectifs à 40.

Le 27 juin, au centre social du Banlay, ils auront une formation en partenariat avec le CCAS. On leur présentera le cadre d'intervention. On préparera les jeunes aux visites, et on va constituer des binômes. À ce jour, Nièvre Habitat a transmis une liste de 844 personnes à visiter, sur cinq quartiers. Les données Habellis sont encore attendues. Un outil de suivi est en cours de finalisation avec le CCAS afin de centraliser les informations recueillies, et de les transmettre aux partenaires.

Les visites menées par les jeunes auront lieu du 6 au 31 juillet, et du 3 au 28 août, avec un accompagnement quotidien des jeunes.

Des temps de cohésion sociale viendront compléter le dispositif tout au long de l'été.

Les ambitions de la municipalité au travers de ce projet jeunesse sont définies en trois grandes orientations.

- Créer du lien social à l'échelle du territoire, sans oublier aucun quartier.
- Valoriser l'engagement des jeunes, qui effectueront un travail gratifiant ; adapter leur comportement à un cadre donné.
- Lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles et faire de la prévention.

En contrepartie, les jeunes impliqués dans ce projet obtiendront un financement pour le permis de conduire à hauteur de 1 000 €, afin de les accompagner dans le renforcement de leur capacité d'agir, et de favoriser leur autonomie. Outre le soutien d'ingénierie et de logistique apporté par la Ville, il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par jeune au centre social du Banlay dans la limite des 40 participants, soit un total de 40 000 € TTC.

Dans l'optique de pérenniser cette action, et afin qu'elle puisse être soutenue financièrement, le Conseil municipal propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches de recherche de partenariats financiers, et à signer tout acte à intervenir dans le cadre d'opérations de soutien financier de cette action.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir ? Madame Buchter.

Mme Buchter – Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chers collègues. Il est évident que cette initiative, elle est utile pour les personnes isolées, personnes fragiles. Aller au-devant des personnes isolées était une proposition au cœur de notre programme. Donc bien sûr que nous soutenons cette action

qui est portée par le centre social du Banlay, et en lien avec le CCAS et le travail formidable que font ses agents.

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'après 8 ans d'expérimentation, cette action reste limitée dans le temps et dans l'espace, alors qu'il faudrait, nous le pensons, l'étendre à toute la ville toute l'année. Les canicules vont arriver de plus en plus tôt, et le nombre de personnes isolées explose. Et malgré tout leur investissement – et on le sait pour les avoir rencontrées –, les équipes du CCAS ont du mal aussi à suivre la demande, quelque part.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait renforcer les équipes du CCAS en recrutant des agents, tout en s'appuyant sur d'autres partenariats, plus renforcés, avec des associations.

Dans le cadre de cette action solidaire, qui va se dérouler donc pendant l'été, est-il prévu aussi de distribuer de l'eau aux plus démunis qui sont aussi isolés et qui sont de nouveau exclus du centre-ville depuis le 8 juin par un nouvel arrêté anti-mendicité ?

Alors, je sais bien que vous n'êtes pas à l'aise avec cette proposition-là, mais ce sont bien, en réalité, les personnes qu'on a pu appeler, que vous avez pu appeler les « marginaux » qui sont concernées par cet arrêté.

Nous votons sur une action de solidarité pendant l'été envers les plus fragiles en pleine canicule, et donc je suis obligé, je suis désolée, de relever une contradiction qui consiste à tendre la main à certains, tout en en excluant d'autres de zones où ils peuvent se rafraîchir : par exemple Place Guy Coquille, ou le parc Roger Salengro.

Vous connaissez notre opposition de longue date et constante à cette politique.

Sur le plan légal, c'est fragile, et vous le savez, puisque le tribunal administratif a suspendu cet arrêté pour atteinte excessive à la liberté ; et que, pour éviter une annulation, vous avez dû réduire l'amplitude horaire et le nombre de rues concernées.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, j'ai tourné en dérision l'absurdité juridique de cette mesure. Car, oui, il est absurde d'interdire à quelqu'un *a priori* d'être assis dans la rue parce qu'on suppose qu'il va commettre un acte de délinquance. Et quand on fait remarquer que cette politique discrimine des personnes précaires, vous nous répondez qu'il y a des subventions qui sont versées aux associations. Le problème, c'est que cette politique bafoue le sens même du travail fait par les associations.

Comme vous l'avez dit, vous n'êtes plus au parti socialiste depuis longtemps, et plus personne ne s'attend à ce que vous meniez une politique de gauche. Mais, là, il faut savoir que vous alignez votre politique sur des villes d'extrême droite, comme Perpignan, Menton, Carcassonne, Beaucaire, Hénin-Beaumont, Béziers ; ou de droite dure, comme Nice ou Cannes, qui ont d'ailleurs inauguré le concept...

Mme Pitoun – Madame Buchter, je pensais vous présenter une délibération ; mais vous êtes sur autre chose. Oui, mais je vous réponds : c'est une action solidaire pendant l'été, mais qui ne s'adresse qu'à une partie de la population. Donc, moi, je m'interroge.

Mme Buchter – Donc vous dites que c'est une réponse...

Vous pourrez me répondre après ; il n'y a pas de problème. On peut débattre.

M. le Maire – C'est moi qui vais vous répondre. C'est vrai qu'on est hors délibération ; donc je vous demanderais de raccourcir vos propos, s'il vous plaît.

Mme Buchter – D'accord. Très bien. En tout cas, vous n'êtes pas sensible, et je l'ai bien noté, à mes arguments sur la dignité des personnes et sur la liberté. Il me semble important qu'on puisse débattre à un moment donné. Alors, vous ne vous voulez pas que ce soit aujourd'hui, soit ; mais c'est quand même un arrêté qui est important.

Sur le débat autour de l'efficacité, puisque vous dites qu'elle est établie, et vous l'avez dit d'ailleurs en propos liminaires tout à l'heure, et donc c'est un peu à l'ordre du jour, votre seul ressenti, je suis désolée, ne suffit pas à me convaincre que ce soit efficace en termes de sécurité. Et, pour le prouver, il faudrait un bilan, une analyse des motifs de verbalisation par la police municipale...

M. le Maire – Attendez, vous parlez de quoi, là ? De l'arrêté ?

Mme Buchter – Oui, tout à fait.

M. le Maire – Je n'en ai pas parlé du tout.

Mme Buchter – Si. Vous en avez parlé au début, si, si.

M. le Maire – Si ce n'est votre sarcasme, un peu à côté de la plaque. Mais c'est tout.

Mme Buchter – Non, non, vous en avez parlé tout à l'heure ; en disant que je n'aurais pas dû en parler...

M. le Maire – Non, non. Moi, j'ai dit ça ?

Mme Buchter – Oui, vous avez dit que je n'aurais pas dû m'en moquer...

M. le Maire – Ah, oui, vous n'auriez pas dû vous en moquer... Je règle un peu mes comptes, mais je le fais en face ; pas sur les réseaux, moi.

Mme Buchter – Moi, aussi ; là, je suis en train de vous parler en face.

M. le Maire – Oui, mais je vais vous répondre en face.

Mme Buchter – Donc, en tout cas, moi je pense que, pour démontrer que c'est efficace, il ne suffit pas de le dire ; il faudrait le mesurer.

M. le Maire – C'est le cas.

Mme Buchter – Est-ce que vous avez vraiment une étude d'impact sur la fréquentation sur le centre-ville ? Est-ce que vous avez, débattons-en, un baromètre de satisfaction des riverains et des commerçants, et pas seulement des commerçants que vous sélectionnez ? Parce qu'il y a aussi des commerçants qui sont opposés à cette mesure.

En réalité, cet arrêté, il n'empêche ni les commerces de fermer, ni la délinquance de se perpétuer, et ni la pauvreté ou les addictions de s'aggraver à Nevers. Vous n'agissez pas sur les

causes, mais seulement sur les apparences. Par contre, cette politique, elle conduit bien des personnes précaires, je suis désolée, à éviter certains lieux, à se cacher, alors qu'il faudrait leur tendre la main pour pouvoir repérer si elles ont des problèmes, notamment liés à la chaleur.

Cet arrêté va être attaqué en justice. On aura certainement l'occasion d'en re-débattre. J'espère que la Fédération des Acteurs de la Solidarité va gagner. Mais, d'ici là, j'ai une demande simple et constructive : dans le cadre de cette action, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut au moins donner la consigne aux jeunes bénévoles qui vont aller au-devant des personnes fragiles et isolées que vous avez citées, d'aussi donner des bouteilles d'eau aux personnes à la rue, des personnes qui sont en souffrance, de renforcer les maraudes ... ?

Mme Pitoun – Elles sont distribuées dans les mairies de quartier en ce moment.

Mme Buchter – D'accord ; mais d'aller au-devant de ces personnes qui sont aujourd'hui exclues d'une partie du centre-ville ?

Mme Pitoun – Mais évidemment. Mais on a le CCAS...

M. le Maire – Je vous demanderais de terminer ; on a compris l'idée générale.

Mme Buchter – Eh bien, l'idée générale, c'est qu'à l'époque où la France entière crève de chaud et que les gens souffrent, le minimum c'est de ne pas trier entre les personnes qui méritent notre solidarité et celles qui la méritent moins.

M. le Maire – Mais, Madame Buchter, on en fait 10 fois plus que vous auprès des personnes démunies, plutôt que de faire le mariole sur la fontaine du parc Salengro. On ne vous a pas vu hier sur le débat sur l'alimentation, par exemple ; il n'y avait personne de chez vous. C'est pourtant fort intéressant, pas parce que j'y étais, mais parce qu'il y avait d'autres personnes très impliquées, et y compris les associations Restos du Cœur, Banque alimentaire, Croix-Rouge, que nous soutenons, que nous finançons. Je rappelle que nous donnons plus de 100 000 € pour les repas des personnes sans domicile fixe au Prado. Comme l'a dit un Président de la République qui n'était pas de votre obédience, vous n'avez pas le monopole du cœur, et vous aurez bien du mal à faire croire que je suis quelqu'un d'extrême droite. C'est vrai que je suis bien connu sur Nevers pour être quelqu'un d'extrême droite, diplômé en droits de l'homme, toujours à aider les sans-papiers dans mon cabinet. C'est vrai que je suis quelqu'un connu pour être d'extrême droite ! J'imagine que vous plaisantez un peu. Je vais le prendre sur ce ton-là.

Vous n'avez rien compris à l'arrêté, mais vous ne voulez rien comprendre à l'arrêté, et vous le dénaturez, dans votre version réseaux sociaux, bas de gamme ; vous dénaturez cet arrêté et n'en reprenez qu'un bout. Ça, c'est comme quand on prend une phrase sortie de son contexte, on peut lui faire dire ce que l'on veut.

Cet arrêté, il n'a pas vocation d'empêcher les commerces de fermer. Qui a dit ça ? Où avez-vous vu ça ?

Cet arrêté, il a pour objectif de rassurer les commerçants sur le fait que les clients puissent rentrer dedans.

Il a pour objectif de permettre aux salariées à 19 h 00 le samedi de rentrer dans leur voiture sans se faire menacer, suivre, voire subir une tentative de viol, comme ça a été le cas au niveau de l'avenue du Général de Gaulle.

Cet arrêté, il a pour objectif la sécurité.

Cet arrêté, il y a une grande majorité de Neversois qui le soutient. Et je ne parle même pas des commerçants, mais allez les voir, et dites-leur que, si vous êtes élus un jour, vous le supprimerez, et vous verrez bien leur réaction.

Cet arrêté, il ne stigmatise personne. Il n'est pas contre les sans domicile fixe, comme vous raccourcissez son objet.

Il est contre ceux qui se rassemblent et qui agressent et qui menacent et qui crachent.

Et je vais vous en redonner la lecture avec plaisir, puisque vous ne semblez pas l'avoir étudié, juste pour en parler de façon superficielle ; mais on est dans un monde superficiel, semble-t-il. Donc je vais me faire un plaisir de le relire. Et je regrette d'avoir dû le prendre, parce qu'il est nécessaire de le prendre ; parce que je ne pensais pas qu'un jour j'aurais dû prendre ça, avec l'unanimité de notre groupe politique, dans le mandat précédent, et donc des gens de très variables tendances, y compris qui furent de gauche un jour, et qui ont une sensibilité aussi. Et, encore une fois, il ne s'agit pas d'être de gauche ou de ne pas être de gauche ; il s'agit d'être humain. Évidemment qu'aujourd'hui la lecture, par les temps qui courent, on n'en fait pas la même.

À partir du moment où la personne se comporte bien, et je vous mets au défi comme je l'ai fait à d'autres, de considérer qu'on regarde qui rentre dans les zones délimitées, à partir du moment où il n'y a pas de difficulté, on ne va pas la voir pour savoir si elle a un toit ou pas de toit ; la plupart des personnes qui sont dans la rue, qui font la manche, d'ailleurs, elles ont souvent un toit. Mais elles n'ont pas de travail. Et c'est parfois compliqué d'en trouver un, pour elles.

Mais arrêtons, les uns les autres, d'être des spécialistes de la misère qu'on ne vit pas, nous. Les leçons qu'on donne quand on ne la vit pas, je les prends un peu à la légère. Donc, moi, j'essaie de ne pas en donner. Mais j'essaie d'être pragmatique. Et donc, oui, pour toutes les personnes démunies, vulnérables, et ces personnes en font partie (sur la santé, sur d'autres choses...), comme les enfants, comme les bébés, comme les personnes âgées, comme les personnes malades, vous vous doutez bien que tous les services de la Ville et de l'Agglo et les élus, on est sur le pont, y compris le dimanche, et y compris le soir, parce que les soirées effectivement rafraîchissent peu. Bien sûr que tout le monde va être aidé, quand on le peut, et l'adjointe à l'éducation l'a rappelé, et je l'ai dit au début de cette séance, nous distribuons de l'eau dans les mairies, nous allons à la rencontre des personnes qui en ont besoin. Et j'ai même invité à nous le faire savoir évidemment.

Maintenant, vous semblez aussi mettre de côté le rôle de structures qu'on accompagne, et qui nous ont remerciés hier soir, d'ailleurs : la Banque alimentaire, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur... Elles font ce travail aussi formidable ... Des associations d'insertion. J'ai présidé 20 ans l'ANAR. C'est connu que c'est un poste d'extrême droite ! Il ne faut pas mésestimer ces structures ; elles font un travail complémentaire à celui des collectivités, ou aidé par les collectivités. J'ai eu l'occasion d'aller visiter le centre régional de la Banque alimentaire vers Dijon, où il y a un travail formidable qui est mené, puisque, vous le savez, ils ne sont pas en lien directement avec les usagers, mais ils sont dans la régulation des dons alimentaires. Il y avait quelqu'un comme Jean-Marie Lambert, qui a fait don de 700 kg de poireaux, voire plus l'an passé, et qui ont tous été redistribués dans les différents centres. Il y a une solidarité, dont vous n'avez pas le monopole non plus, et que nous menons dans les meilleures des conditions possibles depuis plus de 12 ans maintenant.

Cet arrêté, je vais donc vous le lire, et il n'est pas du tout ce que vous en interprétez. Vous trompez les gens, avec vos parodies.

*« Considérant la présence habituelle dans certaines rues, places et lieux publics sur la ville de Nevers et certaines voies privées ouvertes à la circulation publique de personnes ou de groupes de personnes accompagnées ou non d'animaux... »*

C'est là ce que vous n'avez pas cité dans votre post, mais vous pourrez corriger cela, si vous voulez être honnête avec les gens :

*« ... Dont le comportement agressif provoque des troubles de voisinage de nature à porter atteinte à la tranquillité et à l'ordre public... »*

*« Dont le comportement agressif... ».* On ne tombe pas sur les gens parce qu'ils sont deux au bord du parc ; il faut arrêter de dire n'importe quoi.

*« Considérant que l'agressivité de ces personnes et leurs agissements sur la voie publique dans certaines rues de Nevers et leurs alentours se traduisent par de nombreux actes de délinquance, et de nombreuses interventions de police de nature à porter atteinte à la tranquillité et au bon ordre public. »*

Pensez-vous que nous n'ayons pas d'éléments ? Alors que tous nos arrêtés sont attaqués en justice, j'ai obtenu le rejet de toutes les requêtes, sauf une en référé. C'était à 3 jours de la fin de l'arrêté ; c'est pour cela que je n'ai pas fait appel, et qui n'était « qu'un référé » entre guillemets, car ce qui m'intéresse, c'est le jugement au fond. Et jusque-là, sur le fond, nous avons toujours gagné. Pourquoi ? Parce que vous imaginez bien que je ne vais pas prendre un arrêté si je n'ai pas de fondement, juste pour prendre un arrêté.

Nous prenons un arrêté en considérant les interventions des forces de police, que ce soit la nôtre, que ce soit des forces de police nationale, que ce soit les remontées des commerçants ou des riverains, et je vous assure que malheureusement le dossier est important. Aller voir les riverains de l'avenue du Général de Gaulle.

Donc forts de cela, soit nous avons des éléments qui nous motivent à prendre un arrêté qui vise à lutter contre la délinquance... Car cet arrêté vise aussi à lutter contre les trafics de drogue. Parce que, quand il y a regroupement, il y a parfois aussi trafic de drogue. Je ne stigmatise pas des personnes vulnérables ; je pointe tous ceux qui ne veulent pas respecter la loi. Et personne à Nevers ne sera au-dessus des lois, ou à côté des lois. Donc cet arrêté, il a cette vocation.

Je continue la lecture, avec le paragraphe suivant.

*« Considérant le fait que des individus ou groupes d'individus occupant de manière prolongée certains lieux ou voies publiques en station debout assise ou allongée, accompagnés ou non d'animaux, en empêchent la jouissance paisible par les passants. »*

Si la personne est assise au bord d'une fontaine dans le parc Salengro et qu'elle n'empêche pas les autres de passer, pourquoi voulez-vous que cette personne soit inquiétée ? Mais vous oubliez ces parties de l'arrêté, qui sont essentielles, et qui sont quelque part sa raison d'être.

*« Considérant les plaintes de riverains et commerçants quant à l'atteinte à la tranquillité et à la sécurité commise par ces individus, ces groupes d'individus, accompagnés ou non d'animaux ».*

D'ailleurs, il est évident que, si je n'avais aucune plainte et que tout aille bien dans le meilleur des mondes, je ne le prendrais pas. Donc vous vous doutez bien qu'on a des rapports de police. C'est ce que je demande systématiquement à vérifier, pour voir si nous sommes fondés ou pas.

*« Le maire... »*

Je le rappelle, c'est un pouvoir du maire. Je veux bien en parler en Conseil municipal, mais c'est un pouvoir strict du maire, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de police.

*« Arrête :*

*Dans les conditions définies ci-après, sauf autorisations spéciales, sont interdites toutes occupations abusives et prolongées des rues et autres dépendances domaniales, accompagnées ou non de sollicitations ou quêtes à l'égard des passants, lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes, l'accès à des bâtiments et commerces, ou bien à porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou au bon ordre public. »*

Madame Buchter, vous savez que, dans une phrase en droit, il y a le principe, il y a les dérogations, et il y a les conditions. Dans cette phrase, les conditions sont mentionnées ; vous, vous vous êtes arrêtée juste au début de la phrase. Ainsi, vous tronquez le propos, lorsque vous omettez d'indiquer : *« Lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes, l'accès à des bâtiments et commerces, ou bien à porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou au bon ordre public. »* Ce sont ces situations là commises par ces personnes que je vise. Les personnes qui « enquiennent » les autres, qui ne veulent pas se comporter correctement, qui leur crachent dessus, qui les insultent, qui bloquent les portes des magasins. Voulez-vous que je vous montre des vidéos de commerçants qui se renferment chez eux ? J'en ai, qu'on m'envoie, pendant qu'ils se font insulter, et qu'on tape sur leurs vitres.

C'est cette partie de phrase qui est importante.

*« Est en outre interdite dans les mêmes lieux et sur la même période la station assise ou allongée, lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation des piétons et à l'accès aux immeubles riverains des voies publiques. »*

C'est-à-dire que, contrairement à ce que vous affirmez, quelqu'un qui est allongé sur la pelouse et qui ne fait pas de mal aux autres, jamais il n'aura de soucis. Vous racontez n'importe quoi. Quand on est responsable politique, on évite de raconter n'importe quoi. Ou quand on se trompe, on rectifie. Et je compte sur votre objectivité, évidemment, pour le faire. C'est sur une période limitée, sur une surface et un périmètre limités. Évidemment, on appréhende de façon différente pendant ces temps chauds. Mais je vous assure que jamais il n'a été demandé aux forces de l'ordre de s'en prendre à quelqu'un qui se comportait bien, quelle que soit sa situation ; et qu'on ne demande pas, d'ailleurs, à la personne son état financier, et ses capacités.

Donc c'est en vertu de la lutte de la délinquance, contre les personnes qui bloquent certaines zones, et qui se comportent mal. A partir du moment où tout va bien, eh bien, c'est comme les caméras, vous n'avez pas d'inquiétudes à avoir ; et, si vous êtes filmé, vous pouvez sourire. Mais, moi, je ne souris pas de cette situation-là, et je pense aux personnes qui sont particulièrement en situation précaire aujourd'hui, dans un contexte qui est déjà difficile quand on a un peu de moyens... donc évidemment que nous sommes sur le pont, et évidemment qu'il y a les associations, qu'il y a les centres d'hébergement. Nous venons de faire un don de 231 899 € à Nièvre Regain, que nous faisons bien volontiers, car nous savons que c'est aussi une façon d'accueillir des personnes isolées ou des personnes en difficulté, et de les réinsérer.

Je comprends votre inquiétude. J'espère vous avoir rassurée. Cet arrêté, il vise à lutter contre la délinquance, et à rien d'autre. Tout le monde est le bienvenu sur le territoire de Nevers, à un, à cinq, à dix, à partir du moment où l'on respecte les règles. Ceux qui ne veulent pas les respecter ne sont pas les bienvenus.

Vous pouvez répondre, rapidement, si vous le voulez.

Mme Pitoun –

Je voulais juste dire que dans le dispositif « les jeunes aident leurs aînés », ce sont des jeunes qui sont étudiants ou demandeurs d'emploi, et ce n'est donc pas facile de le faire sur toute l'année.

Au départ, c'était un projet qui avait été prévu sur toute l'année ; mais, après analyse et bilan, il y avait très peu de personnes qui voulaient recevoir de la visite toute l'année. C'est pourquoi nous avons décidé de réévaluer ce dispositif. Évidemment, les jeunes, s'ils croisent des personnes qui ont besoin de bouteilles d'eau, distribueront des bouteilles d'eau aux personnes en situation de handicap ou qui en ont besoin. C'est juste du bon sens, de l'humanité, et c'est ce qu'on fait, je pense, tous. Voilà.

En ce qui concerne les dispositions prises par l'arrêté du maire, je ne vous souhaite pas d'habiter à un endroit où il y a des gens qui s'alcoolisent, qui ont des chiens. Je peux vous assurer qu'une de mes amies me dit que ce n'est pas facile, et je ne vous le souhaite pas du tout.

M. le Maire –

Madame Bucher.

Mme Buchter –

J'ai vécu dans une rue qui était concernée par cela, et ce n'est pas pour autant que j'aurais forcément changé d'avis. Nous assumons que nous sommes opposés à ces arrêtés puisque nous avons mis ce point dans notre programme. Il n'y a donc aucune espèce de doute là-dessus, nous le disons aux personnes. Il peut exister des problèmes d'agressivité de certaines personnes qui ont des addictions ou qui ont des troubles psychiques ou divers problèmes ; mais nous pensons que la solution n'est pas la bonne. Nous ne contestons pas le problème, nous contestons la solution.

Quand vous dites que c'est une réponse efficace à un problème de sécurité, alors dans ce cas-là, pourquoi le faire seulement deux fois par an pendant quelques semaines ? Pourquoi ? Parce que vous savez que, sinon, ce serait rejeté par le tribunal administratif. La jurisprudence dit qu'il faut limiter les restrictions à la liberté. Vous savez très bien que c'est une restriction à la liberté que vous faites. Et cela n'a pas démontré son efficacité.

J'entends que les gens attendent des réponses, et qu'ils se retournent vers vous en espérant cela, mais, pour moi, la réponse que vous faites n'est pas structurelle, parce que vous ne traitez pas la cause ; vous déplacez des gens d'une rue vers l'autre, et ces personnes se retrouvent toujours dans la même situation.

Pour répondre par rapport à votre argument selon lequel on réprimerait des agressions, les agressions sont déjà réprimées par la loi. La délinquance est déjà interdite. Ce que vous rajoutez là, c'est une interdiction de rester assis, effectivement, dans un espace public pendant une durée prolongée. Alors, oui, j'ai tourné en dérision cet effet-là parce qu'il y a cette dimension que vous ajoutez sur l'entrave à la circulation, mais, excusez-moi, il y a une part d'appréciation sur cette entrave, qui permet quand même des largesses en termes d'interprétation, et qui, pour moi, pose une question en termes de liberté.

En dernier argument juridique, lorsque vous avez cité tous les considérants, vous savez qu'un considérant n'a pas d'effet juridique ; ce sont les articles que vous avez cités, en l'occurrence, le fait d'interdire aux gens d'être assis.

Et je vais finir sur une note positive, parce que je suis ravie que vous envisagiez de pérenniser l'action à l'année. Nous avons posé la question en commission ; cela ne nous a pas été dit en ce sens, mais tant mieux. Je pense effectivement qu'il faut s'appuyer sur d'autres profils de bénévoles, peut-être plutôt des personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle, et recruter aussi des effectifs, car il me semble qu'il y a besoin d'agents présents à l'année.

Pour continuer sur une note également positive, je suis ravie que vous distribuiez aussi des bouteilles d'eau à ces personnes. Mais du coup, pardon, désolée, mais je trouve le message qui leur est envoyé un petit peu contradictoire, de dire "Vous n'êtes pas les bienvenus ici ..., mais on vous donne des bouteilles d'eau. »

M. le Maire –

Mais c'est n'importe quoi ! Vous dites n'importe quoi ! Vous interprétez à votre sauce ce que vous voulez ; ce n'est pas de la rigueur juridique.

Nous n'allons pas ennuyer tous les autres conseillers qui sont moins fans du droit que nous, mais vous vous trompez, Madame, quand vous dites que l'article de l'arrêté amène à penser qu'on puisse interpellier les personnes que parce qu'elles seraient assises, vous dites n'importe quoi. Relisez-le.

Je vais vous le relire, puisque ça a du mal à rentrer :

*« ... lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes, l'accès des bâtiments, ou à porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou au bon ordre public. Est en outre interdite dans les mêmes lieux et sur la même période la station assise ou allongée,*

*lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation des piétons et à l'accès aux immeubles riverains des voies publiques. »*

Avez-vous lu la deuxième partie de la phrase ? Ce n'est pas parce que vous êtes assis ou allongé que vous commettez une entrave. Par contre, quand vous êtes assis ou allongé devant un magasin et que les personnes ne peuvent pas rentrer, c'est une entrave. Je ne sais pas si vous arrivez à cerner la différence. Mais ne réduisez pas ces dispositions à votre sauce, qui est erronée.

Alors, les leçons de droit, je veux bien toujours en prendre, parce qu'on a toujours à apprendre ; mais, là, elles ne sont pas bonnes. Arrêtez de dénaturer lorsque vous donnez votre interprétation du texte.

Ensuite, quelles solutions ? Vous, c'est par des recrutements, c'est par du personnel, pour aller distribuer de l'eau aux gens ? Nous le faisons déjà. Nous avons recruté largement. Et il y a les activités des associations, que nous co-finançons. La situation, nous l'avons déjà prise en main.

Vous m'aviez dit que, si la période visée est trop longue dans l'arrêté, celui-ci serait rejeté par le tribunal administratif. Mais ce n'est pas la jurisprudence ; c'est le droit : il ne peut pas être empêché, par un arrêté, la présence de toute personne sur la durée d'une année par exemple, et sur un périmètre qui serait indéfini. Il faut préciser la durée et la limite dans le temps et dans l'espace ; c'est le droit. Donc, j'applique le droit, depuis le début. Et d'ailleurs, si j'écoutais tout le monde, le nombre de personnes qui me reprochent de ne pas le faire toute l'année, sans connaître la disposition que je viens de citer, ce nombre est considérable, Madame Buchter ; il est considérable.

Je ne m'adresse qu'à ceux qui veulent mal se comporter. Je voudrais que vous arriviez à entendre ça un jour. Je ne m'adresse pas aux personnes sans domicile fixe. Je ne m'adresse pas aux personnes qui gagnent le SMIC par rapport à celles qui gagnent 10 000 € par mois. Je ne regarde pas ça. Qui regarde ça ? Qui contrôle dans une zone piétonne ? Personne. Personne. Tout le monde est bienvenu. Et pour quelqu'un qui est au RSA, qui est tout seul, ou à deux ou à trois, avec des amis, qui se comportent comme tout un chacun, il y a zéro difficulté. Il y a zéro difficulté. Je le répéterai autant qu'il le faudra.

Pour le reste, vous vous trompez à nouveau quand vous dites que ça ne sert à rien, car on aurait déjà la loi qui permet d'interpeller. C'est faux. C'est faux. La police municipale intercommunale ne peut interpellier sur la voie publique que quelqu'un en état d'ivresse manifeste. Avec cet arrêté, la police municipale intercommunale peut interpellier toute personne qui a un comportement d'injures, de violences, de menaces, etc. Donc c'est donner des moyens à la police municipale intercommunale d'avoir un pouvoir d'action autant que celui de la police nationale sur ce domaine. Sans cet arrêté, cela n'est pas possible. Vous savez ce que font les policiers municipaux quand on n'est pas dans ces périodes-là, ou avant que ça existe ? Ils sont obligés d'appeler la police nationale, ce qui dédouble, et occupe la police nationale plutôt qu'une autre mission. C'est la raison aussi pour laquelle cette mesure est prise : pour donner des pouvoirs de police plus grands à notre police municipale intercommunale, qui se repose sur cet arrêté. Donc, vous voyez, vous vous trompez dans votre analyse.

Madame Grenin.

Mme Grenin –

Je voulais simplement revenir à l'action. En préambule, je dirais que nous adhérons pleinement, pour toutes les raisons qui nous ont été exposées. 1 000 € pour le jeune volontaire, ça ne nous pose aucun problème. Simplement, nous voulions savoir comment avait été déterminée la somme de 1 000 € pour le centre social, puisque cela fait quand même 40 000 € pour 40 jours d'accompagnement, car le centre social accompagne les jeunes. J'ai compris que cette somme n'était pas financée, puisque vous allez faire appel à des partenaires privés. Plutôt que de donner une somme « one shot », ne serait-il pas mieux de renforcer le centre social tout au long de l'année ? J'ai par habitude de fonctionner par comparaison, et 40 000 € en fait c'est ce que nous donne le Conseil départemental sur un an pour accompagner 252 jeunes à L'Ecole de la Deuxième chance.

- Mme Pitoun – Excusez-moi, mais je n’ai pas compris votre question. Nous donnons 1 000 € à chaque jeune.
- Mme Grenin – 1 000 € pour chaque jeune, aucun problème. Mais comment la somme de 1 000 € pour le centre social a-t-elle été déterminée ? Il y a bien 1 000 € pour le centre social par jeune.
- M. le Maire – Non. Léa Frébault va préciser. Je suis sûr qu’elle a la réponse. Je crois l’avoir, mais je vais la lui laisser dire.
- Avant, je voulais rappeler à Mme Buchter que, sur l’arrêté, j’ai réuni toutes les associations en décembre 2025, pour que ça soit clair, qu’il n’y ait pas d’ambiguïtés ni de mauvaise compréhension comme vous l’entretenez. Toutes ont compris. Et même Le Prado. Le Prado est présent avec nous à chaque Caf’échange quand il le peut. Il a compris, et il nous soutient aussi. Le Prado vient expliquer aussi les difficultés. La nouvelle équipe a bien compris les enjeux, et, d’ailleurs, on les aide, puisqu’on leur a cédé une bande de terrain pour qu’ils puissent se transformer de dortoirs en chambres, ce qui va aussi contribuer à améliorer l’accueil, si on parle de la rubrique des personnes sans domicile fixe, qui n’est pas l’objectif premier de l’arrêté. Mais c’est pour vous dire que ce travail se fait en concertation aussi avec les associations. Je voulais juste vous le préciser.
- Léa Frébault.
- Mme Frébault – Je vous remercie de remettre le débat sur la délibération, qui, je pense, est importante à souligner. Les 1 000 €, c’est forfaitaire par jeune. Ils sont versés à la structure, et, en l’occurrence, le centre social du Banlay ; et ensuite versés, du centre social du Banlay, directement à l’auto-école où s’inscrira le jeune.
- Mme Pitoun – Cela a été choisi en fonction du prix du permis, qui est à peu près de 1 500 €. Ils ont droit aussi à d’autres aides à côté, et cela permet de financer pratiquement entièrement leur permis de conduire.
- Mme Frébault – Globalement, à peu près tous les jeunes, avec les 1 000 €, arrivent à avoir le financement total de leur permis de conduire, et d’ailleurs parfois même avant la fin de la période d’action.
- M. le Maire – Je rappelle que c’est un cofinancement du permis de conduire, avec différentes auto-écoles, y compris avec un partenariat privé.
- Monsieur Devoise, vous vouliez vous exprimer ?
- M. Devoise – J’avais juste une question à Mme Buchter.
- Tout à l’heure, vous indiquez que les arrêtés ne peuvent pas avoir une période d’effet sur toute l’année, car vous considérez que ce serait une atteinte à la liberté des personnes. Je pose la question : « Pourquoi les autres personnes comme vous et moi, on n’a pas le droit non plus d’être libre de circuler dans Nevers sans être invectivé, sans se faire cracher dessus, ou insulter, comme il y a 15 jours une dame s’est fait insulter en bas de chez moi, où j’ai été obligé d’intervenir, et où je me suis retrouvé face à 5 personnes face à moi ? Comment puis-je être libre de circuler sans me faire invectiver et agresser ? La dame pour laquelle je suis intervenu,

je pense que son cœur devait battre à 120, elle devait avoir 65 ans ; est-ce qu'elle a besoin d'être embêtée comme ça alors qu'elle rentrait chez elle ? Il y a des fois, je n'arrive pas à comprendre comment vous raisonnez, en fait. Alors, soit vous ne vivez pas dans la même ville, vous n'allez pas dans les mêmes endroits que moi, ou d'autres personnes... Mais, à un moment donné, c'est ce qui se passe, en fait. Cet arrêté, il n'est pas là pour les personnes qui, comme vous, quand vous y êtes allée avec Nora Mokadem, vont à la fontaine, si elles ne font rien... C'est ça que je n'arrive pas à comprendre. Si vous pouvez m'apporter un éclairage. Je ne suis ni avocat, ni juriste comme vous.

Mme Buchter –                   Aucun problème pour vous l'exprimer.

M. le Maire –                    Quelques mots de réponse, s'il vous plaît. Puis nous allons changer de sujet.

Mme Buchter –                   Moi, ça m'intéresse, parce que, là, on a un débat de fond, et c'est dit de façon posée et respectueuse. En fait, je suis d'accord avec les constats, c'est-à-dire que je suis d'accord qu'il y a des problèmes de personnes qui peuvent être agressives dans l'espace public, qui peuvent boire de l'alcool, ou avoir des troubles psychiques, et que c'est dangereux ; et que les gens se sentent en insécurité. Je suis d'accord avec le constat.

Mais je ne suis pas d'accord avec la solution.

C'est-à-dire que, pour moi, il y a d'autres pistes à explorer avant d'en arriver là, avant d'en arriver à des mesures qui restreignent la liberté des personnes, avant même qu'elles aient commis un acte de délinquance. Et c'est là où je reste en désaccord avec vous, Monsieur le Maire.

Pour moi, ce qui est interdit par le droit, et ce qui doit être réprimé, c'est l'acte de délinquance, c'est l'agression, c'est la personne, comme vous dites, qui agresse, qui menace ou qui met en insécurité quelqu'un. Ce n'est pas le simple fait d'être assis de façon prolongée dans l'espace public.

Oui, je connais votre argument sur l'entrave à la circulation, je le connais...

M. le Maire –                    Mais personne ne se fait arrêter parce qu'il est assis !

Mme Buchter –                   Sauf qu'il y a eu, excusez-moi, des procès-verbaux qui ont été transmis à la Fédération des Acteurs de la Solidarité, des procès-verbaux de police municipale qui montrent qu'il n'y avait pas à ce moment d'agression, et que c'était la simple station assise qui avait suffi pour expulser la personne.

M. le Maire –                    C'est faux.

Mme Buchter –                   D'ailleurs, vous disiez que toutes les associations vous soutiennent. Désolée, mais elles font partie du collectif qui justement vous attaque en justice.

- M. le Maire – Non, ce n'est pas vrai. C'est faux. Encore une fois, vous dites des choses fausses, qui ne sont pas factuelles. Ces associations n'attaquent pas ma personne ès-qualités en justice. C'est faux, ce que vous dites. C'en sont d'autres, qui viennent de Paris. Voilà.
- Je pense qu'on a fait le tour de la question, à peu près. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait de prendre cet arrêté, mais si on pouvait être d'accord sur ne pas l'interpréter ou le raccourcir à moitié comme vous le faites, Madame Buchter, ça serait déjà une première chose.
- Monsieur Morel.
- M. Morel – Qui est le partenaire privé ?
- M. le Maire – Une banque, je crois ; le Crédit Agricole.
- M. Morel – Il est partenaire privé à quelle hauteur, et dans quelles conditions ?
- M. le Maire – Vous étiez au Conseil municipal quand cette opération a été mise en place.
- M. Morel – C'est loin ; je n'ai pas votre mémoire. Je suis beaucoup moins intelligent que vous. Je ne vous arrive pas à la cheville. Si vous pouviez me le rappeler, ça ferait du bien à tout le monde.
- M. le Maire – On devrait être plutôt contents que des acteurs publics et privés financent le permis de conduire, qui reste toujours trop cher pour les jeunes ; plutôt que chercher des problèmes.
- M. Morel – Je demandais la nature et le montant. Je ne m'en souviens plus. Arrêtez d'humilier les gens, inutilement, en plus. Je vous demande juste quel est le partenariat privé, et vous me dites que je devrais le savoir parce qu'en 2014 c'était le même. Eh bien, non, je ne m'en rappelle plus, je suis désolé.
- Mme Pitoun – J'ai l'information. C'est en fait Nièvre Habitat et Habellis, pour 2 000 € chacun.
- M. Morel – On est loin des banques.
- M. le Maire – Je viens d'avoir un message de l'association « Nevers et vous », qui vient de me confirmer qu'elle a bien reçu l'intégralité de la subvention. Pour information. Il ne faut jamais parler à la place des autres ; c'est toujours dangereux.
- Je vous propose de voter, sur cette délibération n°29. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.
- Opposition : 0*  
*Abstentions : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2026-149**

**Convention de mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts au profit de Nevers Agglomération pour l'accueil d'un restaurant universitaire**

M. le Maire –

La délibération n°30 concerne la convention de mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts au profit de Nevers Agglomération pour l'accueil d'un restaurant universitaire. Chaque année, dans sa grande générosité, la Ville de Nevers prête la salle des fêtes qu'elle a rénovée – à laquelle, Madame Mangel, il faudra donner un nom – pour aider les étudiants notamment situés au 2<sup>ème</sup> site Cobalt. Le CROUS a renouvelé l'agrément de ce restaurant universitaire provisoire qui permet aux étudiants de bénéficier des tarifs des CROUS à 1 € décidés par l'État pour tous les étudiants.

Cette mise à disposition, nous la faisons à titre gracieux depuis des années, du lundi au jeudi, pour permettre une activité de salle des fêtes en fin de semaine. Les dépenses liées aux fluides sont à la charge de Nevers Agglomération, qui a la compétence enseignement supérieur. Le prestataire est le même que celui du restaurant universitaire de l'ISAT.

Je voulais évoquer cette délibération, parce qu'il faut qu'on parle aussi du prochain restaurant universitaire, qui va être une priorité pour Nevers Agglomération. Vous savez qu'on se réunit d'ailleurs en Conseil samedi à 9 h 00. Nous devons aux étudiants un accueil de restaurant universitaire digne de ce nom, et surtout pris en charge par l'Université et le CROUS.

Il y avait un projet de corréliser une nouvelle résidence universitaire vers l'Aquabalt avec un restaurant en dessous, et finalement, pour différentes raisons, notamment de montage financier public/privé, ça ne pourra pas se faire. Donc l'objectif, et nous allons nous réorienter rapidement, est de permettre cette résidence universitaire moyennant la vente du terrain au porteur, et, avec l'argent du terrain, de partir sur la construction d'un restaurant universitaire, qui ne sera pas en dessous de la résidence, mais sera un peu plus loin, à côté, vers le site Cobalt toujours.

Evidemment, c'est un projet important dont nous vous tiendrons au courant. Et également, je l'espère, l'implication maximale du CROUS, qui existe dans d'autres villes, et il faut donc aussi qu'on l'ait sur Nevers. C'est une demande que nous pourrions tous porter.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**SPORT ET BIEN ETRE**

**2026-150**

**Conventions de partenariat – Organisation des manifestations sportives 2026**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-151**

**Convention-cadre de partenariat – Organisation des « Mercredis Multisports » de l'Ecole Municipale des Sports – Année scolaire 2026-2027**

M. le Maire –

Monsieur l'adjoint aux sports va aborder la délibération n°32 pour la convention-cadre de partenariat pour l'organisation des « mercredis multisports » de l'école municipale des sports pour l'année à venir.

- M. Saouli – Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de son projet éducatif et de sa politique de développement des activités sportives à destination des jeunes Neversois, la Ville de Nevers organise chaque année scolaire les activités des « Mercredis Multisports » au sein de l'École Municipale des Sports.
- Ce dispositif a pour objectif de permettre aux enfants âgés de 5 à 12 ans, ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 17 ans, de découvrir et de s'initier à différentes disciplines sportives dans un cadre éducatif, ludique et sécurisé. Il faut savoir qu'il y a un changement de disciplines à chaque période, et il y a trois périodes.
- Afin de formaliser les modalités d'intervention et d'organisation de ces activités, il convient d'adopter une convention-cadre de partenariat afin de définir les engagements respectifs de la Ville de Nevers et des associations participantes.
- Chaque association établira, en concertation avec le service des sports de la Ville de Nevers le planning de ses interventions, ainsi que les tranches d'âges concernées.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Derouault.
- M. Derouault – Excusez-moi de rallonger ce Conseil, mais je voudrais profiter de cette délibération pour m'interroger sur l'avenir des jeunes footballeurs. Puisqu'on parle des enfants, nous avons suivi dans la presse les déboires du club FC Nevers, club que vous avez longtemps soutenu, et avec lequel maintenant les liens semblent plus distendus. Ma question est : « Avez-vous des informations sur où, et avec qui, et comment les enfants pourront jouer au foot à la rentrée ? »
- M. le Maire – Mais nous avons toujours soutenu le club, les clubs, d'ailleurs, de la ville de Nevers, et dans des conditions parfois difficiles, il faut bien le dire, y compris ce club, avec les autres.
- Maintenant, il a décidé de se faire hara-kiri – enfin, le président a décidé de se faire hara-kiri. Alors, un coup, il se faisait hara-kiri, et un coup il ne se faisait plus hara-kiri. Je rappelle quand même qu'il y a des règles associatives, et que c'est une assemblée générale extraordinaire qui peut dissoudre un club, et décider de la répartition de l'actif de l'association. Je le dis au passage.
- Nous avons fait des démarches pour obtenir la restitution de l'ensemble des locaux occupés. Une convention, qui n'a jamais été retournée ni signée d'ailleurs par le club, prévoyait son terme le 3 juillet. L'objectif, c'est d'assurer la continuité du foot notamment pour les classes jeunes, les féminines, etc. Nous discutons avec les autres clubs pour que la plaine des Senets, sur laquelle nous avons des travaux à faire, soit occupée par du football, et fasse l'objet d'une proposition par différents clubs, qui réfléchissent aussi, et pour certains à se réunir ou pas, à devenir club d'agglomération ou pas. Moi, j'ai toujours dit, je laisse les associations décider ; on n'est pas là pour s'immiscer. Après, on peut exprimer nos souhaits ; nos conditions, pourquoi pas ? Et donc voilà, le foot continuera d'exister à Nevers, fort heureusement.
- Nous aurons l'occasion d'y revenir. Il y a un travail qui est fait par l'adjoint aux sports, qui veut peut-être s'exprimer.
- J'ai oublié de dire, tout à l'heure, sur la restauration universitaire, que ça concerne l'ESAAB aussi, comme c'est à proximité.
- Sophian Saouli.
- M. Saouli – Merci, Monsieur le Maire. Je voulais aussi m'exprimer au nom des familles, que j'ai eues aujourd'hui, et qui trouvent ça déplorable qu'un président et son comité directeur aient pris le

parti, sans les concerter, alors que cette personne devait déjà démissionner il y a un, de mettre plus de 200 jeunes à la porte sans aucune raison ; et de faire porter en plus la responsabilité à la Ville de Nevers, qui, je le rappelle, met à disposition des infrastructures et accompagne les clubs. Nous ne sommes ni le Comité ni la Ligue.

Aujourd'hui, les parents voient clair, nous sollicitent, et nous allons les rencontrer dans un avenir proche. Nous rencontrons aussi, comme le disait Monsieur le Maire, les clubs avoisinants. Il ne faut pas oublier aussi qu'on a deux clubs à Nevers, le RCNCS et Nevers Banlay, qui ont fait un travail remarquable cette année, et qui seront avec nous, en tout cas, pour permettre à nos jeunes sportifs neversois de pouvoir avoir une pratique footballistique sur la plaine des Senets.

Je rappelle aussi que la plaine des Senets n'appartient pas qu'au football ; il y a aussi d'autres associations qui peuvent venir s'entraîner, jouer, proposer aussi des événements, des manifestations. C'est un équipement qui rassemble tous les Neversois, et qui est accessible à tout le monde. Et même si on n'a pas une licence, on peut aussi pratiquer une activité sur ces terrains.

Je salue aussi nos agents, qui ont fait un travail remarquable depuis des années. Il faut savoir qu'on a 10 terrains, dont 8 sont classés, pour jouer au foot à 11, à 8 ou à 5. Je remercie aussi les personnes de la Ligue, qui sont venues à nos côtés pour les valider, et qui sont venues avec le sourire parce que le travail est fait, le travail est là. Maintenant, il ne reste plus qu'à avoir des gens disponibles, des gens qui ont une mentalité sportive, et qui veulent rassembler, tout simplement. Merci.

M. le Maire –

Je voulais rappeler aussi que ce stade est accessible à tous, et on va le rendre le plus possible accessible, y compris les week-ends. Il y a des parcours de marche, de course qui avaient été travaillés par Antoine De Wilde, et je reparlerai tout à l'heure des événements courses pour rétablir un peu de vérité. Le tir, aussi, que nous sommes allés visiter, et on leur avait assuré qu'on rénoverait l'accès, puisqu'on l'avait condamné, pour éviter que ça soit envahi par les gens du voyage. On maintiendra cette interdiction, mais avec des aménagements pour faciliter la vie du tir. Les choses devraient être faites prochainement d'ici quelques semaines.

Pour le reste, et pour être très transparent, j'ai vu quelques articles disant qu'il y avait un bras de fer entre la Ville de Nevers et le club de foot ; il y a zéro bras de fer. Il y avait des échanges pour reprendre la saison puisque la convention, jamais signée, donc pas valable, était censée s'appliquer jusqu'au 3 juillet.

Il y avait une demande d'exclusivité du stade des Senets. Cela, il n'en était pas question. C'est une demande nouvelle. Nous n'avions pas indiqué que nous baisserions la garde. Simplement il est hors de question que cet équipement sportif ne revienne qu'à un seul club. D'abord parce qu'il y a d'autres activités. D'abord parce que, quand il y a des matchs de Coupe de France, je ne comprends pas qu'on s'y oppose, ce qui était le cas de ce club ; alors qu'on devrait être content d'accueillir un match de Coupe de France. Enfin, bref, la Ville de Nevers entend rester maître de ses équipements. Donc, ce n'était pas possible, comme demande. On nous demandait aussi un peu plus de sous. On a fait savoir que nous serons dans les arbitrages et subventions comme on le fait chaque année. Donc il n'y avait rien de rédhitoire. Après, pour le reste le, ou les, responsables prennent leurs décisions.

Sophian Saouli, et Laurent Pommier.

M. Saouli –

Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez précisé, nous avons rencontré dès le début du mandat les présidents de clubs de football. Nous les avons invités, à la salle des Eduens, à discuter sur leurs projets, et nous allons revenir dans un avenir proche pour leur dire ce que nous souhaiterions travailler avec eux. Il est hors de question qu'un club comme le FC Banlay ne soit pas sur la plaine des Senets, et que l'exclusivité soit donnée à un seul club. Nous n'avons

pas voulu prendre ce parti, et les clubs ont le droit autant que les autres de pouvoir évoluer, et il était hors de question qu'il y ait une exclusivité. Et, en plus de cela, il a été demandé de gérer nos terrains, c'est-à-dire que c'était le club de foot du FC Nevers qui déterminait qui venait ou pas sur la plaine des Senets. Ainsi, si on avait voulu faire un petit match de foot, il aurait fallu passer par l'association, et non pas par la Ville de Nevers. Cela, c'est déplorable, et c'est inentendable.

M. le Maire –

Voilà, vous savez presque tout en l'état actuel. Évidemment, notre préoccupation c'est qu'il n'y ait pas de gêne pour la reprise des saisons footballistiques, notamment pour les jeunes. Sur les niveaux des clubs, bon, on verra ça.

Xavier Morel.

M. Morel –

Rapidement, juste un constat, c'est quand même dommage qu'en 10 ans, il n'y ait pas eu un dialogue suffisamment constructif pour faire en sorte qu'un club qui compte 308 licenciés ne s'entende pas mieux avec la Mairie. Je veux dire, c'est récurrent. Je ne sais pas d'où vient la faute, mais c'est dommageable.

Ils disent que vous n'êtes jamais allés les voir en 10 ans. Je ne sais pas si c'est vrai, mais, si c'est vrai, ce n'est pas bien.

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Yannick Chartier. Mais ça n'est pas vrai. Le problème, c'est que le FC Nevers ne s'entendait plus ou moins avec la Ville de Nevers, mais il ne s'entendait surtout pas avec les autres clubs. Vous voyez que ça ne vient peut-être pas de la Ville de Nevers non plus.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

En tout cas, sur le mandat 2020-2026, il y a eu des échanges constants avec le FC Nevers. Je les ai régulièrement rencontrés. J'y suis régulièrement allé, et j'ai soutenu également leur politique. Voilà. Enfin, ils ont fait du bon travail sur certains aspects. Sur d'autres aspects, ils n'ont pas forcément réussi leur challenge. En tout cas, on ne peut pas dire qu'on ne les a pas soutenus, et qu'on ne les a pas suivis. Voilà. Après, ce sont des affaires d'hommes, ou de femmes, qui font qu'ils s'entendent ou qu'ils ne s'entendent pas, voilà.

Et ensuite, sur la plaine des Senets, il faut savoir qu'ils n'avaient pas l'exclusivité de la plaine des Senets, sachant que le club du Banlay jusqu'au U15 utilisait la plaine des Senets également le mercredi notamment. Donc ils n'ont jamais eu l'exclusivité de la plaine des Senets. C'était quelque chose qui était revendiqué depuis des années, mais que nous n'avons pas donné.

M. le Maire –

Sophian Saouli veut apporter une précision, puis nous voterons.

M. Saouli –

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Morel, vous parliez de 308 licenciés ; c'est un chiffre. Je peux vous donner aussi quelques autres chiffres : en 10 ans, c'est plus de 600 000 € de subventions. Je ne parle pas des aides en nature, à hauteur de 100 000 € par an. Voilà. Je pense que, s'il n'y avait pas de dialogue, ou s'il y avait un problème avec ce club-là, on ne donnerait pas ces subventions, qui est la deuxième subvention la plus élevée des 40 clubs à qui nous donnons des subventions financières. Vous pourriez demander au club de Varennes-Vauzelles, avec 450 licenciés, combien ils ont par leur commune tous les ans. Je peux vous donner le chiffre : c'est 7 000 €.

M. le Maire – Merci. Nous ferons un point avant la rentrée, mais, si besoin, en cours de route. Qui vote contre pour l'EMS ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0  
Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité.*

## CULTURE

2026-152 **Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l'Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2026-2027**  
*Adopté à l'unanimité.*

2026-153 **Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers – Année » scolaire 2026-2027**  
*Adopté à l'unanimité.*

2026-154 **Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais – Année scolaire 2026-2027**  
*Adopté à l'unanimité.*

2026-155 **Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie du Temps Pluriel et La Maison – Année scolaire 2026-2027**

M. le Maire – Françoise Hervet va revenir sur le partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie du Temps Pluriel et La Maison.

Mme Hervet – Le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers ne propose pas que des cours d'instruments, mais aussi des cours d'art dramatique dans le cadre d'une pratique collective ouverte à tous. La compagnie Théâtre du Temps Pluriel, située à Nevers, anime des cours d'éveil et de perfectionnement en art dramatique. Les cours de théâtre auront lieu au sein du Conservatoire de Nevers et dans les locaux de La Maison, située boulevard Pierre de Coubertin ; et la restitution du travail se fera au théâtre municipal de Nevers.

Considérant que la Ville de Nevers s'engage à rémunérer la compagnie Théâtre du Temps Pluriel pour 349 heures, au taux horaire de 70 € TTC sur la durée de la convention et selon les horaires définis par le Conservatoire de musique, le Conseil municipal propose de poursuivre cette action, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite qui précise les engagements de chaque partenaire.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0  
Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité.*

2026-156 **Partenariat entre la Ville de Nevers et l'ADAPEI de la Nièvre**

M. le Maire – Françoise Hervet va aborder la délibération n°37 pour la convention avec l'ADAPEI.

Mme Hervet – Dans le cadre du label Ville d’Art et d’Histoire, la Ville de Nevers s’engage à rendre accessibles les monuments et le patrimoine à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap.

L’ADAPEI de la Nièvre a pour missions principales l’accueil, le soutien, l’insertion sociale et professionnelle, et l’accès à l’autonomie des personnes en situation de handicap.

Le partenariat entre la Ville de Nevers et l’ADAPEI de la Nièvre permettra la conception des documents sur le musée et le patrimoine de Nevers en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) en contrepartie de visites et ateliers réservés aux membres du Dispositif d’Accueil de Jour de l’ADAPEI. Il est proposé pour une durée d’un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois. Le Conseil municipal propose d’approuver ce partenariat et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention bipartite qui définit les engagements de chacune des parties.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Je rappelle aussi le Café sourire de l’UDAPEI, qu’on a inauguré, place Guy Coquille en bas, qui a permis de rouvrir aussi un commerce.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

*Adopté à l’unanimité.*

#### **2026-157**

#### **Partenariat entre la Ville de Nevers et l’association « Les Illus » dans le cadre de l’exposition « L’art autour du geste »**

M. le Maire – Karine Garcia va prendre la parole pour la délibération n°38 concernant le partenariat entre la Ville de Nevers et « Les Illus », dans le cadre de l’exposition « L’art autour du geste ».

Mme Garcia – Bonsoir à tous. Depuis 4 ans, l’association « Les Illus », situé à Nevers, regroupe une quinzaine d’illustrateurs et graphistes. Ils fabriquent un imaginaire de Nevers et de la Nièvre avec comme mission principale la mise en lumière de nouveaux artistes.

En lien avec le festival « Nevers en Bleu » dédié à la valorisation de l’artisanat d’art, « Les Illus » proposent à la Ville de Nevers d’accueillir une exposition à la Médiathèque Jean Jaurès du 12 septembre 2026 au 2 janvier 2027.

L’exposition intitulée « L’art autour du geste » se tiendra au premier étage de la Médiathèque. Des ateliers et une rencontre avec les illustrateurs seront organisés sous la verrière, durant l’exposition.

Le partenariat est consenti du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 16 janvier 2027 (temps de montage et de démontage de l’exposition). Une convention bipartite en définit les modalités.

Le Conseil municipal propose donc d’approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et l’association « Les Illus » dans le cadre de l’exposition « L’art autour du geste » ; et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en définissant les modalités.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

*Adopté à l’unanimité.*

**2026-158**

**Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De Cartes et de Dés » dans le cadre du festival « Les Légendes de Nevers » le 26 septembre 2026**

M. le Maire – Valérie Clément va aborder la délibération n°39 pour le partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De Cartes et de Dés » dans le cadre du festival « Légendes de Nevers », qui se tiendra le 26 septembre 2026.

Mme Clément – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. L'association neversoise « De Cartes et de Dés » a été créée en 2024 pour promouvoir des activités ludiques dans le monde de l'imaginaire et de la fantaisie. Cette même année, l'association a organisé son premier festival « Légendes de Nevers » sur les remparts de la Porte du Croux : une journée festive mêlant jeux, animations et spectacles tout en mettant en valeur le patrimoine de Nevers.

Devant le succès de la première édition, l'association a organisé la deuxième édition en 2025, rassemblant un public encore plus nombreux avec environ 1 500 visiteurs en 2024, et près de 4 000 visiteurs en 2025.

La Ville de Nevers a collaboré aux deux premières éditions avec un soutien en nature d'environ 10 000 € chaque année (matériel, espaces, moyens humains).

La troisième édition intitulée « Mystères en Morvan » se déroulera le samedi 26 septembre 2026. Elle proposera notamment un conte-spectacle, de nouveaux ateliers créatifs pour petits et grands, et un village d'artisanat d'art et une exposition. Comme l'an passé, des espaces dédiés aux jeux, à la musique et à la danse animeront la journée, et la balade aux lanternes clôturera les festivités sur le thème des contes et légendes de Nevers. La Ville de Nevers soutient l'association dans son projet par la mise à disposition de matériels et de moyens humains.

Le Conseil municipal propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui définit les engagements de chacune des parties.

M. le Maire – Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2026-159**

**Renouvellement du partenariat entre la Ville de Nevers et la société Relax Tickets**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2026-160**

**Partenariat entre la Ville de Nevers et Lieber Tea dans le cadre du festival « Garden Party » en juillet 2026**

M. le Maire – Françoise Hervet revient sur la délibération n°41 pour la convention entre la Ville de Nevers et Lieber Tea pour le festival « Garden Party » au mois de juillet prochain.

Mme Hervet – La Ville de Nevers organise la cinquième édition du festival « Garden Party » du 9 au 11 juillet 2026 dans les Jardins du Musée de la Faïence et des Beaux-arts de Nevers.

Ces journées festives proposent des spectacles, des soirées et des animations à tous publics, petits et grands, jeunes et âgés.

La société Lieber Tea propose l'animation d'une soirée dédiée à la musique électronique avec le groupe Breakbot & Irfane, figure incontournable de la scène électro-funk-disco, et leur venue est

un événement exceptionnel et rare. Il y aura le 9 juillet l'installation d'une buvette durant les trois soirées du festival.

Comme nous attendons énormément de monde, il convient de fixer un tarif d'entrée de 12 € pour la soirée du 9 juillet 2026, afin de garantir le respect de la jauge maximale autorisée sur le site.

Le Conseil municipal propose d'approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et la société Lieber Tea, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en définissant les modalités.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, opération 1168 A 06. C'est un grand succès tous les ans.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2026-161

#### **Partenariat entre la Ville de Nevers et le service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre – Dispositif « L'art d'accéder à l'emploi »**

M. le Maire –

Françoise Hervet va donner lecture de la délibération n°42, pour une convention entre la Ville de Nevers et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre pour le dispositif « L'art d'accéder à l'emploi ».

Mme Hervet –

La Ville de Nevers mène une action de sensibilisation de tous les habitants au cadre architectural et au patrimoine artistique de la commune. Elle veille à s'adresser à tous les publics y compris les publics dits « empêchés » ou éloignés de la culture.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre a pour objet la prévention de la récidive et la réinsertion des personnes placées sous main de justice. Dans ce cadre, il contracte des partenariats culturels pour lutter contre l'illettrisme et garantir l'accès à la formation et à l'éducation de tous.

Ainsi, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre souhaite participer au dispositif « L'art d'accéder à l'emploi » porté par France Travail.

La Ville de Nevers et le SPIP 58 s'associent pour un projet culturel commun à destination d'une dizaine de personnes durant le dernier trimestre 2026.

Le Conseil municipal propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention bipartite qui en définit les modalités.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2026-162

#### **Tarification du théâtre municipal de Nevers – Saison culturelle 2026-2027** *Adopté à l'unanimité.*

#### Questions

M. le Maire – Il nous reste une partie Questions, et une partie Motions. Je vous propose déjà de commencer par les questions.

La question 1 ayant déjà été traitée, je vous propose de passer à la question 2.

Monsieur Derouault.

M. Derouault – Je sais que la question a été traitée précédemment, mais je voudrais quand même revenir sur le point. Je suis désolé, je suis un peu pénible, mais c'est l'actualité, et c'est ce à quoi sont confrontés un certain nombre des habitants de Nevers. Je voudrais remercier effectivement les enseignants, qui s'organisent, qui inventent actuellement, qui apportent leur propre matériel, et qui demandent aussi qu'ils soient accompagnés.

On a dit que l'Agora, c'était loin, grand, etc. Mais est-ce qu'une liste des salles, pas forcément municipales, climatisées et disponibles, a été dressée ? Une liste des ilots de fraîcheur a-t-elle été proposée aux enseignants ? Comment les aider à les rejoindre ? La chaleur s'installe ; si, dans des classes, on arrive à 36° ou à 37 °, que fait-on ? La chaleur risque de ne pas descendre. J'ai cité une température tout à l'heure au-delà de laquelle c'était dangereux. Je pense que nous n'avions pas complètement terminé le débat tout à l'heure.

M. le Maire – Madame Pitoun.

Mme Pitoun – Je crois que la liste des parcs et des points frais a été diffusée sur *Facebook* au niveau de la page de la Ville.

En ce qui concerne les températures, vous avez raison, elles sont hautes, mais je réitère : c'est les mêmes températures dans les maisons, en fait. Et jusqu'à maintenant, nos coordinateurs ont été sur place. Peut-être que les professeurs des écoles ont écrit à la DSDEN ; j'ai essayé de les appeler, et j'attends un retour. Nous sommes là, nous sommes sur place, nous les accompagnons, nous emmenons des ventilateurs, des brumisateurs... Pour l'instant, je crois qu'on a à peine la moitié des enfants qui sont dans les écoles. En ce qui concerne l'Agora, ce n'est pas de trouver la solution et l'endroit, c'est qu'il y a 2 000 enfants environ à déplacer, ce qui n'est pas simple.

M. le Maire – Nous faisons le maximum dans une situation exceptionnelle pour gérer les choses avec bon sens et avec tout le monde. Sur la situation de nos agents, nous sommes particulièrement attentifs à cela. Nous sommes à la disposition des habitants pour toute aide dont ils auraient besoin. La situation est très différente en fonction des personnes. Et nous travaillons éventuellement à l'extension de nouvelles propositions sur la faisabilité très rapidement. Si nous arrivons à avoir la possibilité d'ouverture ou d'extension d'ouverture de certains équipements, nous le signalerons effectivement rapidement sur nos vecteurs de communication. Maintenant je le redis, il y a quand même beaucoup de solutions qui existent aussi, je parle en général pour les habitants, pour être au frais.

Deuxième question, s'il vous plaît.

Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. Alors que le Centre Social ESGO vient d'être déclaré en cessation de paiement et qu'il se dirige vraisemblablement vers une liquidation judiciaire – en tout cas, ce sont les échos que nous en avons –, je voudrais d'abord exprimer notre solidarité avec les habitants du quartier Ouest qui se retrouvent orphelins, pour l'instant, d'un service essentiel pour les familles, les jeunes, et puis nos aînés ; et puis aussi avec les salariés, qui sont dans le flou par rapport à l'avenir de cette structure.

Nous le savons, vous l'avez exprimé clairement en Conseil d'agglomération, vous désapprouvez durement la gestion de cette association. Vous faites des reproches qui sont à la fois de nature politique, et puis aussi qui concernent la gestion des ressources humaines.

Sans entrer dans le détail, il semble important de rappeler que, selon nous, les responsabilités sont partagées ; qu'en tant que financeur, la Ville et l'Agglomération d'ailleurs sont intervenues dans certaines décisions internes, et que la Ville de Nevers elle-même, depuis 12 ans, n'a pas été exempte de décisions en matière de gestion de ressources humaines qui ont pu amener à du contentieux social, qui a pu coûter un peu d'argent, pour le dire gentiment.

Aujourd'hui, notre inquiétude, elle va pour les salariés, bien sûr, mais surtout pour les habitants qui se retrouvent sans centre social juste avant l'été. Vous le savez, beaucoup de familles n'ont pas les moyens de partir en vacances. Elles comptaient sur le centre social pour avoir accès à des activités : du sport, de la culture ou des sorties pour les enfants et les familles.

J'ai lu que vous envisagiez des actions qui seraient organisées par la Ville. Pouvons-nous savoir ce qui est prévu ? Ces actions seront-elles choisies avec les habitants, ou à leur place ? Cela ne coûtera-t-il pas au final plus cher que la subvention exceptionnelle qu'on aurait pu verser pour donner de l'air à cette association, et lui permettre de repartir de l'avant ? Et puis, à plus long terme, quelle est la stratégie de la Ville par rapport à son centre social, et quelles sont vos intentions pour sa pérennité, ou, en tout cas, ce qui pourra en advenir ? Merci.

M. le Maire – Je laisserai vous répondre en détail Léa Frébault, que vous avez bien injustement attaquée lors du Conseil d'agglomération sur sa désignation pour siéger au Conseil d'Administration de ce centre, et où il n'y avait aucun conflit d'intérêts, dans la mesure où elle n'était plus salariée. C'est à elle qu'il revient, puisqu'elle connaît bien la structure, de vous répondre précisément.

Vous dites que j'aurais fait des « reproches politiques » à l'ESGO. Qu'aurais-je fait comme « reproches politiques » à l'ESGO ? Je vous demanderais de me citer, s'il vous plaît.

Mme Buchter – C'est sur le *Facebook live* du Conseil d'agglomération. Vous dites : « Ce n'est pas leur rôle de faire de politique ».

M. le Maire – Ce n'est pas une attaque politique.

Mme Buchter – Si. Vous leur reprochez un positionnement.

M. le Maire – Ah bah, non. A certains, oui. Certains qui l'ont composé, et qui l'ont coulé. Bien sûr. Parce que la politique, ça ne se fait pas que dans les mouvements politiques. Ça se fait autre part aussi. Quand on en fait dans le sport, dans les clubs sportifs, comme au club d'haltérophilie par exemple ou, au hasard, dans des structures sociales, ça ne fait pas bon ménage avec l'objet social. J'ai été impliqué dans l'associatif pendant très longtemps, et je ne mélangeais pas mes couleurs politiques éventuelles avec l'objet de l'association. D'autant que, dans les Conseils d'administration, il peut y avoir des personnes très différentes. Pas des associations politiques, donc.

Je ne permets donc pas de dire que j'ai fait des « reproches politiques » ; j'ai fait des reproches d'incompétence. Si je me permettais de faire un petit cours d'histoire rapide, je dirais que c'est nous qui avons relancé les centres sociaux. Ils étaient à l'agonie, à l'abandon, noyés dans Médio, sur laquelle personne n'avait de lisibilité. C'est nous qui les avons relancés. J'ai été des années l'avocat de beaucoup de centres sociaux, et de la Fédération des Centres Sociaux. Je les connais bien. On a accueilli leur assemblée générale au palais ducal à une ou deux reprises, je crois, et il y avait une intention par Céline Inconnu d'y revenir ; très bien. Je suis un farouche partisan des centres sociaux, et nous souhaitons que les centres sociaux renaissent dans les différents quartiers. Nous les avons même financés par des fonds d'amorçage. Que sont-ils devenus, avec 160 000 € de dettes ? Il faut que les Neversois le sachent quand même. 160 000 €, et je crois que

ça sera plus, au 30 avril, la dette de la structure. Cela s'appelle une situation de dépôt de bilan. Il y a des entreprises qui sont mises en dépôt de bilan avant d'en arriver à ça.

Je ne peux pas vous laisser dire que c'est pour des « reproches politiques », alors qu'en plus nous étions, avec la CAF et l'État, très motivés pour que les centres sociaux reprennent leur autonomie par rapport à l'asphyxie de Médico.

Vous avez employé l'expression « responsabilité partagée ». Mais c'est faux ! Mais qu'en savez-vous ? Vous affirmez des choses sans aucune preuve ni motivation. Bien sûr que nous n'avons pas de responsabilité partagée. Nous siégeons, mais nous ne sommes pas les dirigeants de l'association. Sinon, il n'y a pas besoin d'association, et on fait un service intégré à la Ville ; et là nous avons notre propre responsabilité. Ça n'est pas parce qu'on est bénévole ou administrateur qu'on ne doit pas être attentif à maintenir sa compétence, se former, et être attentif aux fonds publics. C'est la moindre des choses. Ce n'est pas une excuse. Être bénévole, ce n'est pas une excuse pour faire des erreurs. Or, je pense qu'il y a beaucoup d'erreurs, et sûrement pas la responsabilité partagée.

Demain, va sortir un communiqué dans la presse conjointement signé par la préfecture, la Ville de Nevers et la Caisse d'Allocation Familiales. Figurez-vous qu'après une dernière réunion, nous avons exactement la même analyse : une impossibilité de redressement, malheureusement, de cette structure.

Quand vous parlez de « responsabilités partagées », quand on constate après coup qu'une association est dans le rouge, qu'elle n'a plus de comptes positifs, et qu'elle décide d'engager, si je ne me trompe pas, des départs négociés à coup de 30 000 €, comment voulez-vous que ça se passe ? La Ville de Nevers s'y est opposée ; on ne nous a pas entendus. On a embauché, pour faire plaisir, un tel ou un tel (je ne vais pas citer les noms en Conseil municipal, mais on pourra les donner en aparté), pour faire plaisir un tel ou un tel, alors qu'il n'avait pas la compétence. Résultat, à l'issue de la période d'essai, ils n'ont pas été conservés ; mais cela déstabilise une structure.

Je ne peux donc pas vous laisser dire cela. Ensuite, sur votre interprétation disant que, depuis 12 ans, on ne s'occupe pas des centres sociaux, c'est n'importe quoi, parce que les centres sociaux avaient été torpillés ; or, nous, nous les avons relancés.

Voilà, sur les grandes lignes, les raisons, malheureusement, de la fin de cette structure. Mais évidemment on se doit d'anticiper, de préparer un plan B, et d'espérer qu'un jour une structure associative reprendra le centre social. La Fédération avait un temps aidé, et avait mis à disposition des moyens, mais mettre de l'argent dans un trou sans fond, je ne pense pas que les Neversois soient d'accord.

Léa Frébault.

Mme Frébault –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je me permets de souligner la présence de salariés et de bénévoles dans la salle, et je trouve important de les saluer, et de leur redire tout notre soutien au vu de la situation actuelle. Je vous remercie de la question ; cela nous permet de redire aux Neversois combien la Ville de Nevers trouve importante l'animation de proximité et *a fortiori* dans nos quartiers.

En ce qui concerne la situation de la structure, comme l'a dit Monsieur le Maire, la dette, au 30 avril, était à plus de 159 000 €. Une dette qui forcément fragilise la capacité à continuer l'activité dans de bonnes conditions. Des difficultés ont été listées : la question de la Direction stable, la question d'avoir une organisation interne qui permette de répondre aux enjeux du territoire et aux enjeux qui changent, notamment ; une difficulté aussi à mettre en place un plan de redressement pour résorber cette dette ; et des ruptures conventionnelles qui effectivement ont beaucoup coûté à la structure.

L'ensemble des partenaires financiers de la structure sont convaincus du fait qu'il y a un besoin réel, sur le territoire, d'animation, de soutien au lien social. On sait que, pour les habitants, il est

fondamental d'avoir un équipement sur place. Ils ne seront donc pas « orphelins », si je reprends la formulation que vous aviez employée.

Des réunions interpartenariales ont déjà été mises en place. La première a eu lieu le 7 mai dernier, et a regroupé la gouvernance de la structure, le directeur par intérim mis à disposition par la Fédération des Centres Sociaux, la Fédération des Centres Sociaux, la CAF, la Ville ainsi que Nevers Agglomération. Ce temps avait pour vocation de proposer des scénarios qui permettaient justement de voir comment on pouvait résorber la situation, et maintenir l'activité. Vous l'avez dit, ces scénarios ont sollicité l'attribution de soutiens financiers exceptionnels de 50 000 € pour la Ville de Nevers, et de 60 000 € pour la CAF ; des soutiens financiers qui étaient indispensables pour maintenir l'activité comme on la connaît.

Les difficultés de trésorerie se sont aggravées depuis, et ont conduit notamment à des difficultés de versement de salaires pour des personnes qui ont passé plusieurs mois à ne pas savoir exactement à quelle date elles seraient payées pour le mois en cours. Ce sont donc des situations qui sont gravissimes humainement, mais socialement aussi.

Le 17 juin, la gouvernance a donc annoncé aux salariés une cessation de paiement. Elle a été déposée le 19 juin, et l'audience aura lieu le 2 juillet 2026, quant à une éventuelle cessation d'activité avec une liquidation judiciaire. Jusqu'à cette date, on ne peut pas se prononcer sur l'avenir de la structure, puisque tout dépend de la décision juridique qui sera donnée ce jour-là.

Toutefois, on sait combien il est important de maintenir une activité, et combien une continuité doit arriver. On ne peut pas se permettre que des habitants se retrouvent face à la porte fermée pendant l'été. C'est pourquoi on a prévu deux scénarios.

Il y a le scénario où effectivement il y a une liquidation qui est proposée, et qui sera annoncée ; anticipée, et elle nous permet dès le lendemain d'être fonctionnels, d'avoir des gens qui puissent répondre aux questions, qui puissent être présents sur le quartier, et qui puissent accompagner les habitants vers un changement qui, nous le savons, sera difficile dans tous les cas.

Il existe aussi la possibilité, dans tous les cas, de mettre une action en place, si la liquidation met plus de temps à arriver.

Je vais vous développer la proposition que nous émettons sur la question.

Dans le cadre de nos animations hors les murs, notre service de proximité, qui d'ailleurs accompagne ESGO depuis plusieurs mois, et nous les en remercions, a construit un projet dans le cadre de « Quartiers d'été ». Cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires. Habituellement « Quartiers d'été » est fléché entièrement sur tous les quartiers. Là, exceptionnellement, ce sera fléché sur tous les quartiers mais nous avons réservé une enveloppe plus conséquente sur le quartier Ouest qui, on le sait, va être en difficulté.

Ce sont des axes autour du sport, de la culture, de la pratique artistique, de l'alimentation, de l'accès au droit et de la médiation sociale.

En s'appuyant sur des partenaires, comme l'USON Rugby, le centre social Vertpré, qui va continuer de mettre en place, dans le cadre de Festif été, des actions de ludothèque hors les murs, des actions seront mises en place par la Direction de la Proximité, comme des ateliers de boxe, des séances multisports, des courses d'orientation, un atelier de graphe, des ateliers de cuisines du monde, des animations autour des jardins, des cinémas en plein air, des temps festifs de quartiers favorisant le lien social et la participation des habitants.

L'objectif, c'est de leur proposer des choses, de faire en sorte de faire avec les habitants qui sont déjà sur place. C'est une structure qui compte des bénévoles, et il s'agit donc de permettre qu'ils aient un relais, et qu'ils aient quelqu'un qui soit avec eux.

Nous n'allons pas tout révolutionner. Toutefois, le programme est déjà établi. Dans tous les cas, qu'il y ait une liquidation ou pas, il y aura des animations hors les murs sur ce territoire. Les habitants auront une solution d'animations pour l'été.

Par ailleurs, nous réfléchissons à une solution sur 6 mois, parce qu'une liquidation judiciaire prend forcément un petit peu de temps. Il faut donc que nous ayons une solution qui soit pérenne sur plusieurs mois. Sachant que, s'il y a une liquidation et le besoin d'avoir une nouvelle association dans une nouvelle formule, on sait très bien qu'elle n'interviendra pas au lendemain de la liquidation judiciaire, ce n'est pas possible. Il faut donc qu'on puisse permettre d'autres temps de travail. C'est pourquoi nous étions en réunion aujourd'hui avec les Centres sociaux, avec la Fédération, la CAF, et nous nous retrouverons demain, dans le cadre d'une réunion interpartenariale pour valider avec la préfecture ces solutions. L'objectif est de mettre tout le monde autour de la table et de mutualiser les moyens. On sait que les Centres sociaux ont beaucoup de possibilités, de moyens humains, de ressources en termes de méthodes, en termes de matériels. Or, ce dont ont besoin les habitants à l'heure actuelle, c'est de moyens matériels et humains qui les aident à vivre ce qu'ils vivent déjà ; ce n'est pas une structure qui à l'heure actuelle est orpheline, il n'y a pas eu de cessation d'activité, elle continue de fonctionner, et elle continuera de fonctionner au lendemain de la liquidation, juste dans une technicité qui ne sera plus une technicité de centre social, si effectivement il y a une liquidation judiciaire.

M. le Maire –

Merci pour ces précisions, je l'espère, de nature quelque peu rassurante. Évidemment, c'est dommage, nous en sommes tous conscients, mais ça n'est pas de la responsabilité de la Ville. Et je voulais avoir évidemment surtout une pensée pour les salariés, parce qu'on peut avoir des différends d'interprétations sur le pourquoi du comment, mais *in fine* le résultat est le même, et évidemment ils feront l'objet d'un accompagnement, et aussi d'un engagement d'essayer de les aider à trouver des solutions pour ne pas les laisser tomber. Je leur redis, même si j'ai eu l'occasion d'échanger hier.

Question suivante, Madame Buchter.

Mme Buchter –

C'était juste pour conclure sur ce point. Merci beaucoup pour ces éléments. Je partage le point sur les salariés, mais il n'y a pas vraiment d'éléments d'orientation sur l'avenir, c'est-à-dire que, pour l'instant, on est vraiment sur du court terme. Mais avez-vous une vision sur le plus long terme ? Première question.

Deuxième remarque. Non, il n'est pas vrai que j'ai attaqué à titre personnel ma collègue en Conseil d'Agglomération. J'ai contesté votre décision de la désigner, ce qui n'est pas la même chose. D'ailleurs, vous pouvez réécouter mon intervention ; il n'y a aucune mise en cause à titre personnel. Ici, en l'occurrence, c'est vous qui modifiez mes propos.

M. le Maire –

Vous vous trompez, une fois de plus, parce que ce que vous avez exprimé, c'est de la suspicion sur la probité d'un élu ; qui n'avait plus rien à voir avec le centre social. Voilà ce que vous avez fait. Donc je ne me suis pas trompé, et malheureusement.

Pour le reste, Léa Frébault a été, je pense, très complète dans ses propos. Il y a une solution d'urgence pour cet été, et je pense que c'est le principal, car je rappelle que la décision de justice n'est pas encore prise. Pour voir plus avant, cela se fera aussi avec l'État et avec la CAF, et éventuellement avec la Fédération des Centres Sociaux, parce qu'on n'exclut pas qu'il y ait un centre social qui se reconstitue, ou pas, nous verrons ; mais évidemment que, nous, qui avons relancé les centres sociaux, nous ne sommes pas contre le fait que les centres sociaux renaissent d'une façon ou d'une autre, encore une fois.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Nous travaillons vraiment en étroite collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux, avec Mme Inconnu, avec la CAF, avec les directeurs et la préfecture. Nous avons déjà établi une nouvelle réunion le 3 juillet dès que nous aurons le résultat pour savoir si ESGO sera en liquidation ou sera repris par un mandataire. Dès le 3 juillet, nous avons déjà prévu une réunion pour pouvoir travailler tous ensemble sur l'avenir. Cela ne coûtera pas plus cher, puisque

« Quartiers d'été » intervient sur les crédits du contrat de ville. L'année dernière, c'était sur les crédits de « Cité Éducative ». Ainsi, les activités de cet été ne coûteront pas plus cher.

- M. le Maire – Je vous invite à passer à la question suivante.
- Mme Mokadem – Nous avons reçu de nouvelles informations à l'instant. Je préférerais donc vous poser la question plus tard, ou bien je vous la mettrai à l'écrit par mail.
- M. le Maire – Quelle était la question posée ?
- Mme Mokadem – Pourquoi une entreprise de Nevers avec qui la Ville travaillait depuis 25 ans a-t-elle été exclue de toutes les demandes de devis de la municipalité ?
- M. le Maire – Vous vouliez reporter votre question ? C'est ça ?
- Mme Mokadem – Oui.
- M. le Maire – Je vous remerciais alors de me préciser laquelle il s'agit. Je ne peux pas vous répondre si je ne sais pas laquelle.
- Je voulais vous confirmer qu'il y a bien – j'ai fait vérifier sur les réseaux – la carte interactive des différents espaces de fraîcheur et points d'eau de la ville de Nevers en cette période de fortes chaleurs. Elle est actualisée en fonction de ce qu'on peut développer.
- Cette question que vous vouliez poser est donc repoussée. Je vous invite à poser la question suivante.
- M. Derouault – Comment la municipalité agit-elle pour rétablir le distributeur de billets du quartier des Courlis, s'il vous plaît ?
- M. le Maire – J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer. J'ai reçu La Poste, et je leur ai écrit pour leur manifester mon opposition à fermer un service de distributeur de billets. Comme vous le savez, il y a une tendance des banques à se regrouper. Par exemple, des distributeurs de billets place Carnot ont été supprimés, au bénéfice d'un groupement bancaire. Vu qu'il y en a un de l'autre côté de la place Carnot, ce n'est pas très gênant, mais, pour des quartiers comme Les Courlis, évidemment ça l'est. Je leur ai donc demandé qu'ils revoient leur position. Ils nous expliquent qu'il y a peu d'utilisations, et que le distributeur est arrivé au bout, et que le remplacer ne rentabiliserait pas. Sans dire que cela remplace le service, je voulais indiquer que les clients de La Poste peuvent toujours, sans distributeur, retirer des espèces au guichet. Mais évidemment pour ceux qui ne le sont pas, c'est plus problématique. Sachant qu'on envisage, et ce travail est mené au niveau de l'Agglomération, l'*Open Payment*. On le fait déjà sur les tickets de bus, mais l'idée c'est de le faire sur les piscines et sur d'autres activités, ce qui pourrait aussi simplifier les problèmes parfois d'insuffisance d'espèces.
- Autre question ?
- M. Derouault – Pour compléter le propos quant à votre réponse, on est quand même dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, avec une population pour laquelle ce distributeur est vraiment nécessaire, et qui est, de ce fait, tributaire d'autres personnes. J'espère avec vous que La Poste

reviendra sur sa décision, et fasse un investissement qui, pour un établissement comme celui-là, ne doit pas être si important.

La prochaine question, c'est sur l'abattage des arbres du boulevard Victor Hugo. On en a déjà parlé, mais est-ce qu'il a été envisagé de garder quand même les sorbiers encore viables ? On nous a parlé d'abattre tous les arbres pour replanter d'autres essences. Certains ont déjà été abattus, certains sont en piteux état. Ne pourrait-on pas faire ça en plusieurs fois, plutôt que d'arriver avec un boulevard nu, en attendant que ceux qu'on replantera repoussent ? N'y a-t-il pas moyen de garder un peu de ces arbres ? Quelle concertation y aura-t-il avec les habitants, pour permettre de choisir les essences, les emplacements, par exemple ?

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Je vous remercie pour votre question. Je ne vais pas vous répondre positivement, malheureusement, mais je ne vais pas non plus être définitive. Le problème principal, c'est la dangerosité de ces arbres ; c'est un double alignement à risque. Nous devons évidemment éviter que se produisent des accidents touchant les personnes ou le matériel. C'est un peu cela qui va conditionner le phasage des travaux, et éventuellement le fait de garder en partie certains de ces arbres. Mais je suis vraiment très mitigée là-dessus.

Je vais vous redonner quelques éléments de contexte, pour que tout le monde comprenne bien, et pour étoffer ma réponse. Donc ces arbres, ce sont des *Sorbus aria*. Ce ne sont pas des sorbiers, ce sont des alisiers, de Bourgogne, et ils ont été plantés dans les années 90. Ces arbres ont donc environ 40 ans, mais ils n'en ont pas du tout l'allure, étant dans un état végétatif. En fait, ils ont été plantés à l'époque dans de très mauvaises conditions, avec des fosses qui sont inférieures à 1 m<sup>3</sup>. Je vais donner quelques précisions. L'espérance de vie moyenne d'un arbre en milieu urbain, c'est-à-dire un arbre de rue ou de boulevard, c'est 40 ans, 60 ans, 80 ans, avec justement la mise en place de très bonnes conditions de plantation. Cela vous donne une idée de la rotation des alignements. C'est vrai que, sur une vie, on peut être très choqué quand il faut renouveler un alignement, mais c'est quelque chose de normal en génie paysager. En génie urbain, cette rotation est considérée comme normale. Ils ont eu, d'ailleurs, beaucoup de mérite de tenir jusque-là.

L'exigence que nous mettons depuis 2014, pour vous donner une idée de la gestion de notre patrimoine et de la bonne durabilité du patrimoine que nous installons depuis 2014, c'est minimum 2 m<sup>3</sup> de fosse, et la plupart ont 3 à 4 m<sup>3</sup>. Les arbres qui sont installés actuellement sont installés dans des conditions beaucoup plus optimales pour pouvoir avoir une longévité maximale, s'il n'y a pas de problèmes par ailleurs, et pas de sécheresses, comme celle que nous vivons. Je vous le dis, je suis très inquiète sur l'ensemble des plantations qui ont été effectuées, eu égard au contexte que nous vivons ; l'arrosage s'avère être extrêmement compliqué à opérer dans un tel contexte. Cela fait partie des grandes inquiétudes que je peux avoir en ce moment : c'est tout ce patrimoine qu'on est en train de recomposer, toute cette ombre de l'avenir. Il nous faut réfléchir aux manières d'intégrer l'arrosage encore mieux, et il faut donc intégrer l'arrosage même sur de jeunes plantations, ce qui est quand même une révolution pour beaucoup de municipalités.

Ces arbres avaient donc été installés dans de très mauvaises conditions ; ce qui entraîne plusieurs conséquences qui s'enchaînent :

- Un état végétatif, et donc l'impossibilité pour les racines de se développer. L'ancrage est donc un peu limite.
- De nombreuses carences, parce qu'on n'a pas du tout au pied un sol qui est fonctionnel, et on a un substrat qui est très pauvre, même si nous les soignons, mais ça n'est pas suffisant.
- Évidemment, le développement de pathologies. La plus connue d'entre elles est les champignons. Mais, pour que les champignons s'installent, il en faut une autre. Celle que la plupart de ces arbres développent, c'est l'inclusion d'écorce, ce qui est très spécifique, et très embêtant : l'écorce pousse à l'intérieur. Ainsi, à n'importe quel endroit où on a une aisselle, la branche casse, ce qui fait qu'on a des branches qui tombent régulièrement. Dès qu'on a un coup de vent, on est en hyper stress sur ce sujet-là et d'autres dans la ville, parce qu'on a très

régulièrement des branches qui cèdent, petites ou grandes. Heureusement, ces arbres ne sont pas d'un développement très important.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une dégradation importante de cette double ligne. Nous procédons à des abattages. La double ligne était constituée de 96 arbres au départ. Il n'en reste que 77. On en a une dizaine qui sont ou morts ou en descente de couronne très importante. Nous savons donc déjà qu'une dizaine d'arbres est en sursis. En ce qui concerne ces arbres à haut risque, ils sont évidemment étroitement surveillés. Le dernier diagnostic date de juin 2025, réalisé par l'ONF. Il y en a eu un nouveau la semaine dernière. Ce dernier diagnostic va nous dire si certains arbres pourront bénéficier d'un diagnostic encore plus approfondi, c'est-à-dire qui va permettre peut-être une conservation. Mais comme je vous l'indiquais en préambule, on est quand même dans de très mauvaises conditions de plantation, et on a des arbres qui sont dans un état végétatif et qui sont dans un état de fragilité important.

De mon point de vue, il faudrait, et pour aussi soulager la gestion très compliquée des services, renouveler complètement cet alignement, et repartir sur une structure viable et pérenne.

Ce boulevard mérite de retrouver sa superbe, et une ombre très dense. Moi, j'ai connu les marronniers, et je pense que les personnes qui sont dans la force de l'âge ont connu aussi les marronniers du boulevard Victor Hugo qui étaient de très beaux arbres, et qui ont été abattus aussi dans leur temps, pour d'autres raisons.

Il faut aussi noter que, dans notre ville, on a très peu d'axes qui permettent de replanter un double alignement. C'est une problématique nationale. A moins d'y mettre énormément les moyens, et de changer les lignes de trottoirs – c'est d'ailleurs un vrai sujet que nous sommes en train de travailler sur l'avenue du général de Gaulle, pour voir dans quelle mesure on va pouvoir replanter des arbres, pour l'instant, on ne le sait pas, c'est un des rares axes où on peut planter un double alignement. D'ailleurs, le renouveler est possible. Il ne faut donc pas se priver. C'est vraiment un boulevard qui va retrouver sa majesté, avec un double alignement d'arbres, on va dire, de développement moyen.

Cela va nous permettre aussi de travailler sur un sol fonctionnel, c'est-à-dire de pouvoir élargir les fosses, et puis de planter en pied de fosse.

Bien entendu, ce travail va être mené avec les habitants, en concertation.

Les habitants sont en train de constituer un groupe de travail, justement, et on aura un premier rendez-vous qui sera fixé en septembre. Je vais aider la personne qui s'est proposée pour constituer ce groupe de travail avec ses voisins. Je vais boîter pour pouvoir constituer un groupe plus large, et qu'au moins tous les habitants aient cette information d'un travail collectif autour des plantations à installer, et surtout des essences à choisir, pour donner à ce boulevard un beau double alignement, d'avenir, et pérenne surtout.

Vous parliez de phasage. L'ombre est extrêmement précieuse. On le comprend d'autant plus pour des journées comme celles que nous vivons en ce moment. Cependant, tant que je n'ai pas le diagnostic final indiquant notamment le nombre d'arbres considérés comme pérennes, on pourrait peut-être trancher, négocier, garder certaines séquences et les remplacer dans un second temps. Dans ces conditions, cela serait faisable.

M. Derouault – Merci. Merci aussi pour le groupe de travail. Je pensais aussi au conseil de quartier, et que ça pouvait être aussi une information à donner en conseil de quartier, quand le diagnostic sera fait.

Mme Wozniak – Nous en avons déjà échangé.

M. Derouault – La dernière question n'est pas très loin, d'ailleurs, de ce boulevard, finalement. Un drame est survenu au carrefour du boulevard Leclerc et de la rue Blaise Pascal. Nous avons fait une minute de silence au début de ce Conseil pour cela. La question est toute simple : quelles actions sont-

elles prévues pour diminuer le risque d'accident à cet endroit, sachant que de mauvais conducteurs, des chauffards seront, bien sûr, toujours là pour malheureusement les provoquer ?

M. le Maire –

Au-delà de la minute de silence que nous avons respectée, je rappelle qu'il s'agit d'un drame, d'un drame absolu. Le fautif, c'est celui qui n'a pas respecté le Code de la route. Ça, la justice le déterminera ; ce qui a été bien compris, d'ailleurs, par les parents. Quand on respecte le Code de la route, il n'y a pas d'accident. C'est un secteur qui a pu être dangereux à l'époque où il y avait toutes les constructions. J'ai malheureusement, en tant qu'avocat, plaidé à un certain nombre d'accidents mortels de jeunes qui coupaient les grillages des bailleurs sociaux et qui traversaient avec des voitures qui roulaient très vite, à l'époque d'une 2X2 voies. Les aménagements que nous avons faits sont destinés à réduire la vitesse, avec des dispositifs, comme les coussins berlinois notamment qui visent à faire ralentir les conducteurs. Si tout le monde respectait les limitations de vitesse, on ne serait pas obligé d'en mettre. Cela étant dit, évidemment ça ne remplacera jamais la vie de ce bébé, mais je laisse Bertrand Couturier peut-être exposer la suite.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire. Je rappellerais le contexte dans lequel ce boulevard se trouvait, puisque des aménagements ont été réalisés ces derniers mois, avec une requalification, et récemment encore il y avait des marquages jaunes sur cet aménagement qui ont été pérennisés avec des marquages blancs. La situation de travaux sur ce boulevard est terminée.

L'analyse de cet accident dramatique pour la famille nous a conduits à évaluer effectivement la notion de la visibilité notamment des panneaux qui sont aux intersections ; et une action va être engagée pour mettre à certaines voies un « céder le passage » avec des flashes qui soient plus visibles.

En tout cas, la responsabilité n'est pas celle de la collectivité, mais bien celle du conducteur qui a mis en danger les citoyens qui étaient dans le bus, et en particulier, malheureusement, le bébé, que nous avons placé dans notre pensée en début de Conseil.

Je voulais juste remercier aussi Keolis pour le travail qui a été réalisé d'accompagnement de la famille, et souligner l'importance que nous accordons à ce qui s'est passé. Nous sommes tous solidaires de cette famille. Le dossier est dans les mains de la justice, et nous serons vigilants pour voir et constater quelles seront les suites de cette procédure judiciaire. Dans tous les cas, nous sommes évidemment attentifs aux conclusions qui seront données.

M. le Maire –

Je voulais ajouter, pour être transparent, qu'il y a eu quelques accrochages pendant les travaux ; que c'était un carrefour qui n'était pas terminé ; que lorsque c'est jaune, cela indique qu'il y a des travaux. A tout carrefour, chacun se doit de ralentir, mais *a fortiori* quand il y a une zone Travaux. Quand nous avons mis un certain nombre de panneaux d'avertissement, nous avons pris le parti d'un carrefour avec une priorité, comme il y en a énormément dans Nevers, et comme c'est la règle du Code de la route. C'est pour ralentir par rapport à une vitesse qui est souvent excessive quand on descend, et quand on remonte le boulevard. Il y a évidemment tous les panneaux réglementaires, il y a les panneaux de chantier dans la mesure où ce n'était pas encore terminé. Il faut voir aussi le lieu comme un carrefour qui était en finalisation, ce qui implique aussi de ralentir d'autant plus. Il faut rajouter à cela les plateaux, que nous avons créés, et qui constituent un ralentissement naturel. Les choses étaient donc là, mais, malheureusement, il y en a qui ne veulent pas respecter les règles de priorité, et c'est souvent ceux qui ne veulent pas respecter les règles en société. Néanmoins, on ne peut pas rester insensibles à ce qui se passe, même si, comme l'a dit Bertrand Couturier, la Justice déterminera la responsabilité de qui de droit, et d'éventuelles suites pénales.

Nous avons donc pris le parti de mettre en place un dispositif supplémentaire clignotant sur chaque « céder le passage » pour rajouter encore une mesure d'alerte, disant que les conducteurs doivent ralentir, voire s'arrêter, s'il y a des véhicules. Sachant que la visibilité est correcte des deux côtés quand on prend attention à traverser ce carrefour.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Succinctement, je voudrais aussi rappeler la dynamique sur laquelle nous travaillons, et je voudrais rappeler l'engagement que nous avons pris sur les questions de prévention : prévention des risques, notamment dans le programme sur lequel nous sommes élus, avec la journée « Partage ma route », qui est un des engagements sur lesquels nous travaillons dès à présent, et puis aussi d'autres actions pour engager, avec l'ensemble des parties intéressées, des mesures sur ces sujets de prévention, dès le plus jeune âge, pour mieux se comporter sur les questions de mobilité sur le domaine public.

M. le Maire – Bertrand Couturier a parlé de la prévention. Par contre, moi, je vais ajouter la répression, qui va être démultipliée, parce qu'il y a quand même des personnes qui volontairement s'affranchissent des règles de respect de vitesse dans Nevers, dans certaines rues ou certaines avenues qui nous sont signalées, notamment l'avenue du Général de Gaulle, et autres. Il y en a pour qui l'essence ne semble pas être très chère. Nous allons donc démultiplier les contrôles de vitesse. La police nationale le fait, à certains endroits, notamment route des Saulaies. Nous allons développer la prévention, et ce n'est pas incompatible avec la répression. En effet, il y en a qui ne veulent pas comprendre qu'il ne faut pas griller les priorités et qu'il faut ralentir et laisser le passage aux autres... Voilà, il y aura une campagne aussi de verbalisation accrue des excès de vitesse, sachant qu'on peut aussi verbaliser, je le rappelle, la vitesse excessive par vidéo verbalisation. Avis à la population concernée.

Madame Guillemot, pour la question suivante.

Mme Guillemot – Monsieur le Maire, dans une vidéo diffusée en fin de campagne, vous avez déclaré vouloir terminer votre troisième mandat avec autant de qualités et un peu moins de défauts. On vous a même fait remarquer, lors de cette vidéo, que vous ne dispensiez pas assez de sourires ; et force est de constater ce soir effectivement qu'on n'en a pas eu beaucoup.

Permettez-moi, avec mon plus grand respect, de vous faire une demande, une demande au maire de tous les Neversois et de toutes les Neversoises, s'il vous plaît, d'être plus accessible, plus à l'écoute, de tenir vos paroles, d'entendre et de respecter toutes les opinions. Toute posture de rejet et de mépris, de n'importe quel bord que cela soit, est une atteinte à la démocratie. Nous sommes là pour servir notre Cité, et c'est ce qui m'anime dans cet engagement municipal. Tout ce qui touche à l'humain, et rien d'autre.

Il est vrai que nous devons faire attention à nos postures d'échange. Mais les citoyens attendent de nous tous que nous remplissions notre travail dans de bonnes conditions, et que surtout vous soyez le maire de tous les habitants, de ceux qui pensent comme vous mais aussi de ceux qui pensent différemment de vous. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Maire – Merci de ce conseil, Madame Guillemot. J'espère que vous le donnerez aussi à certains de vos collègues dans votre groupe, d'éviter d'être en permanence donneurs de leçons dans les attaques, ou dans les détournements de propos. Vous savez, je ne crois pas qu'ici il y ait quelqu'un qui ait été autant attaqué que moi pendant cette campagne. Sali et pas respecté. Les leçons, je veux bien en prendre, mais je pense que j'ai, par rapport à d'habitude, pas mal souri ce soir, même si j'avais des raisons de ne pas le faire, parce que j'ai passé une après-midi longue.

J'ai toujours été le maire de tous les Neversois. Je n'ai jamais refusé personne à écouter, voire à défendre. D'ailleurs, certains membres d'autres partis politiques sont venus me voir pour que je les aide, et je l'ai toujours fait volontiers. J'ai même recruté des gens dont je savais l'obédience politique qui était autre. Moi, je ne raisonne pas comme ça, et il y a longtemps que je suis sorti du clivage « la bonne gauche et la mauvaise droite » ; je ne suis pas du tout dans cet esprit-là. J'ai gardé mes valeurs, je les exerce autrement. Mais bon, les conseils, voilà, ce n'est jamais les payeurs qui les donnent.

Je vous confirme, à tous les Neversois et les Neversoises, que j'ai rencontrés en campagne, que je vais faire des efforts pour sourire – c'est important, y compris pour mes zygomatiques –, et que, pour le reste, j'ai toujours été dans le respect de ceux qui me respectent, un peu moins de ceux qui ne me respectent pas.

Céline Morini.

- Mme Morini – Très simplement peut-être me permettre de prendre la parole, parce que, finalement, moi, Monsieur le Maire, je suis à vos côtés au quotidien. Je ne reconnais pas du tout la personne, en fait, que vous décrivez, Madame Guillemot. Je ne sais pas si on parle du maire de Nevers, mais ce n'est pas l'homme que je côtoie tous les jours, qui multiplie les occasions d'échanger avec les Neversoises. Je ne l'ai jamais vu dans l'irrespect. On peut être parfois dans le désaccord, dans l'agacement. Mais l'irrespect, je ne le connais pas au sein de l'équipe. Enfin, franchement, vous me parlez d'une personne... Sans prétention, je pense quand même le connaître probablement mieux que vous, et la personne que vous décrivez m'est étrangère, tout simplement.
- M. le Maire – Nous en venons aux motions. Nous risquons de ne pas être tout à fait d'accord ; je préfère l'annoncer en amont.
- Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. Je pense que, comme tout le monde commence un peu à fatiguer, car il est plus de 23 h 00, je vais aller droit au but. Je ne partage pas ce que vous disiez tout à l'heure, puisqu'il n'y a pas dans ces motions notamment une quelconque volonté de piéger ou de coincer, je ne sais plus quel terme vous aviez employé...
- M. le Maire – Attendez, excusez-moi, Madame Buchter, mais je crois que nous avons oublié une question. N'est-ce pas, Madame Grenin ?
- Mme Grenin – Oui, je levais désespérément la main, et j'attendais.
- M. le Maire – Si je puis me permettre, faites-le plus haut, parce que je n'avais pas vu.
- Mme Grenin – Je vais poser à la suite les deux questions, puisqu'elles ont trait au même sujet, à savoir l'utilisation de deniers ou de biens publics à des fins personnelles. Nous avons été alertés par un collectif de professionnels du bien-être et de la thérapie, et je précise que M. Morel n'en fait pas partie, sur le fait que des locaux municipaux dénommés La Source sont mis à disposition gratuitement à une association qui s'appelle L'Alternative Production, mais ces locaux seraient en fait utilisés majoritairement par une association jumelle, L'Alternative Mode. Cette dernière association pratiquerait des activités lucratives telles que des cours collectifs de pilates, de yoga, des séances de sophrologie et de relaxation. Ces activités viendraient bien sûr en concurrence directe avec celles de professionnels sans avoir à supporter les charges habituelles. Outre la concurrence déloyale, il s'agirait bien sûr d'utiliser des deniers publics à des fins personnelles.
- Monsieur le Maire, vous et vos services, avez-vous connaissance de ces activités ? Sinon, est-il possible d'enquêter sur les activités de cette association, ou de ces associations ?
- Ma deuxième question porte sur un sujet proche. Nous avons été alertés qu'un canapé type Chesterfield faisant partie du mobilier du parc des Ouches a été mis en vente par une personne pour son compte personnel. Cette question nous en appelle une autre. Comment est tracé et inventorié le mobilier, et plus généralement le matériel appartenant au domaine public ? Et, bien sûr, avez-vous eu connaissance, ou pas, de ce fait ? Nous avons les dossiers que nous tenons à votre disposition, si besoin.

M. le Maire –

Nous avons regardé cette situation, comme celle de tous les élus, puisque nous demandons à vérifier tous les conflits d'intérêt, y compris à tous les groupes. Alors, avec tout le respect que je vous réserve, je voulais vous rassurer sur le fait que la question qui se pose derrière votre intervention revient à savoir si on a le droit d'héberger gratuitement une association qui propose des prestations payantes. Nous avons vérifié ces points, et la réponse est prévue par le Code général des collectivités territoriales : Il faut que :

- l'association poursuive un intérêt général ou un intérêt public local.
- Que l'activité lucrative ne soit pas l'essentiel de son activité ;
- que l'association ne soit pas en concurrence directe avec des prestataires ou des fournisseurs privés.
- fixer les conditions d'utilisation des locaux et de valorisation de l'aide accordée, qui doit figurer dans la comptabilité de l'association.
- l'égalité de traitement entre les associations.
- et la gratuité, qui doit être validée en Conseil municipal, ce qui, en l'espèce, a été fait par une convention de mise à disposition gratuite le 3 octobre 2023.

Ainsi, pour répondre sur la faisabilité juridique, la réponse est que cela est tout à fait possible.

Maintenant, je vais laisser Yannick Chartier en tant qu'adjoint aux associations, répondre plus en détail sur cette occupation du Pac des Ouches, qui était grandement nécessaire par rapport à des locaux vides, et qui également avaient aussi été prêtés par d'autres municipalités à d'autres structures aussi gracieusement. Monsieur Chartier

Monsieur Chartier.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, avant, ce Pac des Ouches était prêté à la FOL, qui occupait ces locaux. La mise à disposition était gratuite, à l'époque, avec la prise en charge également des fluides par la Ville.

Pour revenir à cette association, qui s'appelle L'Alternative, et qui est une seule et même association, elle a deux activités. Sur les réseaux sociaux, elle communique à la fois sur l'Alternative Production, qui fait des événements, etc. ; et L'Alternative Move, qui fait de la danse, du fitness, du yoga, de la relaxation...

L'activité de la personne, au sein de cette association, est totalement bénévole. L'association s'est engagée depuis 2023 à ne pas demander de subvention à la Ville de Nevers ; ce sont les cotisations qui servent à faire vivre l'association, et régler également les factures des fluides, qui sont à sa charge. C'est une association qui règle ses fluides, ce qui n'est pas le cas le plus général dans les subventions ou dans les soutiens aux associations que nous faisons régulièrement.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, une convention a été signée, tout comme pour tout club sportif qui peut bénéficier également des locaux gratuitement. Cette personne-là ne fait plus partie du bureau de l'association ; elle a démissionné, elle n'est plus présidente, et ne fait plus non plus partie du bureau. Cette personne a une activité libérale de sophrologue, elle gagne sa vie autrement que par cette association.

Concernant le mobilier, quand nous avons mis à disposition le Pac des Ouches à cette association, il n'y avait aucun mobilier à l'intérieur. Tout mobilier qui pouvait s'y trouver a été amené par cette association. Il faut aussi savoir que ce lieu est également accessible à d'autres associations. Il y a eu CAP'ADOS du CHAN qui vient chaque semaine également avec ses éducateurs, et qui amène des jeunes ; cela permet de sortir du cadre de l'hôpital. Il y a également un spectacle pour jeune public des Zaccros qui investira très prochainement le lieu. Il y a la New School, que vous connaissez, qui revient pour la seconde année pour son No Return Festival. Il y a également la compagnie Va Bene, qui va investir les lieux pour une semaine. Il y a des expositions, des résidences d'artistes également qui sont prévues, pour la partie studio.

Par rapport à des accusations que vous pouvez faire, elles n'ont pas de fondement.

Mme Grenin – Ce ne sont pas des accusations. On nous a alertés, je retransmets l'information, c'est tout. Je n'ai pas de moyen de contrôler ce qu'on me dit. Je ne fais que mon travail d'élue...

M. le Maire – S'il vous plaît, pour clôturer le discours, nous avons évidemment, et c'est de l'intérêt de la Ville en tout premier lieu, vérifié qu'il n'y a pas de difficulté de conflit d'intérêts ou de respect des règles. C'est le cas. Le changement de bureau a été déclaré en préfecture, et il est intervenu le 30 mars, avec une démission, si c'est à Mme Garcia que vous faisiez allusion, du 1<sup>er</sup> avril 2026 ; donc juste après les élections, et les choses ont été régularisées pour éviter tout conflit d'intérêts. Vous pouvez être rassurée.

M. Chartier – Nous avons également d'autres associations qui travaillent dans le champ du bien-être. Il y a l'association Léo Lagrange qui fait de la gym volontaire. On pourrait aussi se poser la question, dans le même cadre, de savoir si ça ne vient pas en concurrence d'activités privées, mais c'est le lot également de tout notre paysage associatif, qui vient parfois sur des sujets un peu apparentés également de salles de sport ou autres. C'est comme cela.

M. le Maire – Je voulais vous rassurer aussi sur le mobilier public. L'inventaire est actualisé régulièrement, et ce fameux canapé n'était pas à nous. Nous traçons par des codes barres, sauf ce qui est exposé à la destruction dudit code. On peut donc dormir sur ses deux oreilles sur le sujet.

Nous passons aux motions.

Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. Ce que je commençais à dire tout à l'heure, c'est que je m'inscris en faux par rapport à ce que vous disiez sur le fait qu'il y avait une intention de notre part de bloquer le groupe majoritaire. Pas du tout. En fait, pour nous, ces deux motions sont parfaitement consensuelles, en tout cas pourraient l'être. Alors, peut-être qu'il y a des mots qui ne vous conviennent pas. La première motion vise à dénoncer des actes racistes qui ont eu lieu dans le débat public national, et qui montrent un climat qui est quand même inquiétant, et notamment envers des élus. Je pense que ce sont des messages qu'on peut tous partager, puisque je sais que, dans ce Conseil, on a déjà parlé des violences faites aux élus.

Le deuxième sujet porte sur la lutte contre les violences faites aux enfants, qui est un sujet qui peut tous nous rassembler.

Pour commencer par la première motion, et vous me direz ensuite s'il y a des choses avec lesquelles vous êtes en désaccord, elle s'appelle « Soutien aux élus de la République victimes d'actes et de propos racistes à la suite des élections municipales de mars 2026 ». J'ajoute que cette motion avait été transmise pour le dernier Conseil municipal, mais, visiblement pas dans les temps. En tout cas, vous aviez déjà accès à ce texte.

La motion est la suivante :

*« Dans les semaines qui ont suivi les élections municipales des 15 et 22 mars, plusieurs nouveaux élus de la République investis du suffrage populaire ont été la cible d'attaques d'une violence inacceptable. Ils ont subi des propos racistes et déshumanisants, des messages de haine, des menaces et des actes d'intimidation relayés par certains médias et sur les réseaux sociaux. Nous citons l'exemple de Bally Bagayoko, qui est le nouveau maire de Saint-Denis, et qui a fait l'objet de comparaisons indignes et d'une campagne de désinformation pour le dénigrer, et contester sa légitimité, mais aussi de Azzédine Taïbi, nouveau maire de Stains, d'Aly Diouara, nouveau maire de La Courneuve, ainsi que d'autres élus qui ont été attaqués, dans un contexte de libération inquiétante de la parole raciste.*

*Les élus locaux sont en première ligne pour incarner la République et faire fonctionner la démocratie locale. Elles et ils méritent le respect et la protection face à toute forme de violence.*

*Face à ces faits graves, les élus du Conseil municipal de Nevers tiennent à condamner fermement ces attaques indignes envers des élus de la République en raison de leur origine, de leur couleur de peau ou de leur religion, supposée ou réelle, ou de leur nom.*

*Attachés aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, et de fraternité, ils expriment leur solidarité avec tous nos concitoyens qui subissent le racisme, l'antisémitisme, la haine, le rejet ou la discrimination.*

*D'ailleurs, cela fait écho à vos propos liminaires sur Marc Bloch et ses combats.*

*Le Conseil municipal appelle le gouvernement à renforcer les moyens de poursuite contre les discours de haine en ligne et dans les médias, et l'ARCOM à exercer ses pouvoirs de sanction à l'égard des médias et plateformes qui tolèrent des propos racistes.*

*Le Conseil municipal réaffirme son engagement à faire de notre commune de Nevers un espace de fraternité et d'égale dignité de tous les êtres humains, à lutter contre toute forme de discrimination, de rejet et de haine, et à promouvoir la participation de toutes et tous à la vie démocratique. »*

En tout cas, je n'identifie pas, moi, de sujets qui pourraient nous diviser puisqu'il s'agit effectivement de condamner des violences et des propos racistes.

M. le Maire – Oui, d'ailleurs, ça me fait penser, quand vous parlez de violences faites aux élus, que notre adjoint aux sports en a été victime en allant à une réunion sur le FC Nevers, dont on a parlé, et que, bien évidemment, il a déposé plainte. C'est inadmissible, de la part d'une structure associative financée par la Ville de Nevers, de molester quiconque, et de pousser un élu dans les gradins. Évidemment, j'espère qu'il y aura des suites pénales, par rapport au statut de la protection des élus. Sophian Saouli aurait mérité d'être cité dans votre motion.

Mme Buchter – Je n'avais pas connaissance de ces faits. En tout cas, je pense que je peux parler au nom de notre groupe pour dire que tout acte de violence fait envers un élu, nous le condamnons, quel que soit le motif. Les conflits se règlent autrement entre adultes.

M. le Maire – Nous ne voterons pas votre motion, dans la mesure où elle est très dirigée et très orientée politiquement. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'il y a eu beaucoup de maires, après les élections, notamment perdants, qui ont été insultés, voire molestés, voire menacés. Il n'y a pas de débats ; c'est inadmissible. C'est inadmissible vis-à-vis de quiconque. Les élus ne demandent pas de privilèges, mais ils ont une fonction exposée, notamment avec des rencontres, et malheureusement il y a de moins en moins de respect entre les gens. J'en ai eu l'expérience ce matin, où je demandais à un monsieur de ne pas prendre deux places de stationnement, et où je me suis fait invectiver, en présence de ma voisine assureure. Vous voyez, si on ne peut plus rien dire, cela devient extrêmement compliqué. Moi-même, j'ai eu à peu près tout, en 12 ans : des violences physiques, l'attaque de ma maison, la voiture de mon épouse cassée, des menaces de mort chez moi, à la mairie... Donc j'ai à peu près tout le panel. C'est pour cela, d'ailleurs, que j'ai travaillé le projet de loi, avec Violette Spillebout, et transpartisan, d'ailleurs, y compris avec la gauche, sur des dispositions visant à améliorer le statut de l'élu, même si ce n'est pas parfait.

Donc, pour qu'on soit bien clair, les attaques personnelles, les propos diffamatoires, qui résonnent encore à Nevers, depuis la dernière campagne municipale, et dont j'ai fait beaucoup l'objet... Je ne crois pas, moi, en avoir été auteur. Bref, il y a beaucoup d'exemples, à un niveau local, de maires, d'adjoints, de conseillers municipaux, de ministres aussi, de parlementaires, etc.

Le problème que vous soulignez par cette motion, il est donc beaucoup plus large que les quelques cas emblématiques que vous avez choisis, et qui sont choisis uniquement dans votre milieu politique. C'est votre droit. Mais, nous, nous ne pouvons pas, par rapport à ce choix que vous prenez, nous y associer. C'est un problème national. Il y a des gens de tout bord politique qui en sont victimes. Aussi, si vous citez du monde, il faut citer tout le monde.

Exclure les violences d'ailleurs sur certains édiles parce qu'ils ne sont pas de votre bord politique, c'est aussi une forme de discrimination, vous en conviendrez, à laquelle nous ne pouvons pas nous associer non plus. Et j'imagine que c'est involontaire, mais, en tout cas, c'est inverse à l'objectif que vous recherchez.

Ensuite, il y a des plaintes. Il y a l'institution judiciaire, qui travaille sur la gravité des mots, la reconnaissance d'une culpabilité en présence d'écrits et d'allusions, mais il n'appartient pas à une municipalité de se mêler des affaires de justice. Je rappelle qu'il y a le principe de séparation des pouvoirs. J'en profite pour rappeler, par rapport à notre audience, que n'importe quel responsable politique qui dit « moi dès que je serai Président de la République ou Premier ministre, vous allez voir ce que vous allez voir, et les peines, ça va tomber... », à ce moment-là, on n'est plus dans un état de droit, puisque les magistrats sont indépendants. Évidemment on en parle beaucoup en ce moment pour d'autres faits divers dramatiques.

Je voulais aussi rappeler, sur le volet plus large de la protection des élus, la loi du 21 mars 2024, qui a été renforcée en décembre 2025, et qui garantit déjà un cadre. Les deux chambres du parlement se sont emparées de cette question, et ont donc déjà légiféré pour améliorer les conditions de protection des élus, pas en tant que personnes privilégiées, mais en tant que personnes particulièrement exposées.

Prévoir à nouveau un texte supplémentaire qui viserait à faire croire que ça améliorerait la situation, ça ne m'apparaît pas non plus d'une bonne pédagogie.

Depuis que vous nous aviez adressé cette motion, en retard, nous avons eu la grande surprise de voir que la personne que vous citez dans votre motion, c'est-à-dire le nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko, a eu l'occasion de s'exprimer. Alors, évidemment, les attaques racistes dont il a été l'objet, personne ne les cautionne ici ; en tout cas, pas nous. Mais, quand on est maire, quand on est élu de la République, et quand on porte le drapeau bleu, blanc, rouge, est-il normal d'indiquer (selon les termes de sa tribune dans *L'Opinion*) : « *Siffler la Marseillaise, quand la France se déshonore par ces actes à l'international, c'est un droit à la réplique populaire, parce que les enfants de celles et ceux qui sont ici dans les grands stades sont citoyens d'ici, mais aussi de là-bas* » ? Même si on peut vaguement entrevoir l'idée qu'il veut développer, sur laquelle on pourrait discuter, ce n'est pas acceptable de permettre de siffler La Marseillaise. D'autres Présidents de la République étaient intervenus dans des stades pour moins que ça.

Deuxièmement, de la part de ce collègue maire, avoir refusé d'accrocher le portrait du Président de la République, quel qu'il soit, dans son bureau en signe de protestation contre les inégalités sociales, ce n'est pas acceptable non plus. Il a d'ailleurs fait l'objet d'un rappel par le préfet de son département, et le préfet a rappelé que l'accrochage du portrait du Président de la République dans les mairies, s'il ne relève d'aucune obligation légale, est un usage consacré par la tradition républicaine. Le maire de Saint-Denis a joué sur le fait que ça n'était pas illégal. Certes. Mais c'est une rupture de la tradition républicaine. Dans toutes les mairies, quelle que soit l'obédience du maire et de son équipe, on respecte le Président de la République. Madame Guillemot me demandait d'être le maire de tous les Neversois, ce que je pense être ; le Président de la République, il est le Président de tous les Français. Donc ce portrait a été réaccroché par le maire de Saint-Denis, mais, par provocation, à l'envers. Vous vous doutez donc bien que nous n'allons pas cautionner une motion où il est question de quelqu'un qui ne respecte pas les symboles de la République.

Vous pouvez répondre.

Mme Buchter –

Merci, Monsieur le Maire. Vous dites que je politise cette motion, mais votre réponse la politise encore davantage, puisque votre analyse introduit la notion d'approuver ou de désapprouver les actions des élus en question ; alors qu'il me semble, à moi, que le sujet, c'est de condamner les violences envers des élus, que l'on approuve ou pas leurs orientations politiques.

Je peux proposer un amendement, si vous êtes dans la perspective de chercher un compromis par rapport à cette motion, puisque vous dites partager une partie en tout cas du message qu'elle

porte. On peut ne pas citer les élus en question, et simplement dire que, par rapport aux élus qui ont fait l'objet de violences racistes, nous condamnons ces violences, indépendamment de ce que l'on peut penser, après, de leur politique, ou de leur positionnement individuel ; et rajouter une phrase disant que nous condamnons toutes les violences au sens plus global, et pas seulement les violences racistes, qui étaient ciblées là, et qui étaient ciblées là parce que c'était l'actualité du dernier Conseil municipal. En tout cas, cela ne me poserait pas de problèmes d'élargir le sujet, comme vous le proposez.

M. le Maire –

Je vous remercie de votre proposition, mais, d'abord, je le redis, et je vais dans l'esprit de Mme Guillemot, qui est de ne pas s'imposer des motions, qui peuvent être rassembleuses, justement, sur ce type de dossier, sans avoir eu d'échanges entre nous, sachant qu'il y a des présidents de groupe. Je vous tends la main pour faire ça. Moi, je souhaite que, si on prend des motions, sauf si elles sont vraiment orientées, et qu'on sait qu'on ne les partage pas, qu'on les travaille ensemble, et qu'on arrive, comme on a su le faire d'autres fois, avec un texte travaillé ; et pas comme ça, à la hâte, en Conseil municipal en enlevant une phrase et en rajoutant un mot. On va s'inscrire comme ça pendant 6 ou 7 ans ; faire comme vous le faites ne m'apparaît pas de bon travail. Nous ne démultiplions pas les motions ; vous, vous avez tendance à le faire, c'est votre droit. Vous avez le droit de le faire. Moi, j'ai le droit aussi de leur destiner le sort que je souhaite, en réflexion avec le groupe. Encore une fois, on est là pour faire – Mme Guillemot l'a rappelé – de la politique locale. Or, là, on s'inscrit dans des demandes de textes supplémentaires.

On introduit un enjeu qui est de niveau national. Il y a une forme de discrimination de départ, moi, qui me dérange, parce que les élus de telle tendance ne sont pas plus exposés que les élus d'autres tendances ; et c'est le même combat pour l'ensemble des élus.

Ainsi, soit vous lisez votre motion, et on s'arrête là ; soit je la mets au vote, mais nous ne la voterons pas. Je vous fais ces deux propositions-là, mais je vous invite surtout à faire un travail commun là-dessus, comme je vous propose des groupes de travail, par exemple, sur le stationnement, et à venir à la réunion du 23 juillet... Tout cela, cela peut être partagé, et travaillé en commun.

Oui, Monsieur Séjeau.

M. Séjeau –

Nous sommes tout à fait ouverts à ce travail. Nous avons déposé la motion déjà il y a un petit moment. M. Devoise peut me contacter pour travailler...

M. le Maire –

Non, mais ce n'est pas comme ça. Monsieur Séjeau – et je dirai pareil à M. Devoise – ; vous avez envie de faire quelque chose qui peut concerner, de peu ou de près, la municipalité ; vous ne faites pas le truc, et puis vous dites « débrouillez-vous, changez un mot, changez une virgule, etc. » ; vous pourriez chercher à être d'accord, par rapport à un événement fort, pour travailler ensemble, et vous pourriez contacter M. Devoise en demandant s'il serait possible de rédiger une motion commune ; ce n'est pas la motion de l'un qui s'impose à l'autre, et qui va être encore avec des pansements pour que ça convienne à tout le monde... Moi, c'est cette méthode que je vous propose. Ce n'est pas « J'envoie mon truc et puis je vois ce qui se passe » ; c'est « Je contacte votre groupe, et on échange, et on voit ce qu'on peut travailler ensemble ». Je pense, Madame Guillemot, que c'est un peu ce que vous m'avez proposé, d'ailleurs.

Vous l'avez lue. Soit on s'arrête là, soit on la vote, mais nous voterons contre.

M. Séjeau –

Je pense que nous n'allons pas demander de la soumettre au vote. Ce serait contre-productif de rejeter cette motion.

Concernant la seconde motion, vous avez le même ... ?

Mme Buchter –

Je vais peut-être expliquer l'objet de cette motion.

M. le Maire – Vous pouvez la présenter, mais, je vous le dis tout de suite, je ne la mettrai pas au vote, parce qu'il y a des choses qui nous dérangent aussi dedans, et je vais vous expliquer pourquoi. Mais je vous laisse la présenter.

Mme Buchter – Il y a une chose qui n'est plus à jour, qui est la demande, effectivement, d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le débat sur la proposition de loi intégrale sur la lutte faite aux femmes et aux enfants, puisque cela a été annoncé aujourd'hui, dans l'après-midi, que ce serait le cas. De cela, on peut tous se réjouir, je pense.

L'objet de la motion, pareil, était consensuel.

*« Nous, conseillers municipaux de Nevers, partageons la tristesse et la colère des Neversoises et Neversoises qui se sont réunis à trois reprises devant le palais de justice en hommage à la petite Lyhanna et tous les enfants victimes de violences. À leur côté, nous exprimons toute notre indignation face à l'ampleur des violences faites aux enfants et aux graves manquements de notre société face à sa responsabilité de les protéger. Chaque année, 160 000 mineurs sont victimes de violences sexuelles, et 73 % des plaintes sont classées sans suite.*

*Depuis 2025, un collectif transpartisan de 100 députés porte une proposition de loi, dite intégrale, contre les violences envers les femmes et les enfants, conçue avec les associations féministes et de défense des droits des enfants. Elle vise à renforcer la prévention, à donner aux services publics de sécurité et de justice les moyens de mettre fin aux violences, de protéger les victimes et de faire condamner les auteurs.*

*Parmi 78 propositions, cette loi prévoit la création de juridictions spécialisées, la formation de l'ensemble des forces de l'ordre, la lutte contre la pédocriminalité en ligne, l'amélioration du parcours des victimes, ou la systématisation de la prévention en milieu scolaire, avec un entretien annuel pour chaque enfant de la maternelle, afin de mieux repérer les violences et les abus. »...*

(Ici, nous proposons de demander l'inscription à l'ordre du jour de cette proposition de loi... On peut enlever le point, désormais.)

*« Assumant pleinement leurs responsabilités, les élus de la Ville de Nevers s'engagent à mettre en œuvre à l'échelle de la commune toutes les mesures nécessaires pour prévenir les violences : le dispositif « boîte aux lettres Papillons », former 100 % des personnels, des crèches et des écoles, identifier les situations à risque (par exemple, avant les recrutements, en vérifiant davantage les historiques), et accompagner au mieux les victimes et leurs familles. »*

C'était des mesures qui, je pense, peuvent être partagées.

M. le Maire – Comme vous l'avez dit déjà, ça devient quand même sans trop d'objet, puisque Corinne Mangel, m'a alerté sur le fait qu'effectivement le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé le dépôt du projet de loi du gouvernement sur la protection de l'enfance sur le bureau de l'Assemblée nationale le 15 juillet ; le Sénat en sera saisi dès le mois d'octobre, et une entrée en vigueur pourrait être rapide.

On ne peut pas ne pas avoir de pensées à l'égard de toutes les victimes directes, ou les familles des victimes quand malheureusement il y a une mort derrière, comme on l'a vécue, avec des problématiques de délais de traitement de la justice, dont on se rend compte aujourd'hui, mais qui existent depuis fort longtemps. Il y a parfois des conditions dramatiques, et parfois des conditions moins dramatiques, mais il est certain qu'il y a des choses à revoir sur le traitement pénal. Je me rappelle, quand j'étais Bâtonnier en 2008-2009, nous travaillions déjà sur les procédures dématérialisées en pénal ; cela fait 18 ans, et ce n'est toujours pas mis en place pour tous les PV d'enquête. Il y a un retard qui n'est pas lié qu'aux moyens, mais qui est lié aussi parfois à une non-modernisation de certains services de la justice, même si je sais que c'est

compliqué pour l'ensemble du corps des magistrats. Il ne s'agit pas de tirer sur quiconque, mais il s'agit de se réformer, et aussi de ne pas tomber des nues en disant « c'est la seule fois que ça arrive ». Ce n'est pas la seule fois que ça arrive, et il faut essayer d'accélérer, tout en respectant les droits de la défense, parce que prendre le temps, c'est aussi confronter les dires des uns et des autres.

Pourquoi ne souhaitons-nous pas voter et soumettre au vote votre motion ? Ce dont je rêverais sur des motions comme celles-là, sauf si vous souhaitez faire valoriser quelque chose qui vous appartient davantage, mais vous inscrivez « motion du groupe Demain, Nevers », mais j'aimerais bien mettre, comme nous avons su le faire, « Motion du Conseil municipal de Nevers » ; comme ça, ce n'est pas l'un qui est récupéré par l'autre. Vous voyez l'esprit.

Mme Buchter –

Cela ne me poserait aucun problème. Je l'ai envoyée ainsi parce que c'était notre proposition.

M. le Maire –

Vous voyez donc l'esprit. Ensuite, je pense que c'est une maladresse de rédaction, mais il est écrit : « ... *partageons la tristesse et la colère des Neversois qui se sont réunis à trois reprises devant le Palais de Justice* ». Ce n'est pas la colère des Neversois qui se sont réunis devant le Palais de Justice ; c'est la colère de tous les Français. Ça m'apparaît un peu restrictif, si on vise 30 personnes qui se tenaient devant le Palais de Justice. Sans dire que c'est un point de détail, je dirais quand même que c'est important.

Ensuite, vous indiquez : « *Elle vise à renforcer la prévention, et à donner aux services publics de sécurité et de justice les moyens de mettre fin aux violences* ». Pardonnez-moi, mais jamais on ne mettra fin aux violences. Jamais. Jamais, parce qu'il existera toujours des comportements déviants. Jamais. Avoir cette ambition « zéro », c'est très bien, on en rêve tous. Comme ça, on ferait autre chose de nos policiers. Mais, évidemment que c'est impossible de mettre fin aux violences. Par contre, il faut arrêter les personnes dangereuses plus rapidement.

Mme Buchter –

« Mettre fin aux situations de violences ». Pas de mettre fin au fait que les violences existent.

M. le Maire –

Donc, vous voyez l'intérêt de travailler cela ensemble avant, cela évite de faire de la sémantique en Conseil municipal.

Ensuite, ce qui nous dérange beaucoup plus fortement au niveau du groupe, c'est la rédaction suivante : « *Assumant pleinement leurs responsabilités, les élus de la Ville de Nevers s'engagent à mettre en œuvre à l'échelle de la commune...* ». Mais, attendez, ce n'est pas « s'engagent à mettre en œuvre... » ; nous nous sommes déjà engagés, depuis 12 ans, à mettre en œuvre des choses... On ne peut pas s'engager comme cela, parce qu'il y a eu une affaire très médiatisée et triste, pour dire qu'on va mettre en œuvre...

Je voulais justement vous donner un peu de détail sur la façon dont nous travaillons, car je pense que c'est ce que vous attendez.

Aujourd'hui, la loi contre les violences sexistes et sexuelles vise à lutter contre ces violences de manière globale, prévention, répression, des propositions élaborées par des associations, autres organisations. C'est pour cela que ce projet de loi effectivement sera attendu. Par contre, concrètement au sein de la Direction de l'Enfance de la Ville de Nevers, les accueils périscolaires, qui sont souvent le point vulnérable pour les collectivités là-dessus, tout comme les crèches, ont pour mission l'accueil des enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant en lien avec les partenaires de la protection de l'enfance, notamment les associations du secteur médico-social, le Conseil départemental, etc. L'enjeu est de prévenir et de repérer des situations préoccupantes, et d'alerter les autorités compétentes.

Je voulais donc vous dire qu'en tant qu'élus de la Ville de Nevers, nous sommes particulièrement vigilants sur les recrutements, sur le soutien et sur l'accompagnement des personnels.

Pour le recrutement, au niveau de la petite enfance, conformément au Code de l'action sociale et des familles, les personnels doivent répondre à des conditions de diplômes et d'encadrement qui garantissent au mieux la sécurité des enfants. Un décret du 28 juin 2024 oblige à fournir une attestation d'honorabilité pour chaque nouveau recrutement, qui doit être renouvelée tous les 3 ans pour les permanents.

Sur l'aspect périscolaire, conformément à la législation, nous vérifions pour chaque encadrant un extrait du casier judiciaire n°2, et le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. J'ajouterais, d'ailleurs, pour ma part, qu'on ferait mieux de demander que chacun nous fournisse le bulletin n°3 dans la mesure où nous, les avocats, sommes souvent sollicités pour demander une dispense d'inscription au casier judiciaire n° 2 pour permettre à des gens de retrouver du travail notamment. Pour moi, et je le dis aux services, si c'était possible, se procurer le numéro 2, on a le droit ; mais, pour moi, ce n'est pas un gage, et je pense que la demande de fournir à chacun le n°3, qu'on peut obtenir très rapidement par internet, sauf à ce qu'il soit trafiqué, serait plus exhaustif.

Sur le soutien et l'accompagnement des personnels :

- Pour la petite enfance. S'agissant du personnel issu de formations du secteur sanitaire et social ou du domaine de la santé, nous avons intégré le repérage, la prévention et la protection de l'enfance. Le nombre minimum de personnels titulaires d'un diplôme d'État dans les crèches de Nevers est deux fois supérieur au quota exigé par la réglementation. Il est de 80 %, pour un taux minimal de 40 %.

Les agents bénéficient de formations régulières, de trois journées pédagogiques par établissement, d'analyses de la pratique professionnelle et de réunions en présence d'une psychologue vacataire attachée à la crèche.

Les questions de violences faites aux enfants, ou aux mères, ou aux pères, s'invitent souvent lors de ces temps, et aboutissent parfois à des déclarations d'informations préoccupantes auprès des services compétents du Conseil départemental. Exemple, pour le projet initié dans le cadre du fonds d'innovation de la petite enfance, entre la PMI, l'ADAPEI et la Ville de Nevers, qui consiste à accueillir dans les crèches les enfants de familles en situation de grande vulnérabilité, et qui montre aujourd'hui toute sa pertinence en matière de prévention et de protection de l'enfance.

- Pour le périscolaire, depuis 3 ans, nous avons des formations spécifiques qui sont proposées aux agents municipaux, tant les agents de restauration scolaire que les ATSEM, au cours desquelles il est possible d'aborder ces problématiques, en lien avec la mission d'animation qui leur revient (rôle et mission de l'animation, « *Fri for Mobberi* » pour le harcèlement et le handicap).

Les responsables d'équipes et les coordinateurs de sites sensibilisent et accompagnent les agents sur le repérage et l'alerte auprès de la hiérarchie pour traiter les situations. Il y a aussi des informations préoccupantes qui sont effectuées quelquefois conjointement avec l'Education nationale.

- Au sein des écoles, la Direction de l'Enfance est associée aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarité.

Enfin, les animateurs sont mis à disposition des accueils de loisirs par convention. Ils sont déclarés au Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, qui vérifie leurs antécédents.

De plus, ces animateurs interviennent dans les écoles en zone d'éducation prioritaire, et ils sont aussi bénéficiaires de temps d'échange et d'analyse de pratique professionnelle chaque vendredi.

Je crois aussi que vous évoquiez les « Boîtes aux Lettres Papillons. Nous étions volontaires, en lien avec la députée Perrine Goulet, pour les installer ; mais nous n'avons pu démarrer l'expérimentation à l'école Brossolette malgré la formation faite aux agents, parce que

l'association qui traite les écrits et les dessins des enfants a besoin ensuite d'une personne qui est chargée de reprendre avec l'enfant les éléments pointés ; et cette mission délicate exige des compétences en écoute active et en psychologie. Ce ne sont donc pas les personnels de chez nous qui interviennent en périscolaire. Il faut que ça soit une personne dédiée par l'association, ce qu'elle ne peut pas faire pour l'instant. C'est ce qui pose la difficulté, et ce n'est pas de la mauvaise volonté ; nous souhaitons même les étendre, mais c'est la difficulté de moyens procurés d'analyse, et c'est important pour ne pas se tromper de voie.

Il s'agissait donc là de vous exposer ce que nous faisons sur un plan local.

Je précise aussi qu'il m'est arrivé – à mon goût, pas assez ; ce n'est pas que j'ai envie d'en faire beaucoup – de faire des rappels à l'ordre du maire pour des incivilités. Des saisines de la Procureure de la République permettent aussi, en lien avec l'Education nationale qui est présente, et des assistantes sociales, d'identifier des enfants déscolarisés, voire parfois victimes eux-mêmes, et se rendant après auteurs. C'est une mesure parallèle qui est un peu différente de ce qu'on évoquait, mais qui aussi a cette utilité.

Si nous avons fait le tour des sujets, je voulais vous en remercier ; vous dire, pour les élus communautaires, que nous nous retrouverons samedi à 9 h 00 au Conseil d'Agglomération ; et que je vous donne rendez-vous, sauf changement, pour le 29 septembre à 18 h 30 pour le prochain Conseil municipal.

Bonne soirée et bonne nuit.

La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 0 h 30.*

*Les secrétaires de séance*

*Le Maire*

*Corinne Mangel*

*Denis Thuriot*

*Bruno Rénier*